



First Session  
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# National Finance

*Chair:*  
The Honourable DONALD H. OLIVER

---

Wednesday, May 11, 2005

---

### Issue No. 23

#### First and last meeting on:

Bill C-45, An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts

---

INCLUDING:  
THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-45)

---

APPEARING:  
The Honourable Albina Guarnieri, P.C., M.P.,  
Minister of Veterans Affairs Canada

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
trente-huitième législature, 2004-2005

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Finances nationales

*Président :*  
L'honorable DONALD H. OLIVER

---

Le mercredi 11 mai 2005

---

### Fascicule n° 23

#### Première et dernière réunion concernant :

Le projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois

---

Y COMPRIS :  
LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Le projet de loi C-45)

---

COMPARAÎT :  
L'honorable Albina Guarnieri, C.P., députée,  
ministre des Anciens Combattants du Canada

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

\* Austin, P.C.  
(or Rompkey, P.C.)  
Biron  
Cools  
Downe  
Ferretti Barth  
Harb

\* Kinsella  
(or Stratton)  
Mitchell  
Murray, P.C.  
Ringuette  
Stratton

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Kinsella is substituted for that of the Honourable Senator Comeau (*May 11, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Donald H. Oliver

*Vice-président* : L'honorable Joseph A. Day  
et

Les honorables sénateurs :

\* Austin, C.P.  
(ou Rompkey, C.P.)  
Biron  
Cools  
Downe  
Ferretti Barth  
Harb

\* Kinsella  
(ou Stratton)  
Mitchell  
Murray, C.P.  
Ringuette  
Stratton

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella est substitué à celui de l'honorable sénateur Comeau (*le 11 mai 2005*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, May 10, 2005:

Second reading of Bill C-45, An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts.

The Honourable Senator Dallaire moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Dallaire moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 10 mai 2005 :

Deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois.

L'honorable sénateur Dallaire propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Dallaire propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, May 11, 2005  
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 6:20 p.m., this day, in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Kinsella, Mitchell and Ringuette (8).

*Other senators present:* The Honourable Senators Atkins and Dallaire (2).

*In attendance:* Guy Beaumier and Michel Rossignol, Research Officers, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 10, 2005, the committee began its consideration of Bill C-45, An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts.

**APPEARING:**

The Honourable Albina Guarnieri, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs Canada.

**WITNESSES:**

*Veterans Affairs Canada:*

Verna Bruce, Associate Deputy Minister;

Darragh Mogan, Executive Director, Service and Program Modernization Task Force;

Ken Miller, Director, Consultation Team, Service and Program Medernization Task Force.

*Royal Canadian Legion:*

Mary-Ann Burdett, President;

Pierre Allard, Director, National Services.

*National Council of Veteran Associations:*

Cliff Chadderton, President.

Army, Navy and Air Force veterans in Canada:

Ken Henderson, Dominion President.

*Canadian Peacekeeping Veterans Association:*

Dave Munro, President.

*The Gulf War Veterans Association:*

Col. (ret.) Don Ethell, Honourary President.

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le mercredi 11 mai 2005  
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui, à 18 h 20, dans la salle 2 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Donald H. Oliver (président).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Kinsella, Mitchell et Ringuette (8).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Atkins et Dallaire (2).

*Aussi présents :* Guy Beaumier et Michel Rossignol, attachés de recherche, Bibliothèque du Parlement

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 10 mai 2005, le comité entame l’examen du projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l’assistance et des mesures d’indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes où à leur égard et modifiant certaines lois.

**COMPARAÎT :**

L’honorable Albina Guarnieri, C.P., députée, ministre des Anciens Combattants Canada.

**TÉMOINS :**

*Anciens Combattants Canada :*

Verna Bruce, sous-ministre déléguée;

Darragh Mogan, directeur exécutif, Groupe de travail sur la modernisation des services et des programmes;

Ken Miller, directeur, Équipe de consultation, Groupe de travail sur la modernisation des services et des programmes.

*Légion royale canadienne :*

Mary-Ann Burdett, présidente;

Pierre Allard, directeur, Services nationaux.

*Conseil national des associations d’anciens combattants :*

Cliff Chadderton, président.

*Anciens Combattants de l’armée, de la marine et des forces aériennes du Canada :*

Ken Henderson, président national.

*Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix :*

Dave Munro, président.

*L’association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe :*

Le colonel (à la retraite) Don Ethell, président honoraire.

*Veterans Affairs Canada: -*

Dr. Peter Neary, Chair, Canadian Forces Advisory Council.

*As an individual:*

Captain (ret.) Sean Bruyea;

Louise Richard, Lieutenant Navy.

*By videoconference:**As an individual:*

Harold Leduc.

The Chair made a statement.

Minister Guarieri made a statement, and together with the other witnesses, answered questions.

The Chair made a statement.

Ms. Burdett, made a statement. Mr. Chadderton made a statement. Mr. Henderson made a statement. The witnesses answered questions.

The Chair made a statement.

Mr. Neary made a statement. Mr. Munro made a statement. Mr. Ethell made a statement. The witnesses answered questions.

At 8:26 p.m. the committee suspended.

At 8:30 p.m. the committee resumed.

The Chair made a statement.

Mr. Bruyea made a statement. Mr. Leduc made a statement. The witnesses answered questions.

The Chair made a statement.

At 9:47 p.m. the committee suspended.

At 9:50 p.m. the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-45.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 (short title) stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 35 carry.

It was agreed that clauses 36 to 117 carry.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that schedule 3 carry.

It was agreed that clause 1 (short title) carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment, and that the Chair report the bill without amendment to the Senate.

*Anciens Combattants Canada:*

Dr Peter Neary, président, Comité consultatif sur les Forces canadiennes :

*À titre individuel :*

Le capitaine (à la retraite) Sean Bruyea;

Louise Richard, lieutenante, marine.

*Par vidéoconférence :**À titre personnel :*

Harold Leduc.

Le président fait une déclaration.

La ministre Guarieri fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Le président fait une déclaration.

Mme Burdett, M. Chadderton, M. Henderson font une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

Le président fait une déclaration.

M. Neary, M. Munro, M. Ethell font une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

À 20 h 26, la séance est suspendue.

À 20 h 30, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Bruyea, M. Leduc font une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

Le président fait une déclaration.

À 21 h 47, la séance est suspendue.

À 21 h 50, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-45.

Il est convenu que le titre soit reporté.

Il est convenu que l'article 1 (titre abrégé) soit reporté.

Il est convenu que les articles 2 à 35 soient adoptés.

Il est convenu que les articles 36 à 117 soient adoptés.

Il est convenu que l'annexe 1 soit adoptée.

Il est convenu que l'annexe 2 soit adoptée.

Il est convenu que l'annexe 3 soit adoptée.

Il est convenu que l'article 1 (titre abrégé) soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement et que le président fasse rapport du projet de loi sans amendement au Sénat.

A number of senators made statements.

Plusieurs sénateurs font des déclarations.

At 9:59 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

À 21 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Catherine Piccinin

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, May 12, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

**TENTH REPORT**

Your Committee, which was referred Bill C-45, An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts, has in obedience to the Order of Reference of Tuesday, May 10, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

*Le président,*  
DONALD H. OLIVER

*Chair*

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 12 mai 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

**DIXIÈME RAPPORT**

Votre Comité auquel a été déferé le Projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois, a conformément à l'ordre de renvoi du mardi 10 mai 2005, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 11, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-45, to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain acts, met this day at 6:15 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Donald H. Oliver (Chairman)** in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** Honourable senators, I would like to call this twenty-sixth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. I remind you that this committee's field of interest is government spending, either directly through the estimates or indirectly through bills.

[*Translation*]

Yesterday, the Senate deferred Bill C-45 to our committee.

[*English*]

This evening, we will begin our examination of Bill C-45, the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act pursuant to an order of reference of May 11, 2005. This bill seeks to provide modern day Canadian Forces veterans and members with a new veterans charter that will assist them in the transition from military service to civilian life. It offers veterans job placement assistance, rehabilitation services, health benefits and economic support.

It includes a provision for disability benefits and will provide families with financial awards in the event of service-related death.

The bill received the support of all parties in the House of Commons and was accorded the most expeditious treatment possible. A single motion was passed under which the bill was:

...deemed read a second time, referred to a Committee of the Whole, deemed considered in Committee of the Whole, deemed reported without amendment, deemed concurred in at report stage and deemed read a third time and passed.

As a result, the House of Commons did not actually send this bill to a committee for consideration.

The Standing Senate Committee on National Finance, as is the case with other Senate committees, prides itself on providing a careful examination of all proposed legislation that comes before it. We are anxious to ensure that Bill C-45 is dealt with speedily, but at the same time we are anxious to do our work properly and take appropriate steps to deal with any flaws that might be revealed in the course of our hearings. While all the political parties are united in their support of the underlying principles, I

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 11 mai 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois, se réunit aujourd'hui à 18 h 15.

**Le sénateur Donald H. Oliver (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, je déclare ouverte la 26<sup>e</sup> séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vous rappelle que ce qui intéresse le comité, ce sont les dépenses du gouvernement, qu'elles soient faites directement au moyen de prévisions budgétaires ou indirectement en vertu de projets de loi.

[*Français*]

Hier, le projet de loi C-45 a été renvoyé à notre comité par le Sénat.

[*Traduction*]

Ce soir, nous entamons l'étude du projet de loi C 45, Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, en vertu d'un ordre de renvoi du 11 mai 2005. Le projet de loi vise à offrir aux vétérans et aux membres des Forces canadiennes une nouvelle charte des anciens combattants qui les aidera à faire la transition entre le service militaire et la vie civile. Il leur est offert une aide pour le placement, des services de réadaptation, des prestations en matière de santé et un soutien financier.

Le projet de loi prévoit des prestations d'invalidité et des indemnités pour les familles en cas de décès lié au service militaire.

Le projet de loi a reçu un soutien unanime à la Chambre des communes et il a subi l'étude la plus rapide qui soit. La Chambre a adopté une seule motion pour étudier le projet de loi :

Que le projet de loi [...] soit lu une deuxième fois, qu'il soit renvoyé à un comité plénier et qu'il en soit fait rapport à la Chambre sans propositions d'amendement, qu'il soit agréé à l'étape du rapport, qu'il soit lu une troisième fois et qu'il soit adopté.

Les Communes n'ont donc pas renvoyé le projet de loi à un comité pour étude.

Le Comité sénatorial des finances, tout comme d'autres comités sénatoriaux, se vante d'étudier avec soin tous les projets de loi qui lui sont renvoyés. Nous voulons que le projet de loi C-45 soit étudié rapidement, mais nous tenons tout de même à faire notre travail correctement et à prendre les mesures voulues pour corriger toute imperfection que nos délibérations pourraient révéler. Bien que tous les partis politiques appuient les principes fondamentaux du projet de loi, je signale que des

would like to note that concerns have been raised from a number of fronts. We will hear from witnesses tonight to help us assess this bill and any issues arising from it.

To that end, I would like to begin with our first witness this evening, Minister Albina Guarnieri. Minister Guarnieri has served in the House of Commons since 1988. In December 2004, she was sworn in as Associate Minister of National Defence and Minister of State for Civil Preparedness.

Welcome to the committee. We look forward to your remarks and following those, honourable senators will want to ask you questions.

**The Honourable Albina Guarnieri, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs Canada:** Thank you very much. As the good chairman has indicated, I am getting very long in the tooth here. I am accompanied today by Ms. Verna Bruce, Associate Deputy Minister, Veterans Affairs Canada, Department of Foreign Affairs; Darragh Mogan and Ken Miller.

Today, I am here to present an investment in future veterans to advance the prospects of a better life for people who have served their country, to advance a new veterans charter.

I thank members of the veterans affairs committee for their work over the last several years and their input to the process over the past year. In particular, I thank Senator Dallaire for lending his experience, commitment and leadership to the veterans charter. He has certainly been a leader that his soldiers could trust with their lives, so his support means a great deal as veterans trust us with their future.

I thank Senator Day, who seconded my bill, and who has literally leapt over oceans for veterans, and continues to be a veteran champion on veteran issues.

Yesterday was an historic day in the House of Commons and unanimous support was given to Bill C-45, referred to as the new veterans charter. My sincere wish is that this chamber will see the benefits and join their colleagues in the House of Commons to move it forward.

Mr. Chairman, Bill C-45 is not an adjustment of current veterans' benefits. It is an entirely new vehicle designed to deliver what the current system cannot. It is built on 50 years of seeing what works and what fails our veterans. It has been shaped by at least five years of study, if not more, and debate by academics, health professionals, veterans and Canadian Forces personnel. It is driven by the need to do better for our veterans.

At Veterans Affairs Canada, we have become very proud of the services we provide for our war veterans. The majority of our \$2.8 billion is invested in what we call our mandate of care.

préoccupations se sont fait entendre de différents côtés. Nous entendrons ce soir des témoins qui nous aideront à évaluer le projet de loi et tout problème qui pourrait en découler.

C'est ainsi que je souhaite accueillir notre premier témoin de ce soir, madame le ministre Albina Guarnieri. Mme Guarnieri siège à la Chambre des communes depuis 1988. En décembre 2004, elle a prêté serment à titre de ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État à la Protection civile.

Vous êtes la bienvenue au comité. Nous avons hâte d'entendre votre déclaration, après quoi les honorables sénateurs auront des questions à vous poser.

**L'honorable Albina Guarnieri, C.P., députée, ministre des Anciens Combattants du Canada :** Merci beaucoup. Comme votre bon président l'a dit, je commence à prendre de l'âge. Je suis accompagnée par Mme Verna Bruce, sous-ministre déléguée, Anciens Combattants Canada, ministère des Affaires étrangères; Darragh Mogan et Ken Miller.

Je comparais aujourd'hui pour présenter un investissement dans l'intérêt de la prochaine génération d'anciens combattants, afin d'ouvrir de meilleures perspectives de vie à ceux qui ont servi leur pays, et pour proposer une nouvelle charte des anciens combattants.

Je remercie les membres du Comité des anciens combattants du travail qu'ils accomplissent depuis plusieurs années et de leur participation au processus qui s'est étalé sur la dernière année. Je remercie plus particulièrement le sénateur Dallaire d'avoir mis son expérience, son engagement et son leadership au service de l'élaboration de la charte. Il a certainement été un chef à qui les soldats pouvaient confier leur vie. Son appui revêt une grande importance si nous voulons que les anciens combattants nous confient le soin de veiller sur leur avenir.

Je remercie le sénateur Day, qui a appuyé mon projet de loi et a littéralement franchi des océans pour s'occuper des anciens combattants et demeure un défenseur émérite de leurs intérêts.

Hier, la Chambre des communes a vécu une journée qui marquera l'histoire, car le projet de loi C-45, aussi appelé la nouvelle charte des anciens combattants, a été adopté à l'unanimité. J'espère sincèrement que le Sénat saura voir les avantages de cette mesure et se joindre aux Communes pour en faciliter l'adoption.

Monsieur le président, le projet de loi C-45 n'est pas un remaniement des prestations actuellement offertes aux anciens combattants. Il s'agit d'un moyen entièrement nouveau d'offrir ce que le système actuel ne permet pas d'offrir. Il repose sur 50 années d'expérience qui ont montré ce qui marche bien ou mal pour nos anciens combattants. Il est le fruit d'au moins cinq années d'étude, voire plus, de discussions avec des universitaires, des professionnels de la santé, des anciens combattants et des représentants des Forces canadiennes. La motivation qui le guide, c'est la nécessité d'offrir de meilleurs services aux anciens combattants.

À Anciens Combattants Canada, nous sommes très fiers des services que nous offrons aux anciens combattants. La majeure partie de nos 2,8 milliards de dollars est engagée dans ce que nous

We invest in pensions, health care, dental care, drug plans, long-term care facilities and, of course, the Veterans Independence Program. Through the Veterans Independence Program, we deliver the VIP treatment our veterans deserve. We invest \$200 million a year providing home care and VIP services to 90,000 veterans and their caregivers. It is an unqualified success story and a model for home care in Canada. For aging war veterans, particularly disabled war veterans, there is no doubt we are delivering for them the way they are delivering for us. The programs we are so proud of today were a product of a sharp focus on the specific needs of these veterans. Times have changed, however, and veterans need a new social contract with Canadians. They need a new support system that keeps pace with their needs. They need a living veterans charter.

It all started with the original veterans charter after the war. Its purpose was to deliver security and opportunity, and it delivered. However, over the years the charter aged with our veterans, and programs to help veterans transition to civilian life were dismantled. This has left our new veterans with some help, but not the help they need entirely. We have seen the challenges and we have seen the light. We know that clinging to programs that were designed for veterans from a different world of 50 years ago will not deliver the opportunity, health and lifestyle our veterans deserve.

Moreover, the challenges facing our programs continue to grow and there are mounting reasons why we cannot permit ourselves to delay the changes in Bill C-45. We are experiencing unprecedented increases in the number of Canadian Forces clients walking through our doors. In a three-year period between 2001 and 2004, our Canadian Forces client population increased by an astounding 58 per cent. This trend is predicted to continue as the Department of National Defence releases approximately 4,000 CF members each year that adds to the 400,000 or so CF veterans already out there.

A growing number of these veterans are applying for disability benefits. Once a disability is established for a veteran pensioner, the pension amount can increase in two ways: either via a reassessment of an existing condition or through an entitlement for a new condition. Between 1998 and 2003, one third of our CF clients applied for and received an increase in their disability pension payments as a result of reviewed or new assessments. That tells us that veterans are not getting healthier, and are forced

appelons notre « mandat en matière de soins ». Nous injectons des fonds dans les pensions, les services de santé, les soins dentaires, les régimes d'assurance-médicaments, les installations de soins prolongés et, bien entendu, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Grâce à ce programme, nous assurons aux anciens combattants le traitement attentif auquel ils ont droit. Nous dépensons 200 millions de dollars par année pour offrir des services au foyer et les services du PAAC à 90 000 anciens combattants et aux personnes qui s'occupent d'eux. Il s'agit là d'une réussite éclatante et d'un modèle des soins à domicile pour le Canada. Dans le cas des anciens combattants qui prennent de l'âge, surtout ceux qui sont handicapés, nous leur offrons des services comme ceux qu'ils ont su donner à notre pays. Les programmes dont nous sommes aujourd'hui si fiers sont le résultat d'efforts axés avec précision sur les besoins de ces anciens combattants. Mais les temps ont changé, et les anciens combattants ont besoin d'un nouveau contrat social avec les Canadiens. Ils ont besoin d'un nouveau système de soutien adapté à leurs besoins. Ils ont besoin d'une charte qui soit vivante.

Tout a commencé par la charte initiale des anciens combattants, après la guerre. Son but était d'assurer la sécurité des anciens combattants et de leur ouvrir des perspectives. C'est ce qu'elle a fait. Toutefois, au fil des ans, cette charte a pris de l'âge, tout comme les anciens combattants, et des programmes qui visaient à faciliter la transition vers la vie civile ont été abolis. C'est ainsi qu'une nouvelle génération d'anciens combattants, même si elle n'a pas été laissée à elle-même, n'a pas reçu toute l'aide dont elle avait besoin. Nous avons pris conscience des difficultés et nous avons vu la lumière. Nous savons que le fait de nous accrocher à des programmes conçus pour les anciens combattants d'un monde différent, d'un monde d'il y a 50 ans, ne peuvent ouvrir les perspectives, donner les services de santé et permettre le style de vie auxquels les vétérans ont droit aujourd'hui.

En outre, les défis que nos programmes doivent relever sont de plus en plus lourds, et des raisons de plus en plus contraignantes nous interdisent de remettre à plus tard les modifications proposées dans le projet de loi C-45. Nous devons faire face à une augmentation sans précédent du nombre de clients qui nous viennent des Forces canadiennes. Sur trois ans, entre 2001 et 2004, notre clientèle des Forces canadiennes a connu une étonnante augmentation de 58 p. 100. Cette tendance devrait se maintenir, car le ministère de la Défense nationale libère environ 4 000 membres des FC chaque année, et ils viennent s'ajouter à la population existante de quelque 400 000 anciens combattants des Forces canadiennes.

Un nombre croissant de ces vétérans demandent des prestations d'invalidité. Une fois l'incapacité établie, le montant de la pension peut augmenter de deux façons : par une réévaluation de l'incapacité existante ou par des droits liés à une nouvelle incapacité. Entre 1998 et 2003, le tiers de nos clients des FC ont demandé et obtenu une augmentation de leurs prestations d'invalidité par suite d'un réexamen de leur incapacité ou d'une nouvelle évaluation. Cela nous montre que l'état de

to return to the department for increased support later and later in life.

The lack of early intervention, effective rehabilitation and job opportunities have left our veteran population without the tools to build a better life. We believe the result is poor health and the high rates of depression we are currently seeing. The evidence that we could do better is glaring. Our review of veterans care needs of some years ago found that 83 per cent of our clients reported trouble with pain, and more than half self-reported their health as fair or poor with fully 28 per cent suffering major depression.

The net result is that CF veterans have higher needs for health care and more long-term health problems than the general population. Health problems, however, are not the only issue here. Almost half of those medically releasing had attained less than a high school education prior to enlisting. That fact, when coupled with long-term disability, calls for determined action to deliver better employment prospects and higher incomes.

Indeed, low employment and income prospects are all too often the fate of many releasing CF members after giving up much of their youth and future career prospects in service to their nation. A monthly pension is no substitute for 30 years of lost opportunity. The average veteran is released to the civilian world in their mid-30s now. Our approach is to deliver opportunity rather than dependency. Our veterans can live better lives, realize their potential, and we have to do everything we can to deliver the tools for them to build their own opportunity.

The challenges of veterans impact their families more than ever before. Since 1990, the Canadian Forces have participated in no less than 44 peacekeeping and peacemaking operations. Spouses and children are subject to frequent moves and separation. In an age of terrorism, and 24-hour news reporting, it is no wonder that today's military families can easily find themselves in a constant state of worry about their loved ones being in harm's way. It is no wonder these periods of adjustment and dislocation cause tremendous stress on human life. When the veteran does return, the process of reintegration truly becomes a family affair, where everyone is intimately affected by the process.

Mr. Chairman, as a government, we have made strides in addressing these issues on behalf of our CF members and veterans. Veterans Affairs Canada and the Department of National Defence have been working in close collaboration to do so. However, we simply cannot deliver the change,

santé des anciens combattants ne s'améliore pas et qu'ils sont contraints de s'adresser de nouveau au ministère pour demander un soutien accru à un stade de plus en plus avancé de leur vie.

Faute d'une intervention précoce, de services efficaces de réadaptation et de perspectives d'emploi, notre population d'anciens combattants est privée des moyens nécessaires pour se bâtir une vie meilleure. Nous croyons que la conséquence, c'est l'état de santé médiocre et les taux élevés de dépression que nous observons actuellement. Il est évident que nous pourrions faire mieux. Notre examen des besoins des anciens combattants en matière de soins, il y a quelques années, a permis de constater que 83 p. 100 de nos clients déclaraient avoir du mal à dominer leurs douleurs. Plus de la moitié d'entre eux disaient avoir un état de santé passable ou médiocre, et pas moins de 28 p. 100 disaient souffrir de problèmes graves de dépression.

Le résultat net, c'est que les anciens combattants des FC ont des besoins plus lourds en matière de soins de santé et des problèmes de santé qui durent plus longtemps que ceux de l'ensemble de la population. Toutefois, les problèmes de santé ne sont pas ici le seul enjeu. Près de la moitié de ceux qui ont des problèmes médicaux n'avaient pas terminé leurs études secondaires avant de s'enrôler. Ce fait, allié à une incapacité chronique, exige des mesures énergiques si nous voulons offrir de meilleures perspectives d'emploi et la possibilité de gagner un revenu supérieur.

Les mauvaises perspectives sur le plan de l'emploi et des revenus sont trop souvent le sort qui attend un grand nombre de militaires qui quittent les FC après avoir sacrifié une grande partie de leur jeunesse et de leurs possibilités de carrière pour servir leur pays. Une pension mensuelle ne peut compenser 30 années d'occasions perdues. Actuellement, l'ancien combattant moyen qui réintègre la vie civile est au milieu de la trentaine. Notre approche vise à lui ouvrir des perspectives plutôt qu'à cultiver sa dépendance. Les anciens combattants peuvent vivre une vie meilleure et exploiter leur potentiel, et nous devons faire tout notre possible pour leur donner les moyens de s'ouvrir eux-mêmes des perspectives intéressantes.

Plus que jamais, les difficultés des anciens combattants ont des conséquences pour leur famille. Depuis 1990, les Forces canadiennes ont participé à pas moins de 44 opérations de maintien ou de consolidation de la paix. Les conjoints et les enfants doivent fréquemment se déplacer et les périodes de séparation sont nombreuses. Avec le terrorisme d'aujourd'hui et des services d'information continus, il n'est pas étonnant que les familles militaires d'aujourd'hui s'inquiètent en permanence des dangers que courrent des êtres chers. Il n'est pas étonnant non plus que ces périodes d'adaptation et de perturbation soient la source de tensions énormes. Lorsque l'ancien combattant revient, la réinsertion devient vraiment une affaire de famille, et tous sont touchés intimement par ce processus.

Monsieur le président, le gouvernement a beaucoup fait pour s'attaquer à ces problèmes dans l'intérêt des membres et des vétérans des FC. Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale ont eu une étroite collaboration à cet égard. Toutefois, il nous est tout bonnement impossible d'assurer les

opportunity and care that veterans deserve without the significant legislative changes that we are proposing. These changes are designed to withstand the test of time and we have taken the time to test the highest standard.

Bill C-45 is the result of years of study and consultation among our stakeholder partners and experts in the field. It is modeled on the best practices of other countries who have already modernized their veterans services and benefits. We have seen their successes and learned from their experiences.

*[Translation]*

We have understood that, in order to be successful, our investment should be made as soon as the veterans are released. This is a good time to invest in rehabilitation, training, and job placement, and to award lump-sum payments to allow them a new start.

*[English]*

Wellness is the key. Our rehabilitation program will encompass physical, vocational and psycho-social rehabilitation. It will position a new veteran to take advantage of the new opportunities we will deliver and the veteran's own potential to build opportunity. We continue a commitment to wellness by offering additional health benefits that will complement existing coverage provided by the Department of National Defence and provide eligible veterans who face service-related barriers to integration, and their families, with uninterrupted health coverage after their release. Such benefits include services comparable to federal government employees and their families.

*[Translation]*

They will get some economic security while on rehabilitation thanks to new economic support programs, and this support will be maintained if a veteran is unable to work to full capacity.

*[English]*

The next step to opportunity is a new career, so we will provide a job placement service to assist all releasing Canadian Forces members, not just those who are medically released. We have modeled our approach after a program in the United Kingdom that achieved a phenomenal success rate. This is the most far-reaching aspect of the program because it eliminates disability as a gateway to veteran services. We know that getting that first civilian job is a critical challenge for all veterans, and our new job placement program bridges that divide.

changements, les perspectives et les soins auxquels les anciens combattants ont droit sans les modifications législatives que nous proposons. Ces modifications sont conçues pour résister à l'épreuve du temps, et nous avons pris le temps de nous assurer qu'elles étaient à la hauteur des normes les plus exigeantes.

Le projet de loi C-45 est l'aboutissement de longues années d'étude et de consultations auprès des partenaires intéressés et des spécialistes de la question. Il s'inspire des pratiques exemplaires d'autres pays qui ont déjà modernisé leurs services et prestations destinés aux anciens combattants. Nous avons observé leurs réussites et tiré des enseignements de leurs expériences.

*[Français]*

Nous avons compris que pour atteindre la réussite, l'investissement doit être prévu immédiatement lors de la sortie du service des combattants. Le moment est alors propice pour investir dans la réhabilitation, la formation, le placement à l'emploi et les sommes forfaitaires afin de leur permettre un nouveau départ.

*[Traduction]*

Le bien-être est la clé. Notre programme de réadaptation portera sur les dimensions physique, professionnelle et psychosociale. Il donnera à l'ancien combattant la possibilité de profiter des nouvelles perspectives que nous lui ouvrirons et de son propre potentiel de création d'occasions nouvelles. Nous maintenons notre engagement à assurer le bien-être en offrant de nouvelles prestations en matière de santé qui complèteront la couverture actuellement assurée par le ministère de la Défense nationale, nous fournirons aux anciens combattants admissibles qui, à cause de leur service dans les forces militaires, ont des obstacles à surmonter dans leur réinsertion sociale, et à leur famille, une couverture ininterrompue en matière de santé. Cela comprend des services comparables à ceux qui sont offerts aux fonctionnaires fédéraux et à leur famille.

*[Français]*

Ils auront une sécurité financière au cours de leur réhabilitation grâce à des nouveaux programmes de support économique et ce support se poursuivra si l'ancien combattant est dans l'impossibilité de travailler à pleine capacité.

*[Traduction]*

L'étape suivante est celle d'une nouvelle carrière. Nous offrirons donc un service de placement pour aider tous ceux qui quittent les Forces canadiennes et pas seulement ceux qui les quittent pour des raisons de santé. Nous avons conçu notre approche en nous inspirant d'un programme britannique qui a connu un succès retentissant. Il s'agit là de l'élément le plus porteur du programme, car il élimine l'invalidité comme mode d'accès aux services aux anciens combattants. Nous savons qu'une difficulté cruciale, pour tous les anciens combattants, consiste à trouver un premier emploi dans le civil, et notre nouveau programme de placement les aidera à franchir cette étape.

For all new medically released veterans, no matter where they were injured, we provide even more direct assistance. We provide priority appointment without competition to any position in the public service for which the veteran is qualified, for a period of two years starting on the day the veteran is ready to return to work. That means that a disabled veteran will get any available public service job that the veteran is qualified to do.

From now on, when medically released veterans approach civilian life, they can expect comprehensive rehabilitation, health benefits, economic support while getting well, a public service job if they are qualified, job placement support and job placement assistance in the private sector if they choose. That is far from all. We provide a tax-free lump-sum payment of up to \$250,000 to compensate CF veterans for non-economic losses such as pain and suffering. These lump-sum payments will help veterans kick-start new civilian lives. It will help them invest in a new home, a new business, or just a new start. For the more severely disabled veterans, we provide economic loss support if they are not able to work. These veterans receive large lump-sum payments and a monthly support payment.

Families are not left out of the equation here. Our new programs also focus on the families of veterans. Wellness and job placement services are available to spouses or common-law partners in cases where the veteran is deceased or disabled. Spouses of veterans who die of service-related injuries are eligible for up to a \$250,000 lump sum, economic loss payments, and retirement benefits as well.

To make all these new programs work for every veteran, we provide case managers who will take a personal interest in every CF veteran and navigate their route to success, and the services and benefits they need. How do we know that all these programs will work? We have modeled actual cases to make sure veterans will be better off. We have seen similar measures work in other jurisdictions, and we have consulted widely to ensure that we have all the essential ingredients to deliver.

Since last spring, our modernization task force has undertaken extensive consultations with stakeholder groups, including the national veterans associations, which are here today. I understand, in full force. I understand many of them will be presenting. If you would like to read them into the record or perhaps — I will leave that to you, Mr. Chair — to ask them to announce themselves and the Department of National Defence officials. In addition, focus groups were held to gauge reactions to CF members, CF veterans and their families to the program proposals. These focus groups indicate that CF members and veterans want programs and services that are tailored to their

À tous les anciens combattants libérés pour des raisons de santé, peu importe où ils ont subi leurs blessures, nous assurons une aide plus directe. Pendant une période de deux ans suivant la date où ils peuvent reprendre le travail, nous leur offrons des nominations prioritaires sans concours à tout poste de la fonction publique pour lequel ils sont qualifiés. Cela veut dire qu'un ancien combattant souffrant d'une invalidité obtiendra dans la fonction publique tout poste disponible pour lequel il a les compétences.

Désormais, lorsque des anciens combattants libérés pour des raisons de santé aborderont la vie civile, ils pourront compter sur un soutien complet — réadaptation, soins de santé et soutien financier — pendant qu'ils se rétablissent, un emploi dans la fonction publique, s'ils ont les compétences, et une aide au placement dans le secteur privé, si telle est leur préférence. Mais c'est loin d'être tout. Nous versons un montant forfaitaire en franchise d'impôt pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ pour indemniser les anciens combattants des FC pour les pertes de nature non économique, comme la douleur et les souffrances. Ces montants forfaitaires aideront les anciens combattants à amorcer plus facilement leur nouvelle existence dans le civil. Ils pourront acheter une nouvelle maison, investir dans une nouvelle entreprise ou simplement prendre un nouveau départ. Quant aux anciens combattants plus lourdement handicapés, nous leur offrons un soutien financier s'ils sont incapables de travailler. Ils recevront des versements forfaitaires importants et des prestations mensuelles de soutien.

Les familles ne sont pas en reste. Nos nouveaux programmes tiennent également compte des familles des anciens combattants. Des services visant le mieux-être et des services de placement sont à la disposition des conjoints mariés ou de fait lorsque l'ancien combattant est décédé ou handicapé. Les conjoints d'anciens combattants décédés des suites de blessures liées à leur service ont droit à un montant d'un maximum de 250 000 \$, à des prestations pour perte économique et à des prestations de retraite.

Pour faire en sorte que tous les nouveaux programmes marchent bien pour chaque ancien combattant, nous offrirons les services de gestionnaires de cas qui s'intéresseront personnellement à chaque ancien combattant et le guideront vers la réussite et vers les services et prestations dont ils ont besoin. Comment pouvons-nous dire que tous ces programmes seront efficaces? Nous avons fait des essais sur de cas réels pour nous assurer que les anciens combattants s'en tireront mieux. Des mesures semblables ont été prises dans d'autres pays, et nous avons mené de vastes consultations pour nous assurer d'avoir tous les éléments essentiels pour réussir.

Le printemps dernier, notre groupe de travail sur la modernisation a entrepris de larges consultations auprès de groupes d'intéressés, notamment les associations nationales d'anciens combattants, qui sont aujourd'hui en force parmi nous, je crois. Je crois savoir que nombre d'entre eux témoigneront. Si vous vouliez bien les nommer — je vais vous laisser ce soin, monsieur le président — et leur demander de se présenter, ainsi que les représentants du ministère de la Défense nationale. De plus, nous avons fait appel à des groupes de réflexion pour évaluer les réactions des membres et anciens combattants des FC et de leurs familles aux propositions de

needs, and the needs of their families. They also want programs that support wellness, independence and a successful transition to civilian life. That is exactly what the veterans charter delivers.

In coordination with the Department of National Defence, we have also held information sessions at six Canadian Forces locations recently, providing highlights of the proposals and seeking feedback on the direction, as well as how they would like to receive information on the new suite of programs.

In addition, we have sought and received input from our opposition critics, and from members of the House of Commons Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs. I should mention that Canadian Forces Chief of Defence Staff Rick Hillier attended my press conference in a very supportive role.

I believe that we have been the beneficiaries of a partnership of purpose that brought together CF members, civil servants, politicians, veterans, veterans organizations such as the Royal Canadian Legion, the Army, Navy and Air Force Veterans of Canada, Anavets, the Canadian Association of Veterans in UN Peacekeeping, and others, all working together because this had to be done and done now.

We all agree that putting veterans first is a priority for everyone.

*[Translation]*

I would like to thank all those who helped us provide our veterans the support they deserve.

*[English]*

Mr. Chairman, I believe that Bill C-45 delivers. It is a cash infusion of almost \$1 billion into the lives of new veterans. It delivers cash, care and careers. It invests in opportunity rather than dependency. In Canada's Year of the Veteran, Canada is investing in years of potential and years of promise for every Canadian veteran.

I want to address briefly some issues that have been circulating over the last couple of days that may have reached some senators, and need to be addressed.

First, I have heard the suggestion that the widow of a soldier who dies of wounds more than 30 days after an incident would not get a death benefit of \$250,000. The truth is that the widow would get \$250,000 regardless. If the death occurred within 30 days it would be a death benefit of \$250,000. If the death occurred later, it would fall under our disability award program, and would still be a benefit of \$250,000. There is absolutely no issue here. I am concerned that veterans hearing such misleading claims may misunderstand the package.

programme. Selon ces groupes, les militaires et vétérans des FC souhaitent avoir des programmes et des services adaptés à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ils veulent aussi des programmes qui appuient leur bien-être, leur autonomie et une transition réussie vers la vie civile. C'est exactement ce que leur propose la charte des anciens combattants.

En coordination avec le ministère de la Défense nationale, nous avons aussi tenu récemment des séances d'information à six endroits, à l'intention des Forces canadiennes, pour signaler les points saillants, recueillir les réactions à l'orientation choisie et savoir comment elles voudraient recevoir l'information sur le nouveau train de programmes.

En outre, nous avons demandé et obtenu le point de vue des porte-parole de l'opposition et des membres du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants des Communes. J'ajoute que le chef d'état-major de la défense, Rick Hillier, a assisté à ma conférence de presse, où il m'a beaucoup appuyée.

Nous avons bénéficié d'un partenariat d'intention qui a réuni membres des FC, fonctionnaires, politiques, anciens combattants, organisations d'anciens combattants — Légion royale canadienne, Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, ou Anavets, Association canadienne des vétérans des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix et autres — tous travaillant de concert, car il fallait faire ce travail, et le faire tout de suite.

Nous convenons tous que les anciens combattants doivent être pour tous la grande priorité

*[Français]*

J'aimerais remercier tous ceux qui nous sont venus en aide afin d'offrir à nos anciens combattants ce qu'ils méritent.

*[Traduction]*

Monsieur le président, je crois que le projet de loi C-45 ne trompe pas les attentes. Il injecte près d'un milliard de dollars pour améliorer le sort de la nouvelle génération d'anciens combattants. Il fournit argent, soins et perspectives professionnelles. Il favorise de meilleures perspectives plutôt que la dépendance. En cette Année de l'ancien combattant, le Canada investit dans des années de potentiel et de promesses pour tous les anciens combattants canadiens.

Je voudrais dire un mot de quelques questions qui circulent depuis un ou deux jours et dont des sénateurs ont peut-être entendu parler. Il faut y répondre.

D'abord, on a dit que la veuve d'un soldat décédé de ses blessures plus de 30 jours après l'incident ne touchera pas l'indemnité de décès de 250 000 \$. La vérité, c'est qu'elle touchera 250 000 \$, peu importe les circonstances. Si le décès se produit dans les 30 jours, ce sera une indemnité de décès. S'il se produit plus tard, c'est le programme d'invalidité qui jouera, et elle touchera tout de même 250 000 \$. Il n'y a aucun problème. Je crains que les anciens combattants qui entendraient des affirmations trompeuses comme celles-là ne se méprennent sur nos programmes.

Second, the issue has been raised of a widowed spouse not receiving a death benefit if the couple has been married less than a year. The same section in the legislation clearly spells out how the death benefit works. If you are married on Tuesday, and the service member is killed in a service-related accident on Wednesday, the death benefit is paid in full. If you are married even an hour before the incident occurs resulting in death at any time thereafter, the benefit is paid. If you are cohabiting with a service member for one year and get married one minute before he or she dies in a hospital after a service-related accident, the death benefit is paid. The provisions here are similar to those that already exist in the War Veterans Allowance Act and within existing disability pensions legislation. They exist to protect vulnerable veterans and dependent children.

Third, the issue has been raised in relation to the 120-day cut-off for rehabilitation and vocational assistance. Here again it is important to understand the context. This benefit is limited to persons who are medically released. The objective is to get these people into programs quickly. We want them to apply within four months. If they do not, they need only offer a reasonable reason why they failed to apply. Remember, this is a go-forward plan, so every medically released veteran will know they have to apply for rehabilitation and vocational assistance within four months, and we will provide them with the tools to do that.

There is always the safety net. They can always be heard even after that cut-off.

In reality, we want to capture these people quickly because we have seen that enormous benefits are accrued by getting them into a rehabilitation program quickly.

I have asked my officials who are here to answer any technical questions. They will be here for the balance of the evening.

**The Chairman:** Thank you for that excellent overview. You have given a detailed account of what this 50-page bill is all about.

We are the Finance Committee and we look at government spending and estimates. I think I heard you say that the amount of money that will come with this bill to do the things you have outlined is almost \$1 billion.

**Ms. Guarneri:** That is over five years. It is a transition period.

**Mr. Darragh Mogan, Executive Director, Service and Program Modernization Task Force, Veterans Affairs Canada:** It is about \$1 billion over six years. That is meant to finance all the new wellness programs and the disability award program. It is expected that, if these wellness programs produce the benefit both for the Canadian Forces member, and wellness and less

Deuxièmement, on dit que le veuf ou la veuve ne touchera pas l'indemnité de décès si le couple était marié depuis moins d'un an. La même disposition du projet de loi explique clairement comment est versée l'indemnité de décès. Si le mariage a lieu le mardi et si le soldat est tué dans un accident lié au service militaire le mercredi, l'indemnité de décès est versée intégralement. Si le mariage a lieu une heure avant l'incident causant un décès, peu importe à quel moment, l'indemnité est versée. Si une personne cohabite avec un militaire pendant un an et se marie avec lui une minute avant le décès à l'hôpital après un accident lié au service, l'indemnité est versée. Ces dispositions sont semblables à celles qui existent dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi existante sur les pensions d'invalidité. Ces dispositions sont là pour protéger des anciens combattants vulnérables et les enfants à leur charge.

Troisièmement, on a parlé du délai de 120 jours pour l'aide à la réadaptation et sur le plan professionnel. Ici encore, il importe de bien comprendre le contexte. Cet avantage est réservé aux personnes qui sont libérées pour des raisons de santé. L'objectif est de faire participer rapidement ces gens aux programmes. Nous voulons qu'ils fassent leur demande dans les quatre mois. S'ils ne le font pas, il suffit qu'ils donnent une explication raisonnable. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un régime prospectif. Tous les anciens combattants libérés pour des raisons médicales sauront qu'ils doivent demander l'aide pour la réadaptation ou leur carrière dans les quatre mois, et nous leur donnerons les outils pour le faire.

Il y a toujours une protection sociale. Ils peuvent toujours se faire entendre, même lorsque le délai est passé.

En réalité, nous voulons établir le contact avec ces anciens combattants le plus rapidement possible, car nous avons vu qu'il était extrêmement avantageux de les faire participer à un programme de réadaptation rapidement.

J'ai demandé à mes collaborateurs de m'accompagner pour répondre aux questions de nature technique. Ils seront ici pendant le reste de la soirée.

**Le président :** Merci de cette excellente vue d'ensemble. Vous nous avez donné un aperçu détaillé de ce projet de loi de 50 pages.

Nous sommes le Comité des finances, et nous étudions les dépenses et les prévisions budgétaires du gouvernement. Je crois avoir entendu que le projet de loi permettra d'injecter près d'un milliard de dollars dans les programmes dont vous avez parlé.

**Mme Guarneri :** Sur cinq ans. Il s'agit d'une période de transition.

**M. Darragh Mogan, directeur exécutif, Groupe de travail sur la modernisation des services et des programmes, Anciens Combattants Canada :** Il s'agit d'environ un milliard de dollars sur six ans.

Ce montant doit permettre de financer tous les nouveaux programmes de mieux-être et le programme d'indemnisation

dependency on ongoing disability payments, it would pay for itself over a 15-to-20-year period.

That is the expectation of what we call the wellness dividend for Canadian Forces members, their families and the taxpayer.

**Ms. Guarnieri:** It is a wellness dividend. The new charter is about getting ahead of the future and front-loading our investment so that it can do the most good. For veterans who have 30 years left in their working lives, it makes good sense that we front-load by investing in new careers and new opportunities. That is the philosophy behind that.

**The Chairman:** On two occasions in your opening remarks, Minister, you talked about how you have consulted widely. It takes a long time to prepare a bill of 50 pages such as this. What stakeholders did you consult and how long did it take to draw this bill?

**Ms. Guarnieri:** There are 800,000 veterans and service members, so you cannot consult all of them, but we have involved all the major veterans organizations, who have spent a great deal of time delving into the programs. We vetted the details carefully. We even held town hall meetings with some 800 service personnel to gauge their reaction. The more that people understand the legislation, the more they agree with it. We would be happy to provide you with a comprehensive list of everyone we consulted.

Keep in mind that this has been a work-in-progress. My officials have probably given more technical briefings than any other department.

**Senator Kinsella:** Thank you, Minister. Yesterday, when the message was received that the House of Commons had passed this bill, we gave it first reading and I was pleased to rise and move that we seek the consent of the Senate, which we did receive, to proceed with second reading immediately. My colleague, Senator Dallaire, and I had the opportunity to participate in debate of the bill at second reading. We then sent the bill here to the Standing Senate Committee on National Finance.

As the chair of the committee has indicated, finances and how this will fit into the fiscal framework is always in the forefront of the minds of the members of this committee. Issues of machinery of government usually come to this Senate committee.

Is your department sufficiently well organized to handle the workload that you are responsible for with the current programs, as well as these additional responsibilities? Many of us have received, and I am sure you have received, minister, complaints from veterans that they often have a difficult time accessing a real

pour invalidité. On prévoit que, si ces programmes de mieux-être sont à l'avantage des membres des Forces canadiennes et assurent le mieux-être et une dépendance moindre à l'égard des prestations d'invalidité, ils se financeront d'eux-mêmes sur une période de 15 à 20 ans.

C'est ce que nous appelons le dividende du mieux-être pour les membres des Forces canadiennes, leurs familles et les contribuables.

**Mme Guarnieri :** C'est un dividende du mieux-être. La nouvelle charte vise à prendre les devants, à faire nos investissements dès le départ pour qu'ils aient le maximum de résultats. Pour les anciens combattants qui peuvent encore travailler une trentaine d'années, il est logique d'intervenir dès le départ en investissant dans de nouvelles carrières et de nouvelles perspectives. C'est là le principe de cette initiative.

**Le président :** Deux fois au cours de votre déclaration liminaire, madame le ministre, vous avez dit que vous aviez mené de vastes consultations. Il faut beaucoup de temps pour préparer un projet de loi de 50 pages comme celui-ci. Quels groupes intéressés avez-vous consultés et combien de temps a-t-il fallu pour rédiger le projet de loi?

**Mme Guarnieri :** Comme il y a 800 000 anciens combattants et militaires, on ne peut pas tous les consulter, mais nous avons fait appel à toutes les grandes organisations d'anciens combattants, qui ont consacré beaucoup de temps à l'étude des programmes. Nous avons fait une étude approfondie des détails. Nous avons même tenu des assemblées publiques avec quelque 800 militaires pour évaluer leurs réactions. Mieux on comprend le projet de loi, plus on l'appuie. Nous nous ferions un plaisir de vous communiquer la liste complète de ceux que nous avons consultés.

Il ne faut pas oublier que c'était là une œuvre en gestation. Mes collaborateurs ont probablement donné plus de séances d'information technique que tout autre ministère.

**Le sénateur Kinsella :** Merci, madame le ministre. Hier, lorsque nous avons reçu le message nous informant que les Communes avaient adopté le projet de loi, nous avons procédé à la première lecture. C'est avec plaisir que je suis intervenu pour demander, avec succès, le consentement du Sénat pour passer immédiatement à la deuxième lecture. Mon collègue, le sénateur Dallaire, et moi avons pu participer au débat de deuxième lecture, après quoi le projet de loi a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Comme le président l'a dit, il s'agit ici du Comité des finances. Les membres de ce comité se demandent toujours comment ce genre de mesure peut trouver place dans le cadre financier. Ce comité sénatorial est celui auquel on renvoie normalement les questions qui concernent les rouages gouvernementaux.

Votre ministère est-il suffisamment bien organisé pour assumer la charge de travail qui lui incombe à cause des programmes actuels et s'acquitter de ces responsabilités supplémentaires? Beaucoup d'entre nous ont reçu, comme vous, sûrement, madame le ministre, des plaintes d'anciens combattants qui ont

live person to talk to when they seek information on a program or have an application filled in, et cetera.

Are you organized? Is there a plan in place? Are you expanding the machinery? Will our veterans who are eligible to apply for benefits under this package find themselves waiting a long time at the end of a telephone line?

**Ms. Guarnieri:** Honourable senators, I think that objectives of service have concluded that this new package is far superior to what exists right now. We have taken care to ensure that no current veteran loses any benefits whatsoever so that they cannot say that they are being disadvantaged in any way.

Veteran Affairs Canada has in place some 48 client service teams across Canada that are ready to provide quality service to all clients. For CF veterans leaving the military, for instance, each will be given a comprehensive transition interview as the first stage of our new case management system that will ensure that no veteran falls through the cracks. This has already begun.

This system will take us back to the same position we were in, and enable us to provide the same level of re-establishment support we provided, following the Second World War. Our records from the Second World War are impeccable. I am always amazed at how the department has kept these records. We can tell you exactly who will receive their demobilization benefits.

Also, I mentioned earlier the issue of the job placement strategy. We would farm that out to the private sector. The United Kingdom has a company that boasts of a 95-per-cent success rate in placement. That is an enviable track record, if we can jump-start these individuals into civilian life.

When I was Associate Defence Minister and travelling across the country, I do not know whether it was simply because the driver knew I was the Associate Defence Minister, but every cab I seemed to get into was driven by a former CF military chap who told me his life history and why he was driving a cab. It was funny. I did not think I had that notoriety of being associate Defence Minister. However, the reality was that I heard too many tragic stories about how they did not feel they had the opportunities to expand their lifestyle and improve their lifestyle for their families.

I must confess, I tried this package on my driver who drives me around the Hill. He is a former military man that I stole from defence. He was very excited about this package, and he said he wished he had this when he left the military.

I always think you should go straight to the source. When they take the time to understand how comprehensive this package is, they become very excited. I did not mean to digress from your question here but I am very excited about the package.

souvent du mal à parler à un fonctionnaire en chair et en os pour obtenir des renseignements sur un programme, pour remplir un formulaire de demande, etc.

Avez-vous l'organisation voulue? Y a-t-il un plan en place? Donnez-vous plus d'ampleur à votre dispositif? Les anciens combattants admissibles aux nouvelles mesures devront-ils attendre au téléphone de façon interminable?

**Mme Guarnieri :** Honorable sénateurs, on a conclu que les objectifs de service de ce nouveau train de mesures sont bien supérieurs à ce qui existe maintenant. Nous avons veillé à ce que les anciens combattants qui reçoivent déjà des services et prestations ne perdent rien, de sorte qu'ils ne puissent pas dire qu'ils sont défavorisés de quelque façon.

Anciens Combattants Canada a en place environ 48 équipes de service à la clientèle d'un bout à l'autre du Canada. Elles sont prêtes à offrir des services de qualité à tous les clients. Quant aux vétérans qui quittent les FC, chacun sera soumis à une entrevue complète sur sa transition. Ce sera la première étape de notre nouveau système de gestion des cas, qui fera en sorte qu'aucun ancien combattant ne tombe entre les mailles du filet. Ce travail a déjà commencé.

Ce système nous ramènera à la position qui était la nôtre après la Seconde Guerre mondiale et nous permettra d'offrir la même qualité d'aide au rétablissement. Nos dossiers de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale sont impeccables. Je suis toujours étonnée de la façon dont le ministère a pu tenir ces dossiers. Nous pouvons vous dire exactement qui a reçu ses prestations de démobilisation.

J'ai aussi parlé tout à l'heure de la stratégie de placement. Nous confierons ce travail au secteur privé. Le Royaume-Uni a une entreprise qui se vante d'un taux de placement de 95 p. 100. Ce sont des résultats enviables. Il serait bien que nous puissions aider ces anciens combattants à bien démarrer dans la vie civile.

Lorsque j'étais ministre déléguée à la Défense et que je parcourais tout le pays, j'ignore si c'est simplement parce que le chauffeur savait que j'étais ministre déléguée à la Défense, mais j'ai l'impression que, dans tous les taxis que je prenais, le chauffeur était un ancien militaire qui me racontait sa vie et m'expliquait pourquoi il conduisait un taxi. C'était étrange. Je ne pensais pas avoir cette notoriété comme ministre déléguée à la Défense. En fait, j'ai entendu trop d'histoires tragiques de gens qui avaient l'impression de ne pas avoir eu la possibilité d'améliorer leur sort pour eux et leur famille.

Je dois vous avouer que j'ai demandé ses réactions au chauffeur qui me conduit sur la colline. Il s'agit d'un ancien militaire que j'ai piqué à la Défense. Ces nouvelles mesures lui ont semblé excellentes. Il aurait voulu pouvoir en profiter lorsqu'il a quitté les Forces canadiennes.

Il faut toujours aller droit à la source. Lorsque les gens prennent le temps de comprendre à quel point ce train de mesures est complet, ils débordent d'enthousiasme. Je ne voulais pas m'éloigner de votre question, mais cette initiative me remplit d'enthousiasme.

We are well equipped and prepared to launch this. This is not something that we have designed at the eleventh hour. Would any of my officials like to jump in?

**Ms. Verna Bruce, Associate Deputy Minister, Veterans Affairs Canada:** I would add a comment concerning people waiting on telephones for long periods of time. We have hugely increasing caseloads in Veteran Affairs Canada and we made a conscious decision to take most of our telephone calls into central sites so that our staff on the ground could spend time visiting veterans in their homes. We have an extremely efficient call centre. They will talk to a live person. There are no recordings. We can demonstrate that, right now we have a live person answering about 95 per cent of our calls within 40 seconds. A vast majority of those calls can be handled by the person who answers the phone. If they cannot, we have lots of technology to support them. They very quickly turn the call over to a district office to make sure that the right person gets back to the veteran.

**Senator Kinsella:** Thank you for that. I think it is terribly important that the machinery is able to deliver, and that all the rights are done that we, from a legislative point of view, might be able to establish. Programs do not mean very much if people cannot access them.

**Ms. Guarnieri:** Absolutely.

**Senator Kinsella:** I am pleased to hear the sensitivity at the administrative level. I wish you good luck and encourage you to continue to look for cutting edge technology in that area.

I do not want to overtake my time. The chairman is very strict sometimes.

**Ms. Guarnieri:** He looks pretty lenient.

**Senator Kinsella:** We have been going through the bill very carefully. Thank you, minister, for anticipating some of those questions, because we have heard them as well.

**Ms. Guarnieri:** I was told to save your time and that your time was precious.

**Senator Kinsella:** Let me turn to clause 2(5) on page five of the bill. I would like to have an explication as to whether or not that is the clause that would help to answer the concern that has been raised, and that is, if a veteran commits suicide, the family is not eligible for benefits. Does that clause deal with that?

**Ms. Guarnieri:** That is the suicide issue.

**Senator Kinsella:** What does that mean? Is the concern valid or not?

**Ms. Guarnieri:** The act will not preclude the provision of benefits to those who harm themselves, where doing so is a manifestation of a service-related condition. The intent of the

Nous sommes bien équipés et nous sommes prêts à nous mettre à l'œuvre. Ce n'est pas une initiative élaborée à la dernière minute. Un de mes collaborateurs voudrait-il intervenir?

**Mme Verna Bruce, sous-ministre déléguée, Anciens Combattants Canada :** J'aurais un mot à ajouter à propos des longues périodes d'attente au téléphone. Au ministère, la charge de travail a augmenté énormément, et nous avons décidé de façon délibérée de recevoir la plupart des appels dans un service central pour que notre personnel sur le terrain puisse consacrer du temps aux visites aux anciens combattants, chez eux. Nous avons un centre d'appels extrêmement efficace. Les correspondants peuvent parler à une personne en chair et en os. Ce ne sont pas des enregistrements. Nous pouvons prouver que, à l'heure actuelle, dans 95 p. 100 des cas, une personne répond aux appels dans un délai de 40 secondes. Dans la vaste majorité des cas, la personne qui reçoit l'appel peut donner une réponse. Si c'est impossible, nous avons tout un dispositif technologique de soutien. Il est possible de transférer l'appel à un bureau de district pour s'assurer que la personne qui est capable de répondre communique avec l'ancien combattant.

**Le sénateur Kinsella :** Merci. Il me semble crucial que le dispositif administratif soit à la hauteur et que tous les droits consentis sur le plan législatif puissent être respectés concrètement. Les programmes ne veulent pas dire grand-chose si les gens ne peuvent y avoir accès.

**Mme Guarnieri :** Vous avez tout à fait raison.

**Le sénateur Kinsella :** Je suis heureux de constater que, sur le plan administratif, on est sensible à cet aspect. Je vous souhaite bonne chance et je vous encourage à continuer d'exploiter la technologie de pointe dans ce domaine.

Je ne veux pas dépasser mon temps de parole. Le président est parfois très strict.

**Mme Guarnieri :** Il semble assez conciliant.

**Le sénateur Kinsella :** Nous avons parcouru ce projet de loi très attentivement. Merci, madame la ministre, d'avoir avoir prévu certaines de ces questions, car nous les avons entendues nous aussi.

**Mme Guarnieri :** On m'a dit de ménager votre temps, qu'il était précieux.

**Le sénateur Kinsella :** Permettez-moi d'aborder le paragraphe 2(5), à la page 5 du projet de loi. Je voudrais qu'on m'explique si cette disposition peut aider à dissiper les préoccupations qui ont été soulevées au sujet des cas d'anciens combattants qui se suicident, où la famille n'a pas droit aux indemnités. Ce paragraphe porte-t-il sur ce problème?

**Mme Guarnieri :** Il s'agit de la question du suicide.

**Le sénateur Kinsella :** Qu'est-ce que cela veut dire? Cette inquiétude est-elle fondée ou non?

**Mme Guarnieri :** La loi n'empêchera pas de verser des prestations à ceux qui se font du mal, lorsque cela est la manifestation d'un problème lié au service. Le but de la

provision is to avoid compensating those who would willingly or intentionally harm themselves in the absence of a causative disability in order to, for example, avoid service.

There is a provision where the minister can override these provisions, where warranted.

**Senator Kinsella:** Where is that provision?

**Ms. Guarnieri:** This charter has a lot of built-in flexibility.

**Senator Kinsella:** Minister, where is the provision that gives the ministerial override in this bill? We are in committee, I am trying to be more technical.

**Ms. Guarnieri:** One of the reasons we built in the flexibility is because if you have rigid rules then you can also leave some people out that may require assistance.

**Senator Kinsella:** While they are looking for that, my other concern relates to clause 18 of the bill. Clause 18 deals with the whole area of earnings loss: in particular, how one is to determine imputed income.

Am I correct then in my understanding that according to the bill, the formula for calculating the earnings loss benefit payable to a veteran includes their imputed income, and this term "imputed income" refers to an estimate of the income that could be received, theoretically, if non-income-producing assets such as real estate or precious metals were converted to cash. What is your rationale for using imputed income to determine earnings loss benefit?

**Mr. Mogan:** The rationale is that there is a 75 per cent ceiling on the earnings loss, and protection of 75 per cent of the previous salary. All forms of taxable income, including income that could come from assets, would be assessed against that 75 per cent, and it would be standard, because it is a ceiling, not a minimum.

**Senator Kinsella:** The minister here has discretion as well.

**Mr. Mogan:** The discretion there is intended to allow two things to happen: one, not to make the assumption that the department knows all things about the modern Canadian Forces veterans and the needs that will come in the next four or five years so we want flexibility; and two, I think the undertaking that the minister's predecessor and the new minister gave to veterans organizations is that they would have a lot of input into development of regulations that give feed to this bill over the next four or five months.

To be more permissive in the sense of allowing more flexibility on the one hand, and on the other hand, to keep a commitment to veterans organizations that the consultation process that began two years ago can continue with regard to the regulations.

disposition est d'éviter d'indemniser ceux qui, volontairement ou intentionnellement, se mutilent, en l'absence de problème qui serait la cause de ce comportement, par exemple pour éviter le service.

Une disposition permet au ministre de passer outre à ces dispositions lorsque les circonstances le justifient.

**Le sénateur Kinsella :** Où se trouve cette disposition?

**Mme Guarnieri :** La charte laisse beaucoup de souplesse.

**Le sénateur Kinsella :** Madame le ministre, où se trouve la disposition qui permet au ministre de passer outre à d'autres dispositions du projet de loi. Nous sommes en comité, et j'essaie d'entrer un peu plus dans les détails.

**Mme Guarnieri :** Si nous avons prévu cette souplesse, c'est entre autres parce que, lorsqu'il y a des règles strictes, on risque de laisser en plan des personnes qui pourraient avoir besoin d'aide.

**Le sénateur Kinsella :** Pendant que nous cherchons cette disposition, je vais aborder un autre sujet de préoccupation, à l'article 18 du projet de loi. Cet article porte sur les pertes de revenu et plus particulièrement sur la détermination du revenu attribué.

Ai-je raison de dire que, aux termes du projet de loi, la formule de calcul de l'allocation pour perte de revenu à verser à un ancien combattant comprend son revenu attribué, et que cette expression, « revenu attribué », est une estimation du revenu qu'il pourrait toucher, théoriquement, si des actifs qui ne produisent pas de revenus, comme de l'immobilier ou des métaux précieux, étaient convertis en liquide? Pour quelle raison utilise-t-on le revenu attribué dans le calcul de l'allocation pour perte de revenu?

**Mr. Mogan :** C'est parce qu'il y a un plafond de 75 p. 100 sur la perte de revenu et une protection de 75 p. 100 du salaire précédent. Toutes les formes de revenu imposable, y compris celui qui est tiré d'actifs, sont évaluées par rapport à ce critère de 75 p. 100, et ce serait la norme, parce qu'il s'agit d'un plafond et non d'un minimum.

**Le sénateur Kinsella :** Une certaine latitude est laissée au ministre également.

**Mr. Mogan :** On laisse cette latitude pour deux raisons. D'abord, il ne faut pas présumer que le ministère sait tout sur la génération nouvelle d'anciens combattants des Forces canadiennes et sur les besoins qui se manifesteront au cours des quatre ou cinq prochaines années. Deuxièmement, les ministres actuel et précédent ont pris envers les organisations d'anciens combattants l'engagement de faire appel à elles pour l'élaboration des règlements d'application du projet de loi dans les quatre ou cinq prochains mois.

Il s'agit d'être plus permissif, en ce sens qu'il faut plus de latitude, d'une part, et, d'autre part, d'honorer envers les organisations d'anciens combattants l'engagement de poursuivre, pour l'élaboration des règlements, les consultations amorcées il y a deux ans.

**Senator Kinsella:** The minister, with her clairvoyance, anticipated the issue around the 120 days in clause 9(2). Can you tell us why it is 120 days and not 150 days?

**Mr. Mogan:** The number was chosen because an existing rehabilitation program under the authority of the Chief of Defence Staff, the Service Income Security Insurance Plan, SISIP, has that 120-day limit. We do not want to create two standards, but we realize that applying the 120-day limit arbitrarily for individuals, particularly those with operational stress injuries, has a certain absurdity to it, given what we know. On the one hand we want to adhere to it, but on the other hand we want the minister to have the flexibility not to allow that to become an impediment to successful rehabilitation.

**Senator Ringuette:** As an ex-daughter-in-law of a Second World War veteran that left Canada with the trade of carpenter and came back without a right arm and a dysfunctional right leg due to combat injuries, I am impressed with what you are proposing. At that time, rehabilitating and placing veterans was not an easy task, especially if they came back with major disabilities. I see that within your bill, you have looked into this. I would like to flag a concern. I have read a lot of briefing material in regards to job placement assistance. I agree with the fact that provisions will be made for closed competition in the federal public service for veterans. There is also mention in there of two items.

One is in regards to regional jobs that I do not agree with for the Canadian population at large, and I would not agree with in regards to the restrictive 50-kilometer barrier to employment opportunity for veterans. This barrier is indicated as a restriction, and I certainly hope that within your discussion with the Public Service Commission of Canada that you will have that removed. If a Canadian from wherever, coast-to-coast-to-coast, is good enough to enlist and to provide services to the Canadian population, whatever location they come from in Canada, then they should be entitled to any public service job anywhere in Canada. This is a real concern that I want to flag to ensure that you address it in your discussion with the Public Service Commission of Canada. On the same placement situation, the bill also indicates that the deputy head of the department will give priority status to veterans for certain jobs. The deputy head will decide. That is not right, because I do not think that your department will have all the contacts and communications for all the veterans looking for different kinds of job placement with every department head of every government department. That is a concern of mine if we want to give priority to veterans. Already the department heads have a hard time to identify jobs for minorities in our country. You can understand my concern.

**Senator Oliver:** Minister, did you want to respond to that?

**Le sénateur Kinsella :** Madame le ministre, dans sa clairvoyance, a anticipé le problème que poserait le délai de 120 jours prévu au paragraphe 9(2). Pourriez-vous me dire pourquoi le délai est de 120 jours et non de 150?

**M. Morgan :** Ce chiffre a été choisi en raison d'un programme de réadaptation existant qui relève du chef de l'état-major, le Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM, dont le délai est de 120 jours. Nous ne voulons pas créer deux normes, mais nous sommes conscients que l'application arbitraire d'un délai de 120 jours, surtout pour les personnes qui ont souffert de stress opérationnel, est absurde, jusqu'à un certain point, étant donné ce que nous savons. D'une part, vous voulons respecter ce délai, mais, d'autre part, nous voulons que le ministre ait la possibilité d'éviter que cette contrainte ne devienne une entrave à une réadaptation réussie.

**Le sénateur Ringuette :** Moi qui ai été la bru d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale qui est parti du Canada charpentier et est rentré avec le bras droit en moins et une jambe droite dysfonctionnelle, je suis impressionnée par ce que vous proposez. À l'époque, la réadaptation et le placement des anciens combattants n'étaient pas une tâche facile, surtout s'ils rentraient avec des handicaps majeurs. Je constate que, dans votre projet de loi, vous avez tenu compte de la question. Un point m'inquiète cependant. J'ai lu beaucoup de documentation sur l'aide au placement. Je suis d'accord pour qu'on prenne des dispositions afin d'avoir des concours fermés dans la fonction publique pour les anciens combattants. Il est également question de deux autres éléments.

Un de ces éléments concerne les emplois dans les régions, et je ne suis pas d'accord, dans l'intérêt de la population canadienne, et je ne serais pas d'accord non plus sur la restriction de 50 kilomètres pour les débouchés offerts aux vétérans. Cette barrière est indiquée comme une restriction, et j'espère assurément que, au cours de vos entretiens avec la Commission de la fonction publique du Canada vous ferez disparaître cet élément. Si un Canadien de quelque région que ce soit au Canada est assez bon pour s'enrôler et servir la population canadienne, il devrait être assez bon pour avoir droit à n'importe quel poste à la fonction publique, n'importe où au Canada. C'est là un sujet de préoccupation réelle que je tiens à signaler pour m'assurer que vous en discutiez avec la Commission de la fonction publique du Canada. Toujours à propos du placement, le projet de loi dit que l'administrateur général du ministère donnera la priorité aux vétérans pour certains postes. C'est à lui que reviendra la décision. Ce n'est pas acceptable, parce que je ne crois pas que votre ministère aura tous les contacts, toutes les communications pour tous les vétérans qui cherchent différents types d'emploi avec les administrateurs généraux de tous les ministères. Cela me préoccupe, si nous voulons donner la priorité aux vétérans. Déjà, les administrateurs généraux ont du mal à trouver des postes pour les membres de nos minorités. Vous pouvez comprendre mon inquiétude.

**Le sénateur Oliver :** Madame le ministre, voulez-vous répondre?

**Ms. Guarnieri:** You have raised a valid point, but the provision here is really an improvement over what there is now. We are giving veterans the opportunity to advance into the civil service.

However, the issue and the concern that you raise can be addressed in drafting the regulations in conjunction with the Public Service Commission of Canada. This is something that you can flag when we are about to finish drafting the regulations.

**Senator Ringuette:** I understand that the Public Service Commission will come forward with an amendment to the current Public Service Modernization Act, Bill C-25, to address these concerns.

**Ms. Guarnieri:** It is something we will watch carefully.

**Senator Ringuette:** I will be there to watch it. My last concern is in regards to private sector placement and the income to the veteran and the family. The example that you cited of a 95-per-cent success rate in Great Britain: if that 95 per cent is based on job placement and is not related to the quality of the job — we do not want our veterans to be behind a McDonald's counter. We do not want our veterans, because they receive a job placement, to be working at minimum wage behind that McDonald's counter and lose whatever kind of medical benefits and so forth that they would be entitled to without that placement agency.

**Senator Oliver:** Minister, this is a critical question and I know a number of people want to have your answer on that.

**Ms. Guarnieri:** When it comes to veterans, our department has their best interests at heart. We are saying, if you serve your country, you should come out of the forces better off than, or at least the same as, when you went in. When we look at the model in the U.K., it is exciting to see their success rate. Perhaps what we can do to advance, or at least to alleviate, some of your concerns, is to provide documentation on the U.K. model.

I was in England and our deputy ministers had extensive discussions with the U.K. on the model and the placement agency that does this. We want to emulate their success rate. You are right. We are not going to shove them behind the counter at McDonald's. We want them to have viable jobs for themselves, and improve the life of their families.

We are not trying to pigeonhole these Canadian Forces personnel into accepting jobs which are career-enders. We are trying to accelerate a brighter future for these veterans and their families.

**Senator Downe:** I want to be clear, please correct me if I am wrong. My understanding is that only Canadian Forces members with a medical disability will be entitled to priority status in the federal public service.

**Ms. Guarnieri:** That is right.

**Mme Guarnieri :** Vous faites ressortir un point valable, mais la disposition proposée ici est déjà une amélioration par rapport à la situation actuelle. Nous donnons aux anciens combattants l'occasion de se placer dans la fonction publique.

Toutefois, le problème et la préoccupation que vous soulevez peuvent trouver une réponse dans la réglementation à rédiger avec la Commission de la fonction publique du Canada. C'est une question que vous pourriez signaler lorsque nous serons sur le point de terminer l'élaboration du règlement.

**Le sénateur Ringuette :** Je crois comprendre que la Commission de la fonction publique proposera des modifications à l'actuelle Loi sur la modernisation de la fonction publique, le projet de loi C-25, pour tenir compte de ces préoccupations.

**Mme Guarnieri :** C'est une question que nous allons suivre de près.

**Le sénateur Ringuette :** J'y veillerai aussi. Ma dernière préoccupation concerne le placement dans le secteur privé et les revenus de l'ancien combattant et de sa famille. Vous avez parlé d'un taux de succès de 95 p. 100 en Grande-Bretagne. Ce taux de réussite tient-il compte seulement des placements et non de la qualité des emplois? Je ne voudrais pas que nos anciens combattants se retrouvent derrière des comptoirs de McDonald. Nous ne voulons pas que les vétérans, parce qu'ils profitent d'un placement, travaillent au salaire minimum chez McDonald et perdent leurs avantages médicaux et autres auxquels ils auraient droit s'ils n'étaient pas placés par une agence.

**Le sénateur Oliver :** Madame le ministre, c'est là une question cruciale. Bien des gens tiennent à entendre votre réponse.

**Mme Guarnieri :** Notre ministère a les intérêts supérieurs des anciens combattants à cœur. Nous disons : si vous servez votre pays, vous devriez sortir des forces dans une situation meilleure ou au moins égale à celle qui était la vôtre avant d'y entrer. Dans le modèle britannique, le taux de succès est fascinant. Pour dissiper ou au moins atténuer vos préoccupations, nous pourrions peut-être vous procurer de la documentation sur le modèle britannique.

Je suis allée en Angleterre, et nos sous-ministres ont eu des échanges approfondis au sujet du modèle britannique et de l'agence de placement qui se charge du travail. Nous voulons obtenir un taux de réussite comparable. Vous avez raison. Nous n'allons pas mettre les anciens combattants derrière des comptoirs de McDonald. Nous voulons qu'ils aient des emplois sérieux et qu'ils puissent améliorer le sort de leurs familles.

Nous n'essayons pas de contraindre ces anciens membres des Forces canadiennes à accepter des emplois qui ne sont que des impasses. Nous essayons d'aider ces anciens combattants et leurs familles à se bâtir un plus bel avenir.

**Le sénateur Downe :** Soyons clairs, et corrigez-moi si je me trompe. Je crois comprendre que seuls les vétérans des Forces canadiennes ayant une incapacité auront droit à la priorité dans la fonction publique fédérale.

**Mme Guarnieri :** C'est exact.

**Senator Downe:** You indicated earlier some of the educational problems that some of the retiring veterans have. Is there any training to help them qualify for jobs?

**Ms. Guarnieri:** Retraining is a key part of this program. We will ensure that nobody undergoes rehabilitation or retraining without some kind of support mechanism. Right now when they leave the forces, once the period of two years expires, the Canadian Forces chaps are on their own. In this enhanced holistic approach that we offer here, we assume permanent responsibility for these chaps that have served our country. We are not saying that once out of sight, out of mind. We are saying that we assume responsibility to assist them to an improved lifestyle. With an improved individual with a happy set of circumstances, it is going to be a much more productive and viable country. We want to ensure that we enhance peoples' lifestyle. We are replacing dependency with opportunity. That is the key here.

**Senator Downe:** Chairman, I think this is a good beginning, but I am at a loss as to why the government does not extend this to all members of the Canadian Forces who retire. These men and women are paid by the Government of Canada. They receive pensions from the Government of Canada. Many now are put in dangerous situations overseas. Why are they not entitled to priority placement for a federal government job when they return to Canada?

**Ms. Guarnieri:** That is something we should explore down the road. This charter is what we would negotiate with the Public Service Commission at this point in time. I am open to that idea. What we are presenting here is what was negotiated and what was acceptable at this point in time. My attitude is that this is a living charter. It is malleable and open to improvements down the road.

We talked earlier about ministerial latitude. One reason for that is that we receive countless cases even now where our veterans do not fit one program. Now, we can explore all other options because we always want to give the benefit of the doubt to the veteran and his needs. Certainly, your suggestion is something that I would like future committees to explore.

[Translation]

**Senator Ferreti Barth:** Madam Minister, I am glad this bill is before us. We always thought war veterans were just veterans of the first and second world wars. But there are also many veterans of modern day wars. Part of our population was treated like senior citizens of the First World War. I am working with senior citizens. I have a golden-age club in the Ortona area. We have people of 82, 85 years old who fought during the Second World War. We give them everything we can on a voluntary basis. But I am a bit concerned by all these recent changes.

**Le sénateur Downe :** Vous avez dit un mot tout à l'heure des problèmes d'instruction que certains anciens combattants peuvent avoir. Prévoit-on de la formation pour les aider à se qualifier pour ces emplois?

**Mme Guarnieri :** Le recyclage est un élément essentiel du programme. Nous veillerons à ce que personne ne s'engage dans la voie de la réadaptation ou du recyclage sans avoir un certain soutien. En ce moment, lorsque les gars des Forces canadiennes s'en vont, ils sont livrés à eux-mêmes, une fois terminée la période de deux ans. Dans l'approche globale améliorée que nous proposons, nous assumons une responsabilité permanente à l'égard de ces gens qui ont servi notre pays. Nous ne disons pas : loin des yeux, loin du cœur. Nous assumons la responsabilité de les aider à se donner un mode de vie amélioré. Une personne qui vit dans des circonstances plus favorables permet à notre pays d'être plus productif et viable. Nous tenons à améliorer le mode de vie de ces personnes. Nous substituons les possibilités d'épanouissement à la dépendance. C'est l'élément clé.

**Le sénateur Downe :** Monsieur le président, je crois que c'est un bon début, mais je me demande pourquoi le gouvernement n'accorde pas ce traitement à tous les membres des Forces canadiennes qui prennent leur retraite. Ces hommes et ces femmes sont payés par le gouvernement du Canada, dont ils reçoivent aussi des pensions. Un grand nombre d'entre eux sont maintenant exposés à des dangers à l'étranger. Pourquoi n'auraient-ils pas droit à un placement prioritaire dans la fonction publique fédérale lorsqu'ils rentrent au Canada?

**Mme Guarnieri :** C'est une possibilité qu'il faudra envisager à un moment donné. La charte proposée ici est ce que nous négocierions pour l'instant avec la Commission de la fonction publique. L'idée me semble intéressante. Ce que nous présentons ici a été négocié et jugé acceptable pour l'instant. J'estime que cette charte est un document vivant. Il est malléable et se prêtera à des améliorations ultérieurement.

Nous avons parlé tout à l'heure de la latitude laissée au ministre. L'une des raisons, c'est que nous sommes saisis d'innombrables cas, même maintenant, de vétérans qui ne sont pas admissibles aux programmes. Maintenant, nous pouvons envisager toutes sortes d'autres options parce que nous voulons toujours donner le bénéfice du doute à l'ancien combattant pour répondre à ses besoins. Chose certaine, je voudrais que d'autres comités, à l'avenir, étudient votre idée.

[Français]

**Le sénateur Ferreti Barth :** Madame la ministre, je suis très heureuse de voir ce projet de loi devant nous. On a toujours pensé que les vétérans de guerre, c'était les vétérans de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Il y a également beaucoup de vétérans des guerres modernes. Une partie de notre population était traitée comme des vieillards de la Première Guerre mondiale. Je travaille avec les personnes âgées. J'ai un club de l'âge d'or dans la région d'Ortona. Nous avons des vieillards qui ont 82, 85 ans qui ont fait la Seconde Guerre mondiale. Nous donnons tout ce que nous pouvons sur une base volontaire. Mais tous ces changements modernes me préoccupent un peu.

I would suggest the advisory council on the veterans charter in Canada be mandated to review every three or four months the implementation of the legislation providing services, assistance, and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans to make sure the decisions that are made are true to the spirit of this legislation. Many social aspects are being impacted. We need some kind of supervision to make sure the legislation is implemented in the true spirit of your proposal.

**Mrs. Guarnieri:** This is an excellent suggestion. We could perhaps have a small-scale review every four months. We already have regular reviews and we have surveys to see whether we meet our goals. Thank you for an excellent suggestion.

[English]

**Senator Day:** I support your desire to follow our schedule, and we have a good number of veterans' organizations here. I have also welcomed the suggestion by the minister and the staff that they will stay and if it turns out that some issues arise, we can call them back and resolve those issues.

**Ms. Guarnieri:** We are eager to provide any information or respond to any suggestions or concerns.

**Senator Day:** Let me comment on a point made by my colleague Senator Kinsella. He advised our witnesses that you are before a committee that might seem a little peculiar to our people on the national finance committee. The reason, I understand, is that the Senate Standing Committee on National Security and Defence and its subcommittee on Veterans Affairs would probably be the logical committees to study this, but they are travelling. Senator Atkins and I serve on that subcommittee. I have also spoken to the chair of the veterans affairs subcommittee and the chair of the national security and defence committee. They have taken time out of their travels as a committee on the road to discuss this bill. They informed me and asked me to inform the committee that they support it fully. I think that that should go on the record.

**Ms. Guarnieri:** Thank you. As I said earlier, we will provide technical briefings to everyone and anyone that asks, because we are eager. I know it is a lot to digest, but we are eager that everybody understands how the programs are meshed. We are excited about this new venture.

**The Chairman:** Thank you. Senator Day, I appreciate your comments. Minister, I thank you and your officials very much for an excellent presentation. You covered an awful lot of ground and you anticipated a lot of our questions.

**Ms. Guarnieri:** I cheated. I listened to your debate. I thought it was very erudite and we wanted to expedite any of the issues and concerns you had. We will provide you with any information we can to expedite matters.

Je proposerais que le conseil consultatif sur la Charte des anciens combattants du Canada soit mandaté afin d'examiner, tous les trois ou quatre mois, l'application de la loi sur les mesures de réinsertion des militaires et vétérans des Forces canadiennes afin d'assurer que les décisions prises reflètent l'esprit de la loi. On touche beaucoup de choses au plan social. Il faut qu'il y ait une supervision pour voir si la loi appliquée reflète vraiment l'esprit de votre proposition.

**Mme Guarnieri :** C'est une très bonne proposition. Peut-être tous les quatre mois, on pourrait faire un petit examen. On fait déjà des examens régulièrement, on fait des sondages pour voir si on rencontre nos objectifs. Votre suggestion est excellente. Je vous remercie.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Je suis d'accord avec vous pour que nous suivions notre programme. Nous avons ici un bon nombre d'organisations d'anciens combattants. J'ai aussi accueilli favorablement l'idée de la ministre et de ses collaborateurs, qui veulent bien rester avec nous. Si des problèmes surgissent, nous pourrons faire appel à eux et régler ces problèmes.

**Mme Guarnieri :** Nous tenons à fournir de l'information et à répondre à toutes les propositions ou préoccupations.

**Le sénateur Day :** Je voudrais revenir sur un point souligné par mon collègue, le sénateur Kinsella. Il a dit à nos témoins qu'ils comparaissaient devant un comité qui peut paraître étrangement choisi, puisque que c'est le Comité des finances nationales. Le choix logique aurait été le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et son Sous-comité des anciens combattants, mais je crois comprendre qu'ils sont en déplacement. Le sénateur Atkins et moi faisons partie de ce sous-comité. J'ai également discuté avec le président du Sous-comité des anciens combattants et le président du Comité de la sécurité nationale et de la défense. Ils ont pris le temps, pendant les déplacements des comités, de discuter du projet de loi. Ils m'ont fait savoir et m'ont demandé de faire savoir au comité qu'ils appuient le projet de loi sans réserves. Je crois qu'il importait de le dire publiquement.

**Mme Guarnieri :** Merci. Je le répète, nous donnerons des renseignements d'ordre technique à tous ceux qui pourraient en demander, parce que nous tenons à ce que cette mesure soit adoptée. Je sais qu'il y a beaucoup de choses à assimiler, mais nous tenons à ce que tous comprennent comment les programmes sont intégrés les uns aux autres. Cette nouvelle initiative nous remplit d'enthousiasme.

**Le président :** Merci. Sénateur Day, Je vous remercie de vos observations. Madame la ministre, je vous remercie, vous et vos collaborateurs, d'un excellent exposé. Vous avez couvert beaucoup de choses et vous avez su prévoir un grand nombre de nos questions.

**Mme Guarnieri :** J'ai triché. J'ai écouté votre débat. Il m'a semblé très éclairé, et nous tenions à aborder tous les problèmes et préoccupations que vous avez soulevés. Nous allons vous fournir toute l'information possible pour faciliter vos travaux.

**The Chairman:** Our next panel includes Mr. Cliff Chadderton, Chief Executive Officer of The War Amps who is appearing this evening as Chairman of the National Council of Veteran Associations in Canada, NCVA. If you look in your papers, there are briefs from the next three presenters. Also representing The Royal Canadian Legion is Ms. Mary-Ann Burdett, who is the first woman to hold the office of Dominion President. She was elected to that office at the 40th Dominion Convention in London, Ontario in June 2004.

Mr. Kenneth Henderson is also joining the next panel. He is the Dominion President of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, ANAVETS. The purpose of the association is to unite fraternally persons who have served in Her Majesty's Armed Forces.

**Ms. Mary-Ann Burdett, President, Royal Canadian Legion:** Honourable senators, as Dominion President of the Royal Canadian Legion with a membership of over 400,000 and as a modern-day veteran with service in the Royal Canadian Air Force, it is my pleasure to appear today as you consider Bill C-45, an Act to provide services assistance and compensation to, or in respect of, Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain acts.

Over time, a number of programs that were made available to traditional veterans, such as rehabilitation services, job placement or the very generous benefits provided under the Veterans' Land Act, have progressively disappeared. This situation has left our modern veterans at a loss. There should be no doubt whatsoever that the Royal Canadian Legion fully supports this initiative.

Since our Dominion convention in Halifax in 2000, we have been advocating for a comprehensive, integrated plan to develop a new veterans charter that would provide services to veterans on a needs-based system rather than a program-based approach. Unfortunately the program-based approach that establishes the rights to benefits via a disability pension can result in delays.

Our modern veterans suffer from invisible scars that are not readily identifiable. These mental afflictions resulting from operational stress often necessitate rapid intervention for any chance of success in rehabilitating Canadian Forces members and veterans and mitigating the pain suffered by their loved ones. Bill C-45 offers an opportunity for rapid intervention through a single point of entry for services and a case management approach. Bill C-45 provides rehabilitation services, health benefits, job placement assistance and ongoing financial support. It also offers compensation for pain and suffering through a lump sum payment, which in itself encourages a philosophy of wellness to ensure smooth transition into civilian life.

**Le président :** Notre prochain groupe de témoins comprend M. Cliff Chadderton, directeur général des Amputés de guerre, qui comparaît ce soir à titre de président du Conseil national des associations d'anciens combattants, le CNAAC. Si vous vérifiez votre documentation, vous constaterez qu'on y trouve les exposés des trois prochains témoins. Nous accueillons également Mme Mary-Ann Burdett, qui représente la Légion royale canadienne. Elle est la première femme à occuper la présidence nationale. Elle a été élue lors du 40<sup>e</sup> congrès national, qui a eu lieu à London, en Ontario, en juin 2004.

M. Kenneth Henderson fait aussi partie de ce groupe. Il est le président national des Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, l'ANAVETS. La vocation de cette association est de réunir fraternellement ceux qui ont servi dans les forces armées de Sa Majesté.

**Mme Mary-Ann Burdett, présidente, Légion royale canadienne :** Honorables sénateurs, à titre de présidente nationale de la Légion royale canadienne, qui compte plus de 400 000 membres et en ma qualité d'ancienne combattante moderne qui a servi dans l'Aviation royale du Canada, je suis heureuse de comparaître aujourd'hui devant le comité, qui étudie le projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois.

Au fil du temps, un certain nombre de programmes qui étaient offerts aux anciens combattants d'autrefois, comme les services de réadaptation, l'aide au placement ou les généreux avantages que procurait la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ont peu à peu disparu, ce qui laisse les anciens combattants d'aujourd'hui dans une situation précaire. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, la Légion royale canadienne appuie cette initiative sans aucune réserve.

Depuis notre congrès national qui a eu lieu à Halifax en 2000, nous préconisons un plan intégré et complet visant à élaborer une nouvelle charte des anciens combattants qui offrirait des services selon un système fondé sur les besoins et non sur les programmes. Malheureusement, l'approche fondée sur des programmes qui établit les droits aux prestations dans le cadre de la pension d'invalidité peut occasionner des retards.

Les anciens combattants d'aujourd'hui portent souvent des cicatrices invisibles qu'il n'est pas facile de repérer. Les problèmes mentaux qui découlent du stress opérationnel nécessitent souvent une intervention rapide, si nous voulons réussir à réadapter les membres et les vétérans des Forces armées et atténuer les souffrances des êtres qui leur sont chers. Le projet de loi C-45 nous donne la possibilité d'intervenir rapidement grâce à un point d'accès unique aux services et à la gestion des cas. Il offre des services de réadaptation, des prestations en matière de santé, une aide au placement et un soutien financier constant. Il offre en outre pour les souffrances subies une indemnisation sous la forme d'un montant forfaitaire. En soi, cela favorise une optique axée sur le mieux-être afin d'assurer une transition en douceur vers la vie civile.

Obviously, this charter does not mean that the Legion will abandon its advocacy role. We have been engaged in this role since 1926. Our continuing advocacy has seen numerous improvements in benefits for veterans and their dependents. We are also pursuing improved benefits for seniors such as a national seniors' independence program modeled on the successful Veterans Independence Program.

The Legion will be there to watch the program, to ask for more where necessary, and to offer all assistance we can give to the department to carry out this program. This new bill is but a first step, albeit a huge one, for improving benefits for veterans and their families. The Legion will continue in the future to advocate for improvements as required and monitor what is happening.

We will also ensure that benefits provided to our traditional veterans are preserved in the future and will advocate for quality end-of-life care for these very deserving individuals.

Mr. Chairman, we want this legislation. Our Canadian veterans need this legislation. Thank you.

**Senator Oliver:** Ms. Burdett, thank you for that excellent presentation.

**Mr. Cliff Chadderton, President, National Council of Veteran Associations:** Mr. Chairman and senators, my experience in the rehabilitation of World War II veterans goes back many years. I am looking at a submission that we made in 1998, and it is interesting that almost everything we recommended at that time has been incorporated in this bill.

I will speak briefly about two or three things. First, I will speak to the lump sum. If a man loses a leg above the knee, a pension payment can be put into effect. This takes a lot of time and adjustment, but nothing has ever been done with regard to what we call the immediate shock. By that I mean: Don't worry about it; the government will look after you; here is a payment of up to \$250,000 or, in the case of the death of a Canadian Forces member, the widow can get up to \$250,000.

That is one of the great failings in the veterans charter that I dealt with for so many years.

Second, Senator Downe mentioned something about placement. There is nothing wrong with putting a recently discharged member from the Canadian Forces into a lower paying job until he gets his hands dirty, and understands where he stands in civilian life. The forward-looking provision in this legislation makes up for that. He may start out with a job carrying groceries, working for McDonald's or what have you, but this forward-looking provision gets him working and into the civilian community.

Évidemment, l'adoption de cette charte ne veut pas dire que la Légion renoncera à son rôle de défenseur des anciens combattants, rôle que nous jouons depuis 1926. Nos démarches persévérandes ont permis d'apporter de nombreuses améliorations aux prestations et avantages consentis aux anciens combattants et aux personnes qui sont à leur charge. Nous réclamons aussi des prestations bonifiées pour les personnes âgées, comme un programme national pour l'autonomie des aînés qui s'inspirerait du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

La Légion sera au poste pour surveiller l'application du programme, présenter de nouvelles demandes lorsque cela s'impose et aider dans toute la mesure du possible le ministère à appliquer le programme. Le nouveau projet de loi n'est qu'une étape, considérable il est vrai, qui nous permettra d'améliorer les prestations offertes aux anciens combattants et à leurs familles. La Légion continuera de préconiser des améliorations au gré des besoins et de surveiller ce qui se passe sur le terrain.

Nous veillerons également à ce que les prestations offertes aux anciens combattants du passé soient préservées à l'avenir et nous réclamerons des soins de fin de vie de qualité pour ces personnes qui le méritent bien.

Monsieur le président, nous voulons obtenir ce projet de loi. Les anciens combattants du Canada en ont besoin. Merci.

**Le sénateur Oliver :** Madame Burdett, merci de cet excellent témoignage.

**M. Cliff Chadderton, président, Conseil national des associations d'anciens combattants :** Monsieur le président et honorables sénateurs, je compte de très longues années d'expérience dans la réadaptation des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. J'ai sous les yeux un mémoire que nous avons présenté en 1998. Chose curieuse, le projet de loi donne suite à presque toutes les recommandations que nous avons alors formulées.

Je voudrais parler rapidement de deux ou trois choses. D'abord, le montant forfaitaire. Si un homme perd une jambe qui est amputée au-dessus du genou, il peut avoir des prestations de pension. Cela prend beaucoup de temps et d'adaptation, mais on n'a jamais rien fait pour ce que nous appelons le choc immédiat. Voici ce que je veux dire : ne vous inquiétez pas; le gouvernement va s'occuper de vous; voici une indemnité, qui peut s'élever à un maximum de 250 000 \$. Ou, en cas de décès d'un membre des Forces canadiennes, la veuve peut obtenir un maximum de 250 000 \$.

C'est l'une des grandes imperfections de la charte des anciens combattants dont je parle depuis des années.

Deuxièmement, le sénateur Downe a parlé de l'aide au placement. Il n'y a rien de mal à placer une personne qui vient de quitter les Forces canadiennes dans un emploi peu rémunéré, jusqu'à ce qu'il s'implique et comprenne où il se situe dans la vie civile. La disposition prospective du projet de loi compense. Il peut commencer par transporter les sacs d'épicerie, travailler chez McDonald, peu importe, mais cette disposition lui permet de travailler et de s'intégrer à la société civile.

If his income is not the same as he was earning in the Armed Forces, perhaps by a long stretch, there is the make-up provision that applies for an extended period of time. This is such a far-reaching benefit that I can hardly believe a government would pass it, bearing in mind what we have asked for, over many years.

I will quickly refer you to this document, which we presented to the House of Commons committee and the Senate subcommittee in 1998. Most of these things were considered to be real problems then and we wondered whether they could ever be solved. They have been. I am so thrilled about this bill, I just cannot believe it.

I speak for 51 organizations. We have a very good, well organized and well researched staff of people who know what happened to the World War II veteran. They know which requirements were not filled.

Back in the discharge days of WWII veterans, we called it, "reinstatement in civil employment." This is something, minister, that you will have to look at but the reason that worked was there was only prosecution under that legislation. How do I know? I ran it. Once we made the employer realize that we were very serious, that if veterans were stuffing paper boxes when they went in, now they are no longer just stuffing paper boxes. You have to take into account the maturity that the services have given the veteran, et cetera.

What really made it worse, and it is something that we have to look at very carefully, not just this committee, but all Canadians, is the job these people are doing. Who are they? What are they doing? The public must understand that this fellow is not a private soldier; he is not a guy you give a shovel to and tell him to dig a trench. What he is today is an ambassador. He is expected to do many jobs we never had to do as service people in World War II. We have to make sure that if we ask the civilian employer to take him on, to give him a chance, we have to paint a much different picture than most civilian employers have of the veteran.

I was at Stelco three weeks ago. They are in receivership and they are having a problem trying to find placement for the people they want placed. I said to them, you are talking about people who are reaching 65 and they are on pension. What about a fellow who today is serving overseas as an ambassador, risking his life, and absent from his family for God knows how long? It was amazing how quickly the present management of Stelco saw the point.

We looked at the situation as, if a guy went off to Somalia or something like that, that was the end of it. That is not the end, that is the start. That is what he decided to do for a few years. He could have been a reservist. Sometimes they kept him on a little bit of pay but he is going to come back to you and he will come back to you a much better man.

S'il ne gagne pas autant que dans les Forces armées, et loin de là, parfois, il y a un dispositon qui permet de compenser le manque à gagner pendant une période prolongée. Il s'agit de prestations de portée si vaste que j'ai du mal à croire qu'un gouvernement l'adopte, compte tenu de ce que nous avons réclamé pendant de longues années.

Je vous renvoie rapidement à ce document que nous avons présenté au comité des Communes et au sous-comité sénatorial en 1998. La plupart des éléments abordés étaient considérés comme des problèmes très réels, et nous nous demandions s'ils pourraient jamais être corrigés. Ils l'ont été. Je suis tellement content de ce projet de loi que je n'arrive pas à y croire.

Je suis le porte-parole de 51 organisations. Nous avons un excellent personnel, bien organisé et renseigné qui sait ce qui est arrivé aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Ils savent quels besoins n'ont pas été satisfaits.

À l'époque de la démobilisation de ces anciens combattants, nous parlions de retour au travail dans le civil. Madame le ministre, c'est une chose que vous allez devoir examiner, mais si cela a marché, c'est qu'il n'y avait de poursuites qu'aux termes de cette loi. Comment je le sais? D'expérience. Une fois, nous avons amené l'employeur à prendre conscience que nous étions très sérieux, que si les anciens combattants travaillaient à remplir des boîtes de papier, lorsqu'ils ont été appelés sous les drapeaux, ils savaient maintenant faire autre chose. Il faut tenir compte de la maturité que le service militaire a donné à l'ancien combattant, etc.

Ce qui a vraiment aggravé les choses, et c'est une question que nous devons étudier très attentivement — pas seulement le comité, mais aussi tous les Canadiens —, c'est le travail que font ces gens. Qui sont-ils? Que font-ils? Il faut comprendre que ce type n'est pas un simple soldat; il n'est pas un type à qui on donne une pelle en lui disant de creuser une tranchée. Aujourd'hui, c'est un ambassadeur. On compte qu'il accomplit bien des choses que nous n'avons jamais eu à faire au cours de la Seconde Guerre mondiale. Nous devons nous assurer que, si nous demandons à un employeur civil d'engager tel ancien combattant, de lui donner une chance, nous devons en donner une image bien différente de celle que la plupart des employeurs civils se font de l'ancien combattant.

Il y a trois semaines, je me trouvais chez Stelco. L'entreprise est sous séquestre, et elle a du mal à recaser les gens qu'elle veut placer. Je leur ai dit : vous parlez de gens qui atteignent 65 ans et touchent leur retraite. Que dire du type qui, aujourd'hui, sert à l'étranger comme ambassadeur, risque sa vie et reste loin de sa famille pendant Dieu sait combien de temps? Il est étonnant à quel point la direction actuelle de Stelco a saisi mon point de vue rapidement.

Nous avons examiné la situation d'un type envoyé en Somalie, par exemple. On peut dire que c'est la fin. Mais non, ce n'est pas la fin, mais le début. C'est ce qu'il a décidé de faire pendant quelques années. Il aurait pu être réserviste. Parfois, les employeurs le gardaient à leur service avec une petite rémunération, mais il va revenir, et il sera un bien meilleur homme.

It was interesting how they saw that right away. I have one or two other points I want to make here.

**The Chairman:** We wanted hear from Mr. Henderson as well.

**Mr. Chadderton:** I was glad to hear it said that everything we fought for all through the years has been grandfathered. The traditional veteran is not losing one thing. Secondly, the definition of a veteran must be looked at. Peacekeeper is no good. I hate the term. They do not necessarily want to be called a veteran and get all the veterans' benefits but they want people to say, you are a veteran. That does not mean that you went over and dug ditches or latrines or something. That means you went over and did a real job of work for this country. We recognize a peacekeeping veteran as someone as good as the guys I served with, if not better, and I will make that statement publicly. I do not know if there is anything else I want to cover. Be very careful about the United Kingdom benefits. Do not forget that a job in the United Kingdom for a veteran who has been serving in the Suez or what not, sometimes it is a job and that is it. Be very careful. What we should look at in rehabilitation is get him working. If it is not at the level that he was earning while he was in the forces, then make it up because you can do that under the new act.

This is without a doubt the most forward-looking piece of legislation that I could have ever possibly imagined. I look around this table and I see some senators with whom I have worked over the years, and if the truth were told, I do not think we ever thought that we would have this kind of legislation. One other thing, forget all about what you call your "special duty area." Why? What is the difference between the Manitoba flood and a guy who is serving over in Yugoslavia? If he is hurt, he is hurt. If he is in harm's way, he is in harm's way. Thank God we have done away with that entirely. Thank you, senators.

**The Chairman:** The third presenter in this panel is Mr. Kenneth Henderson. Honourable senators, he is the Dominion President of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada. You have the floor. We would like to hear your views and then open it to questions.

**Mr. Ken Henderson, Dominion President, Army, Navy and Air Force veterans in Canada:** Mr. Chairman, it is a great honour to represent the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada. We have 30,000 members. It was established in 1841, in the beautiful city of Montreal in Quebec. It is especially beautiful in consideration of the importance and significance of the proposed Bill C-45 that you are presently reviewing. For the past five or so years, ANAVETS has been working closely with Veteran Affairs Canada and other veterans organizations to update the legislation regarding veterans. The great veterans

Il est intéressant à quel point ils ont saisi tout de suite. J'ai encore un ou deux points à faire ressortir.

**Le président :** Nous voudrions entendre M. Henderson également.

**M. Chadderton :** J'ai été heureux d'apprendre que tout ce pourquoi nous nous sommes battus pendant des années a été protégé. L'ancien combattant d'autrefois ne perd rien. Deuxièmement, il faut s'interroger sur la définition d'ancien combattant. L'expression gardien de la paix n'est pas bonne. Je la déteste. Ces gens-là ne veulent pas nécessairement se faire appeler des anciens combattants et obtenir toutes les prestations des anciens combattants, mais ils veulent que les gens les reconnaissent comme des anciens combattants. Cela ne veut pas dire que vous êtes allé à l'étranger, que vous avez dû creuser des tranchées ou des latrines, par exemple. Cela veut dire que vous êtes allé à l'étranger et que vous avez accompli un vrai travail pour le Canada. Nous reconnaissons un vétéran du maintien de la paix comme quelqu'un d'aussi bon que les types avec qui j'ai servi, sinon meilleur, et je le déclare publiquement. Je ne sais pas trop s'il y a autre chose dont je veux parler. Soyez très prudents au sujet des prestations du Royaume-Uni. N'oubliez pas qu'un emploi au Royaume-Uni pour un ancien combattant qui a servi à Suez ou ailleurs, c'est parfois un emploi, et c'est tout. Il faut être prudent. Ce dont il faut se préoccuper, dans la réadaptation, c'est que l'ancien combattant puisse travailler. S'il ne gagne pas autant que dans les forces, versez lui l'appoint, car la nouvelle loi permet de le faire.

Il s'agit du projet de loi le plus avant-gardiste qu'on puisse imaginer. Je regarde autour de la table, et je vois des sénateurs avec qui j'ai travaillé au fil des ans, et, s'il faut dire la vérité, je ne pense pas que nous ayons jamais cru possible d'avoir ce type de projet de loi. Autre chose encore. Oubliez les distinctions au sujet de ce que vousappelez les « zones de service spécial ». Pourquoi? Quelle est la différence entre l'inondation au Manitoba et le service en Yougoslavie? Si un soldat est blessé, il est blessé. S'il est exposé à un danger, il est exposé à un danger. Dieu merci, tout cela est du passé. Merci, honorables sénateurs.

**Le président :** Le troisième témoin du groupe est M. Kenneth Henderson. Honorables sénateurs, il est président national d'Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. Vous avez la parole. Nous voudrions connaître votre opinion, après quoi nous passerons aux questions.

**M. Ken Henderson, président national, Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada :** Monsieur le président, c'est un grand honneur de représenter les Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. Notre association compte 30 000 membres, et elle a vu le jour en 1841 dans la belle ville de Montréal, au Québec. Elle est d'autant plus belle que le projet de loi C-45 que vous étudiez revêt une grande importance et une profonde signification. Depuis environ cinq ans, l'ANAVETS travaille en étroite coopération avec Anciens Combattants Canada et d'autres organisations

charter was enacted shortly after World War II and dealt with issues that were relevant to post-war circumstances.

Things have changed a lot over the intervening years and we have put through many amendments and changes to that legislation, as the circumstance and needs of veterans change. The most recent of these legislative changes was Bill C-50 that passed in late 2003. However, legislation in place that gives the needed benefits and services to our war era veterans does not translate to the needs of the younger Canadian Forces veterans who have an average retirement age of 36. They face different problems and have different requirements than their predecessors. As a result, the application of those older rules to the present day circumstances result in many injustices to current-day veterans.

A new veterans' legislation was therefore required. The new veterans charter is focused on identifying rehabilitation needs and services earlier, and providing support in the form of training and job placement. If the veteran is unable to work due to injury, it provides training support for the spouse. The new legislation also provides for cash awards for pain and suffering, in addition to income support during the transitional phase to civilian employment.

The whole process is meant to get the veterans back on their feet and become productive members of society as soon as possible. I should add as well that this whole process was done with the direct involvement of all veterans' organizations, through every step of the process. The process was open to any and all recommendations that were brought forward.

In summary, the new veterans charter is a realistic solution to the many problems facing veterans in their reintegration into the workplace after duty to our country. The Army, Navy and Air Force Veterans in Canada are 100 per cent behind the new legislation.

Thank you very much for asking me to present my views this evening.

**The Chairman:** Thank you very much for that presentation. Just to reiterate your last point, you said at the beginning that there are 30,000 members in your organization. You are here tonight not in your own right but on behalf of them?

**Mr. Henderson:** On behalf of them.

**The Chairman:** Your comments speak for them?

**Mr. Henderson:** Yes, sir.

**Senator Kinsella:** There are two areas I want to explore. The first one is, as I understand the bill that is before us, the Veterans Review and Appeal Board will continue to be the avenue of appeal for the provisions of this act. That is your understanding

d'anciens combattants pour moderniser les lois qui touchent les anciens combattants. La grande charte des anciens combattants a été adoptée peu après la Seconde Guerre mondiale et elle portait sur les questions qui se posaient après la guerre.

Les choses ont bien changé depuis et nous avons apporté beaucoup de modifications à cette loi au gré de l'évolution des circonstances et des besoins des anciens combattants. La plus récente de ces modifications législatives est le projet de loi C-50, qui a été adopté vers la fin de 2003. Toutefois, les lois en place qui assurent les prestations et services nécessaires aux anciens combattants de la guerre ne répondent pas aux besoins des plus jeunes vétérans des Forces canadiennes qui ont en moyenne 36 ans au moment de leur retraite. Ils font face à des problèmes différents et ils ont des besoins différents de ceux de leurs prédecesseurs. C'est pourquoi l'application des anciennes règles à la situation contemporaine occasionne de nombreuses injustices aux vétérans d'aujourd'hui.

Il fallait donc une nouvelle loi sur les anciens combattants. La nouvelle charte des anciens combattants est axée sur une définition plus précoce des besoins et services de réadaptation et l'offre d'un soutien qui prend la forme d'une formation et d'une aide au placement. Si l'ancien combattant est incapable de travailler à cause d'une blessure, elle assure un soutien pour la formation du conjoint. La nouvelle loi accorde aussi des indemnités monétaires pour tenir compte des souffrances subies, en plus d'un soutien du revenu pendant la phase de transition vers un emploi civil.

Tout le processus vise à aider les anciens combattants à se reprendre en main et à devenir le plus tôt possible des membres productifs de la société. Je dois ajouter également que l'ensemble du processus a été conçu avec la participation directe de toutes les organisations d'anciens combattants, à toutes les étapes de la démarche. Le processus pouvait être influencé par toutes les recommandations qui ont été formulées.

En somme, la nouvelle charte des anciens combattants est une solution réaliste aux nombreux problèmes qui se posent aux anciens combattants lorsqu'ils réintègrent le marché du travail après avoir servi notre pays. Les Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada appuient à fond la nouvelle loi.

Merci beaucoup de m'avoir invité à exposer mon opinion ce soir.

**Le président :** Merci beaucoup de votre témoignage. Pour revenir sur ce dernier point, vous avez dit au départ que votre association comptait 30 000 membres. Vous témoignez ce soir à titre personnel ou au nom de tous ces membres?

**M. Henderson :** Au nom des membres.

**Le président :** Ce que vous avez dit correspond à leur opinion?

**M. Henderson :** Oui, monsieur.

**Le sénateur Kinsella :** Je voudrais aborder deux questions. Voici la première. Si je comprends bien le projet de loi à l'étude, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) restera le mécanisme d'appel pour l'application des dispositions de la loi.

as well, correct? What is your experience and the experience of your respective membership in dealing with the appeal board? Is it efficient? Do you get many complaints about that process or the model from your memberships in the different organizations? Do you have a sense as to the quantity of appeals before the review board annually, and does that number indicate weaknesses in the system? I am concerned that we have an efficient delivery system so these benefits are real.

**Ms. Burdett:** I agree with you. It is most important that these services are deliverable. I have with me today the head of our service bureau from the Royal Canadian Legion who can give you facts and figures, or at least close estimates. I do not necessarily work with facts and figures on a daily basis, but he does. Overall, we find the Veterans Review and Appeal Board, VRAB, an efficient and effective board, and are happy to work with them. There are always complaints and concerns that things did not go as fast as someone might like them to go.

If the end result of any application is not favourable to the person that submitted it, they are going to complain.

Overall, we find them effective and efficient. Mr. Allard, do you have any idea what are the percentage of complaints or am I asking for something that is back in the office?

**Mr. Pierre Allard, Director, National Services, Royal Canadian Legion:** We provide representation for veterans at the Veterans Review and Appeal Board. It is important to understand that under the new charter of Bill C-45, the VRAB plays a role only in adjudicating or giving opinions for disability awards, not for the wellness or rehabilitation programs. Their role is limited to the disability awards, just as it is currently. VRAB has renewed itself over the years. The new chairman, Mr. Victor Marchand, has been a breath of fresh air. The review board looks at probably 6,000 cases a year, and their favourable rate is approximately 50 per cent at the review level and 25 per cent at the appeal level.

**Senator Kinsella:** With this bill, there are five new programs, and the VRAB will not be an appeal process.

**Mr. Allard:** It is not an appeal process. However, I understand that from a departmental perspective, there will be a built-in appeal process.

**Senator Kinsella:** Let me ask my second question. I assume that each of your organizations have members that do not live in Canada, and I draw your attention to clause 33 of the bill that says the Canadian Forces income support benefit may be paid to a person only if the person resides in Canada. Do you have a view on that particular provision?

**Mr. Allard:** I would probably turn that over to the department.

C'est également votre interprétation? Que pensez-vous, et que pensent vos membres respectifs, de vos contacts avec le tribunal d'appel? Ce tribunal est-il efficace? Recevez-vous beaucoup de plaintes au sujet de ce processus ou du modèle de la part des membres des diverses organisations? Avez-vous une idée du nombre d'appels soumis chaque année au tribunal de révision? Ce nombre est-il l'indice de faiblesses dans le système? Je tiens à ce que nous ayons un système efficace pour que les prestations et services soient bien réels?

**Mme Burdett :** Je suis d'accord avec vous. Il est très important que ces services soient assurés efficacement. Je suis accompagnée aujourd'hui par le chef du bureau des services de la Légion royale canadienne. Il peut vous donner des faits et des chiffres, ou au moins des estimations assez justes. Je ne travaille pas forcément sur les données et les chiffres tous les jours, mais il le fait. En général, nous estimons que le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), ou TACRA, est un tribunal efficace et efficace, et nous sommes heureux de travailler avec lui. Il y a toujours des plaintes et des préoccupations parce que les choses ne vont pas aussi vite que certains le voudraient.

Si la décision finale sur une demande n'est pas favorable au requérant, il y aura une plainte.

Dans l'ensemble, nous trouvons que le tribunal est efficace et efficient. Monsieur Allard, avez-vous une idée du pourcentage des plaintes ou bien est-ce que je demande des chiffres qui sont au bureau?

**M. Pierre Allard, directeur, Services nationaux, Légion royale canadienne :** Nous représentons des anciens combattants au Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Il importe de comprendre que aux termes de la nouvelle charte du projet de loi C-45, le TACRA ne joue un rôle d'arbitre ou de donne des avis que pour les prestations d'invalidité et non pour les programmes de mieux-être ou de réadaptation. Son rôle se limite aux décisions en matière d'invalidité, tout comme maintenant. Le TACRA s'est renouvelé au fil des ans. Le nouveau président, M. Victor Marchand, a apporté une bouffée d'air frais. Le tribunal de révision étudie probablement 6 000 cas par année et le taux de décisions favorables est d'environ 50 p. 100 pour les révisions et de 25 p. 100 pour les appels.

**Le sénateur Kinsella :** Le projet de loi prévoit cinq nouveaux programmes, et le TACRA ne sera pas l'instance d'appel.

**M. Allard :** Ce n'est pas un processus d'appel. Toutefois, je comprends que, dans l'optique du ministère, il y aura un processus d'appel intégré.

**Le sénateur Kinsella :** Permettez-moi de poser ma deuxième question. Je présume que chacune de vos organisations compte des membres qui n'habitent pas au Canada, et j'attire votre attention sur l'article 33 du projet de loi, qui dit que les prestations de soutien du revenu des Forces canadiennes ne peuvent être versées qu'aux personnes qui habitent au Canada. Que pensez-vous de cette disposition?

**M. Allard :** Je m'en remettrais probablement au ministère.

**Mr. Chadderton:** I would be very careful, because once you open up the VIP, and a veteran decides to live in New Mexico, you have a real problem. I think the department has been right all along to keep those benefits in Canada. If a veteran wants to live in some other part of the world, that is fine, but you cannot follow them along. You cannot decide on housekeeping, snow removal, and all sorts of things like that. There is a great danger any time any new legislation comes in. They say, "Let us expand it." I think we are doing just fine with the present VIP.

**The Chairman:** Before Senator Dallaire puts his question, I want to say Senator Dallaire is one of our newest senators and this is the first time he has attended this committee. Senator Dallaire, welcome. You now have the floor.

**Senator Day:** He is also the sponsor.

**Senator Dallaire:** Thank you, Senator Oliver and ladies and gentlemen. The nature of this bill is to provide capabilities and flexibilities into the future, and as such, the minister has more room to manoeuvre in the interpretation of this bill than in the past veterans charter. As my colleague has indicated, a lot of the nuts and bolts in the resolution of some of these points will be brought forward in the regulation process that can take up to a year, as we get the different ranges. Throughout that process, the department has agreed to maintain the same advisory board that brought about this whole exercise, to watch the process through this stage of articulation of regulation.

Having been an assistant deputy minister writing policies and then suddenly seeing the end results sometimes in a regulation, you wonder whether the regulation was for that policy or for something else. For that reason, the follow-through is absolutely crucial. I think that the return to the subcommittee on veterans affairs on a regular basis would be a very welcome process to all the veterans who will ultimately benefit from it.

I am supposed to ask a question, I gather. Do you agree?

**Mr. Henderson:** I would like to add that Veterans Affairs Canada also indicated that they encourage us to be involved in the process. We are glad you agree. Thank you.

**Senator Kinsella:** Senator Dallaire has raised the question of regulations. My reading of the bill is that in clause 63, there is an explicit provision dealing with regulations, but the regulations for this bill would respect only the rules of evidence and evidentiary presumptions relating to applications for a disability award or a death benefit.

Are there other clauses of the act where colleagues have seen regulatory authority being granted? Was Senator Dallaire referring to anything in particular?

**Senator Dallaire:** No, what I was to articulate is how this bill will be applied by the functionaries in providing the services. Essentially, I speak of everything including the contractual arrangements with whatever companies will be hired to help in

**M. Chadderton :** Je serais très prudent, car si on commence à élargir le PAAC et si un ancien combattant décide d'habiter au Nouveau-Mexique, vous avez un vrai problème sur les bras. Je crois que le ministère a toujours eu raison de limiter ces prestations aux personnes qui habitent au Canada. Si un ancien combattant souhaite vivre ailleurs dans le monde, soit, mais on ne peut les accompagner là-bas. On ne peut pas prendre des décisions sur les travaux ménagers, le déneigement, et les autres choses semblables. Il y a un grand danger chaque fois qu'une nouvelle loi est adoptée. On demande d'en étendre l'application. Je crois que les choses se passent très bien aujourd'hui avec le PAAC actuel.

**Le président :** Avant que le sénateur Dallaire ne pose sa question, je tiens à dire que le sénateur est l'un de nos tout nouveaux sénateurs et que c'est la première fois qu'il assiste à une séance de ce comité. Sénateur Dallaire, vous êtes le bienvenu. Vous avez la parole.

**Le sénateur Day :** Il est également parrain du projet de loi.

**Le sénateur Dallaire :** Merci, sénateur Oliver et mesdames et messieurs. Le projet de loi prévoit des moyens d'action et une certaine souplesse pour l'avenir. Le ministre aura donc plus de latitude dans l'interprétation de la loi que ce n'était le cas dans l'ancienne charte des anciens combattants. Comme mon collègue l'a dit, beaucoup de détails permettant de régler certains problèmes seront précisés par le processus de réglementation qui pourrait prendre un an, le temps de tout examiner. Le ministère a accepté que soit maintenu, tout au long du processus, le conseil consultatif qui a permis toute cette démarche, pour surveiller l'élaboration des règlements.

Comme j'ai été sous-ministre adjoint chargé de rédiger des politiques et que j'ai vu ensuite les résultats finals dans un règlement, je me demandais parfois si le règlement correspondait à la politique adoptée ou à autre chose. C'est pourquoi le suivi est absolument crucial. Je pense que la consultation régulière du Sous-comité des anciens combattants serait une méthode très bien accueillie pour tous les anciens combattants, qui, en fin de compte, en profiteraient.

Je suis censé poser une question, sans doute. Êtes-vous d'accord?

**M. Henderson :** Je voudrais ajouter qu'Anciens Combattants Canada a également dit qu'il nous encourageait à participer au processus. Nous sommes d'accord, bien sûr. Merci.

**Le sénateur Kinsella :** Le sénateur Dallaire a parlé des règlements. D'après ma lecture du projet de loi, l'article 63 prévoit expressément des règlements, mais ils ne porteraient que sur les règles de preuve et les présomptions applicables aux demandes d'invalidité et d'indemnité de décès.

Y a-t-il d'autres dispositions où mes collègues ont remarqué qu'on accordait des pouvoirs de réglementation? Le sénateur Dallaire songeait-il à quelque chose en particulier?

**Le sénateur Dallaire :** Non, j'essayais d'expliquer comment le projet de loi serait appliqué par les fonctionnaires qui offrent des services. Au fond, je veux parler de tout, y compris les arrangements contractuels avec les entreprises dont les services

rehabilitation, finding job placements and so on. There is a whole process to be cranked up to provide the services. Whether it is regulations, instructions, directives, policy statements and so on, all that has yet to be produced as a result of this bill. The follow-through, I think, is worthy of attention.

**The Chairman:** I think Senator Kinsella has found the clause. It is clause 94 that is called Governor-in-Council regulations that may make regulations respecting. That is the section, so it is here and they do have the authority.

Honourable senators, if no further senators want to ask questions, I want thank the three presenters, Mr. Chatterton, Ms. Burdett, and Mr. Henderson, for their contribution to this important bill for Canada and Canadians.

Honourable senators, we welcome next to the table Mr. Dave Monro, National President of the Canadian Peacekeeping Veterans Association, the CPVA. CPVA is a national post-World War II veterans association committed to improving the quality of life of veterans, the injured, and their families. Also, Colonel (Retired) Don Ethell is the Honorary President of the Gulf War Veterans Association. Mr. Peter Neary, the third member of the next panel, is the Chair of the Canadian Forces Advisory Council of Veterans Affairs Canada.

We ask you to make a brief statement of five minutes or so. Following that, we will go around the table and honourable senators will have an opportunity to ask questions.

**Mr. Peter Neary, Chair, Canadian Forces Advisory Council, Veterans Affairs Canada:** Honourable senators, my connection to Bill C-45 is both professional and personal. On both sides, my family has benefited from the veterans programs of Canada. I know these programs well, and I know what an important part they are of our Canadian social safety net.

Because of their fundamental importance, I want these programs reformed and improved. That is what Bill C-45 will accomplish. I therefore look forward to it becoming the law of Canada. Bill C-45 will promote intergenerational fairness in our country and give practical meaning to the recognition of former members of the Canadian Forces as veterans.

As you know, this recognition dates only from 2001, four years ago, when the government extended the status of veteran to all former members of the Canadian Forces who had achieved trained status, and had been honourably discharged. This recognition was long, long overdue. Bill C-45 is the logical and required next policy step.

I am by profession an historian with a special interest in the history of veterans benefits in Canada. Let me tell you something about that history. During and immediately after the Great War of 1914-18, Canada quickly constructed a program of veterans benefits. In 1918, the Department of Soldiers' Civil Re-establishment was created and in 1919 the Pension Act was

seront retenus pour la réadaptation, l'aide au placement, etc. Il y a tout un processus à mettre en place pour fournir les services. Qu'il s'agisse de règlements, d'instructions, de directives, d'énoncés de politique, etc., tout cela doit être produit pour donner suite au projet de loi. J'estime que le suivi doit retenir l'attention.

**Le président :** Je crois que le sénateur Kinsella a trouvé l'article en question. C'est le 94, et il porte sur les règlements. Il dit que le gouverneur en conseil peut prendre des règlements. C'est donc l'article qui accorde ce pouvoir.

Honorables sénateurs, si aucun autre sénateur n'a de questions à poser, je vais remercier les trois témoins, M. Chatterton, Mme Burdett et M. Henderson, de leur contribution à l'étude de ce projet de loi très important pour le Canada et les Canadiens.

Honorables sénateurs, nous accueillons maintenant M. Dave Monro, président national de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix, ou ACVMP. L'ACVMP est une association nationale d'anciens combattants de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Elle cherche à améliorer la qualité de vie des anciens combattants, des blessés et de leurs familles. Nous accueillons aussi le colonel à la retraite Don Ethell, président honoraire de l'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe. Peter Neary, troisième membre du groupe, est le président du Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'Anciens Combattants Canada.

Nous vous invitons à faire une brève déclaration d'environ cinq minutes. Ensuite, nous ferons un tour de table, et les sénateurs pourront poser des questions.

**M. Peter Neary, président, Conseil consultatif sur les Forces canadiennes, Anciens Combattants Canada :** Honorables sénateurs, mon rapport avec le projet de loi C-45 est à la fois professionnel et personnel. Des deux côtés, ma famille a profité des programmes canadiens destinés aux anciens combattants. Je connais bien ces programmes et je sais qu'ils constituent un élément fort important du dispositif canadien de sécurité sociale.

À cause de leur importance fondamentale, je tiens à ce que ces programmes soient réformés et améliorés. C'est ce que le projet de loi C-45 fera. J'ai donc hâte qu'il soit promulgué. Il favorisera la justice intergénérationnelle dans notre pays et donnera une signification concrète à la reconnaissance des anciens membres des Forces canadiennes comme vétérans.

Comme vous le savez, cette reconnaissance remonte à 2001, soit il y a quatre ans. Le gouvernement a alors accordé le statut d'ancien combattant à tous les anciens membres des Forces canadiennes répondant aux normes de qualification professionnelle militaire et ayant été honorablement libérés. Cette reconnaissance n'avait que beaucoup trop tardé. Le projet de loi C-45 est l'étape logique et nécessaire qui doit suivre sur le plan de la politique.

Je suis historien de profession et je m'intéresse plus particulièrement à l'histoire des prestations aux anciens combattants au Canada. Permettez-moi de vous dire un mot de cette histoire. Pendant la Grande Guerre de 1914-1918, le Canada a rapidement créé un programme de prestations pour les anciens combattants. En 1918, le ministère du Rétablissement

passed. During the Second World War, Canada built upon this legacy to expand greatly the benefits available to those who served in uniform. The complex program of benefits thus devised was known as the veterans charter, the program that Bill C-45 will renew and refurbish.

To administer and coordinate the original veterans charter, the Department of Veterans Affairs was created in 1944. It subsequently tracked the Second World War generation through their life course and by the 1980s, the department was one of the country's leading centres of knowledge about gerontological matters. More recently, the department, known since 1984 as Veterans Affairs Canada, has turned its attention increasingly to the needs of former members of the Canadian Forces. In the 1990s, the Canadian Forces were downsized, but subjected to an operational speedup. The result was a crisis of care, ably documented by the House of Commons Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs, in its important 1998 report, "Moving Forward." This report led to the quality-of-life initiative in the Canadian Forces. It also pointed a way to Bill C-45, the product of long and searching processes of inquiry and consultation which have gone on ever since.

In 1996, Veterans Affairs Canada began a comprehensive review of veterans care needs. This review found that "the Government of Canada's responsibility for Canadian Forces veterans and their families needed to be confirmed." The response of Veteran Affairs Canada to this key finding involved a range of initiatives, one of which was the appointment in July 2000 of the Veteran Affairs Canada - Canadian Forces Advisory Council, which I had the privilege of chairing. The purpose of the council was to offer advice within the mandate of Veteran Affairs Canada on policies, programs and services to meet the needs of the members and veterans of the Canadian Forces and their families.

From its inception, the council was interdisciplinary and included academic researchers, practitioners, members nominated by stakeholder organizations and veterans organizations, appointees from various federal departments and organizations, and a member from the retired Canadian Forces community. The council began meeting twice a year, spring and fall, and began accumulating information and sharing experiences. To help matters along, the council sent a fact-finding group to Canadian Forces bases to talk to members. The report of this group, which was qualitative rather than quantitative, helped focus the work of the council. The report led to the conclusion at our October 2002 meeting that a public consultation paper was needed to assist Canadians in understanding the issues facing

civil des soldats était mis sur pied et la Loi sur les pensions était adoptée en 1919. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a enrichi cet acquis et étendu considérablement l'éventail des prestations offertes à ceux qui avaient servi sous les drapeaux. Le programme complexe ainsi constitué a été appelé la charte des anciens combattants. C'est le programme que le projet de loi C-45 vise à renouveler et à moderniser.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a été créé en 1944 pour administrer et coordonner la charte initiale des anciens combattants. Il a ensuite suivi l'évolution, tout au long de sa vie, de la génération de la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 80, le ministère était devenu l'un des principaux centres de savoir au Canada en matière de gérontologie. Plus récemment, le ministère, qui s'appelle Anciens Combattants Canada depuis 1984, s'intéresse de plus en plus aux besoins des vétérans des Forces canadiennes. Dans les années 90, la taille des Forces canadiennes a été réduite, mais elles ont été soumises à une accélération sur le plan opérationnel. Il en est résulté une crise sur le plan des soins qui a été fort bien documentée par le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants dans son important rapport de 1998, « Pour aller de l'avant, » rapport qui a entraîné une initiative visant à améliorer la qualité de vie dans les Forces canadiennes. Il ouvrait également la voie vers le projet de loi C-45, qui est l'aboutissement de démarches longues et minutieuse de recherche et de consultation qui se poursuivent depuis.

En 1996, Anciens Combattants Canada a entrepris une vaste étude des besoins des anciens combattants en matière de soins. Cette étude a conclu que « la responsabilité du gouvernement du Canada envers le personnel des FC et leurs familles doit être confirmée ». Anciens Combattants Canada a répondu à cette conclusion clé par toute une gamme d'initiatives, dont l'une a été la nomination, en juillet 2000, du Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'Anciens Combattants Canada, que j'ai eu l'honneur de présider. Ce conseil avait pour rôle de donner des opinions, dans le cadre du mandat d'Anciens Combattants Canada, sur les politiques, programmes et services propres à répondre aux besoins des membres et vétérans des Forces canadiennes et de leurs familles.

Dès le début, le conseil a été une entité interdisciplinaire, et il comprenait des chercheurs universitaires, des praticiens, des membres nommés par des organisations représentant les intéressés et les anciens combattants, des représentants nommés par divers ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'un membre des Forces canadiennes à la retraite. Le conseil a commencé à se réunir deux fois par année, au printemps et à l'automne. Il a entrepris de réunir de l'information et de mettre des expériences en commun. Pour faire avancer le dossier, le conseil a dépêché un groupe d'enquête sur les bases militaires pour discuter avec les membres des Forces canadiennes. Le rapport de ce groupe, qui était de nature plus qualitative que quantitative, a aidé à orienter les travaux du conseil. Il a abouti à la conclusion, lors de sa

Veterans Affairs Canada in responding to the urgent needs of Canadian Forces veterans and their families.

This was a big undertaking, but by March 2004 we had three documents ready: A discussion paper entitled “Honouring Canada’s Commitment: “Opportunity with Security” for Canadian Forces Veterans and Their Families in the 21st Century,” an executive summary of the discussion paper, and a reference paper that surveys the history of veterans benefits in Canada. I came to the Senate subcommittee on veterans affairs and talked about those.

We called for a program for Canadian Forces veterans and their families that would honour 17 principles and processes. We also identified six matters that needed priority attention. Our blueprint was welcomed by the government. Bill C-45 builds on our initiative and provides a comprehensive program in the tradition of the highly successful original veterans charter, but adapted to 21st century circumstances and the changing realities of Canadian family life.

I urge the adoption of this bill, which is the product of lengthy research and discussion. The legislation you are considering builds on substantial Canadian achievement and deserves your support.

The administration of Bill C-45 will also continue the Canadian tradition of partnership between the government and veterans organizations. No doubt, the legislation will be modified and improved on the basis of experience and need, and our veterans organizations, a bulwark of our democracy, will be there every step of the way, just as they have been in making Bill C-45.

The important thing now is to pass the bill and launch the program, on which so much time and effort has been expended. The need is proven and the hour is now.

In a radio comment I gave earlier this week on Bill C-45 I ended with these words:

In 1944, a young Canadian serving overseas wrote that he wanted to come home to, “An organized country instead of people worrying about paying too many pensions.” That expectation is equally valid today for those who serve Canada in uniform around the world. Bill C-45 will make us an organized country again and that will be greatly to our credit.

Honourable senators, Bill C-45 is sound and sensible. It is the product of broad consultation, and it is ready to go. I urge its immediate adoption. Thank you.

**The Chairman:** Thank you very much, Dr. Neary for an excellent, concise and clear presentation. Mr. Monro, would you like to go next?

réunion d’octobre 2002, qu’il fallait publier un document de consultation publique en vue d’aider les Canadiens à comprendre les problèmes qui se posaient à Anciens Combattants Canada pour répondre aux besoins urgents des vétérans des Forces canadiennes et de leurs familles.

Il s’agissait là d’une grande entreprise, mais, en mars 2004, nous avions trois documents qui étaient prêts : un document de travail intitulé « Respecter l’engagement du Canada : offrir « possibilités et sécurité » aux anciens combattants des Forces canadiennes et à leurs familles au XXI<sup>e</sup> siècle, » un résumé de ce document de travail et un document de référence sur l’évolution des avantages offerts aux anciens combattants au Canada. J’ai comparu devant le sous-comité sénatorial des anciens combattants pour parler de ces documents.

Nous avons réclamé un programme pour les vétérans des Forces canadiennes et leurs familles qui respecterait 17 principes et processus. Nous avons également mis l’accent sur six questions qui nécessitaient une attention prioritaire. Le gouvernement a accueilli notre plan favorablement. Le projet de loi C-45 s’inspire de nos initiatives et offre un vaste programme qui s’inscrit dans la tradition de la charte initiale des anciens combattants, dont le succès a été éclatant, mais qui est adapté au XXI<sup>e</sup> siècle et à l’évolution de la vie familiale au Canada.

Je suis fortement en faveur de l’adoption du projet de loi, qui est le produit de longues recherches et discussions. La mesure législative à l’étude repose sur d’importantes réalisations canadiennes et mérite votre soutien.

L’application du projet de loi C-45 poursuivra aussi la tradition de partenariat entre le gouvernement et les associations d’anciens combattants. Il ne fait pas de doute que ce texte législatif sera modifié et amélioré à la lumière de l’expérience et des besoins, et que les associations d’anciens combattants, un rempart de la démocratie, seront présents à tous les instants, tout comme elles l’ont été pendant l’élaboration du projet de loi C-45.

Ce qui importe maintenant, c’est d’adopter le projet de loi et de lancer le programme, auquel on a consacré tant de temps et d’efforts. Les besoins ont été établis. Il est temps d’agir.

J’ai conclu par ces mots une intervention radiophonique que j’ai faite cette semaine au sujet du projet de loi C-45 :

En 1944, un jeune Canadien qui servait outre-mer a écrit qu’il souhaitait rentrer dans « un pays organisé et non retrouver des gens qui craignent de payer un trop grand nombre de pensions ». Cette attente vaut encore aujourd’hui pour ceux qui servent le Canada aux quatre coins du monde. Le projet de loi C-45 fera de nous un pays organisé, et ce sera tout à notre honneur.

Honorables sénateurs, le projet de loi C-45 est solide et raisonnable. Il est l’aboutissement de larges consultations, et il est prêt à appliquer. Je préconise son adoption immédiate. Merci.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Neary, d’un excellent témoignage, à la fois concis et clair. Monsieur Monro, voulez-vous intervenir à votre tour?

**Mr. Dave Munro, President, Canadian Peacekeeping Veterans Association:** Thank you. I will be brief. I do not want to repeat what my fellow colleagues have said. I agree with everything that has been said today, I represent the Canadian Peacekeeping Veterans Association and we have been fully engaged with the six veterans associations, accessing information as it becomes available. The process has brought the six veterans associations closer together. We meet with VAC to ensure that the legislation will be the best it can be for veterans and their families. Sure, we have concerns. These will be addressed in during the regulatory process.

Following passage of Bill C-45, VAC is committed to keeping us informed, to meeting with us and to consulting with us during the writing of the new regulations to discuss the impact that these regulations will have on our families and our serving people.

When we met in Toronto in January and again in Ottawa in April, we agreed to stand together to support Bill C-45. Our concerns have been tabled with Veterans Affairs Canada, and we are comfortable that these will be addressed. I agree with my fellow veterans that it is most important that Bill C-45 receive Royal Assent. Thank you for allowing me to make the presentation on behalf of the Canadian Peacekeeping Veterans Association.

**Col. (ret'd) Don Ethell, Honourary President, The Gulf War Veterans Association of Canada:** Honourable senators, my card reads "colonel," but more importantly the first 16 years of my 38-year career were spent in the ranks and I was commissioned in the ranks. I am proud to be retired as a colonel, but I must admit, as a sergeant and a warrant officer dealing with the troops, that is where you are at the coal face, as were my colleagues on the right.

I had the pleasure of serving on 14 tours out of the country. There is a joke in the regiment that it was to keep me out of the country. I served as the director of peacekeeping operations.

Mr. Chadderton made the point about peacekeeping. That term is now passé. It is peace support operations, because it includes maintaining, restoring and peacekeeping operations, ever since we started what we call the peacekeeping epidemic or peace support operations in 1987.

I have had the pleasure of representing my home organization, which is the Canadian Association of Veterans in UN Peacekeeping — we have to get a shorter title — as the immediate past president. As the president and the immediate past president from the Gulf War Veterans Association cannot be here, I am their honorary president and I am representing their interests. Having not served in the Persian Gulf, I was in the area of the multinational force and watched the scuds come into Tel Aviv in part. I represent both those organizations. Directly, that amounts to about 2,500 people, which is not that many, but

**M. Dave Munro, président, Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix :** Merci. Je serai bref, car je ne veux pas répéter ce que mes collègues ont dit. Je suis d'accord sur tout ce qui s'est dit aujourd'hui. Je représente l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix. Nous avons participé pleinement, avec les six associations d'anciens combattants, consultant l'information au fur et à mesure qu'elle devenait disponible. Ce processus a rapproché entre elles les six associations d'anciens combattants. Nous avons rencontré ACC pour nous assurer que le projet de loi serait le meilleur possible pour les vétérans et leurs familles. Bien sûr, nous avons des inquiétudes, mais nous verrons cela pendant l'élaboration des règlements.

ACC s'est engagé à nous tenir informés, après l'adoption du projet de loi C-45, à nous rencontrer et à nous consulter pendant la rédaction des nouveaux règlements pour discuter de leurs effets sur les familles et ceux qui servent le Canada.

Lorsque nous nous sommes réunis à Toronto, en janvier, puis à Ottawa, en avril, nous sommes convenus d'appuyer solidement le projet de loi C-45. Nous avons fait connaître nos préoccupations à Anciens Combattants Canada, et nous avons l'assurance qu'il en sera tenu compte. Je suis d'accord avec mes collègues anciens combattants pour dire qu'il est très important que le projet de loi C-45 reçoive la sanction royale. Merci de m'avoir permis de faire cette intervention au nom de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix.

**Le colonel (à la retraite) Don Ethell, président honoraire, Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe :** Honorables sénateurs, ma carte dit que je suis colonel, mais le plus important, ce sont les 16 premières années de ma carrière de 38 ans que j'ai passées dans les rangs. J'ai été commissionné du rang. Je suis fier d'être retraité comme colonel, mais je dois avouer que c'est comme sergent et sous-officier qui s'occupe des troupes qu'on est vraiment à pied d'œuvre, comme l'ont été mes collègues qui sont à ma droite.

J'ai eu le plaisir de participer à 14 missions à l'étranger. On disait à la blague dans le régiment que c'était pour me garder loin du Canada. J'ai été directeur des opérations de maintien de la paix.

M. Chadderton a parlé du maintien de la paix. Cette expression est maintenant désuète. On parle d'opérations de paix, car il s'agit de maintenir la paix, de la rétablir et de la consolider, depuis le début ce que nous appelons l'épidémie de maintien de la paix ou d'opérations de paix, en 1987.

J'ai eu le plaisir de représenter mon organisation, l'Association canadienne des vétérans des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix — il nous faut trouver un nom plus court — dont je suis le président sortant. Comme le président et le président sortant de l'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe ne peuvent être ici, je suis leur président honoraire, et je suis là pour représenter leurs intérêts. Comme je n'ai pas servi dans le golfe Persique, j'ai fait partie de la force multinationale et j'ai vu des missiles Scud arriver sur Tel Aviv. Je représente les deux organisations. Je représente donc environ

indirectly it is 150,000 people who have served on peace support operations, plus the NATO people, including the 104 sabre pilots who were shot down or crashed during the Cold War.

I have had the pleasure of working on the Canadian Forces Advisory Council with Veterans Affairs and served on two council committees as the chair for research and communications and then, my first love, which was for the families.

I mention that, honourable senators, because a number of us were tasked, with the consent of DND and VAC, to meet with the junior ranks at 18 different bases. We did not want any of the colonels, regimental sergeants major or anyone like that. We met with the junior ranks, with no names taken, to get their feelings on what the problems were, knowing that if DND did not fix it, VAC would have to pay for it. That was a very worthwhile venture. We had two teams to talk to the troops and another team to talk to the families.

To make a long story short, we came back and presented our paper with some of the problems in regard to gross overtasking, operational stress injuries, post-traumatic stress disorder, PTSD, and secondary PTSD. We presented our paper to Dr. Neary and the rest of the council and it was passed through for action not only by VAC, but also by DND. That was an interesting and fascinating process and I continue to serve as a volunteer chairman for the Veterans Affairs Canada - Canadian Forces Advisory Council, VAC-CFAC.

Part and parcel of this process with Dr. Neary's council and with the Neary report was the modernization task force. We are talking about consultation. I have heard that term a number of times. We have had individual and group consultations with VAC from our associations for over five years at the start of VAC-CFAC and certainly with the modernization task force, when it was being formulated. We were all approached individually, briefed, questioned and provided answers. We were also approached collectively, as Mr. Munro and Ms. Burdett have mentioned, where we were brought together and we agreed we would support this bill and rightfully so.

Turning to the subject of Bill C-45, until March 2001, I was not a veteran. That was the day I became a veteran, along with all the other CF members. This is the most important piece of legislation for veterans in the last 50 years and it would not have been possible without the sacrifice, as Mr. Chadderton and others have said, of the traditional veterans, those who fought in World War I, World War II and Korea. If anything, there is a spillover effect for the CF veterans.

The wellness strategy that our colleagues from the VAC committee have come up with — disability awards, rehabilitation, job placement and so forth — goes back to disability awards. On a number of occasions, when we were talking to the troops in the

2 500 personnes directement, ce qui n'est pas considérable, mais je représente aussi indirectement 150 000 personnes qui ont servi dans les opérations de paix, ainsi que les gens de l'OTAN, dont les 104 pilotes de Sabre qui ont été descendus ou se sont écrasés pendant la Guerre froide.

J'ai eu le plaisir de travailler avec le Conseil consultatif sur les Forces canadiennes, à Anciens Combattants Canada, et de siéger à deux comités de ce conseil à titre de président pour les recherches et les communications et puis, mes premières amours, les familles.

Si je le signale, honorables sénateurs, c'est parce qu'un certain nombre d'entre nous ont été chargés, avec le consentement du MDN et d'ACC, de rencontrer les caporaux et soldats de 18 bases. Nous ne voulions rien savoir des colonels, sergents-majors de régiment ou autres gradés. Nous avons rencontré les soldats et caporaux, dans l'anonymat, pour savoir où les problèmes se situaient, sachant que, si le MDN ne les réglait pas, c'est ACC qui devrait écoper. L'entreprise a été extrêmement valable. Nous avons dépêché deux équipes pour discuter avec les troupes et une autre pour discuter avec les familles.

Bref, nous sommes revenus, et nous avons présenté un document qui exposait des problèmes concernant des affectations nettement excessives, le stress opérationnel, le syndrome de stress post-traumatique, ou SSPT, et le SSPT secondaire. Nous avons présenté ce document à M. Neary et au reste du conseil, et il a été communiqué pour suites à donner non seulement à ACC, mais aussi au MDN. Ce fut là un processus intéressant et même fascinant. Je demeure président bénévole du Conseil consultatif sur les Forces canadiennes à Anciens Combattants Canada.

Il y avait également, intégré à ce processus, avec le conseil de M. Neary et le rapport Neary, le groupe de travail sur la modernisation. Il s'agit là de consultations. J'ai entendu ce terme bien des fois. Nous avons eu des consultations individuelles et de groupe entre ACC et nos associations pendant plus de cinq ans, au début du Conseil consultatif, et avec le groupe de travail sur la modernisation, lorsque cette initiative s'est amorcée. On nous a aussi abordés individuellement, informés et interrogés, et on a répondu à nos questions. Nous avons aussi été consultés collectivement, comme M. Munro et Mme Burdett l'ont dit. On nous a réunis, et nous avons accepté, avec raison, d'appuyer le projet de loi.

Pour en venir à la teneur du projet de loi C-45, je ne suis un vétéran que depuis mars 2001. C'est à ce moment que je le suis devenu, avec les autres membres des FC. Il s'agit du plus important projet de loi en 50 ans pour les anciens combattants, et cela n'aurait pas été possible, comme l'ont dit M. Chadderton et d'autres, sans le sacrifice des anciens combattants du passé, ceux qui ont combattu pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée. On peut dire qu'il y a un effet d'entraînement dont les vétérans des FC profitent.

La stratégie de mieux-être que nos collègues du comité d'ACC ont proposée — avec les indemnités d'invalidité, la réadaptation, l'aide au placement, etc. — trouve sa source dans les indemnités d'invalidité. À quelques occasions, lorsque nous discutions avec

field, we were talking about disability and how many people were on a disability pension. I will not mention names here, but it is evident that they like the money, but also they want the department to "fix me." That is one aspect that VAC has built into the program. Yes, they will get some monetary compensation for that disability, but they will also receive treatment.

Are there shortcomings in this proposed legislation? Nothing is perfect in this world. It is by agreement with the six organizations that we will go back to the drawing board. The consultation process will continue. Yes, we have some reservations about lump sum and so forth. However, as Senator Dallaire and a number of us who have been involved in the envelope process with Treasury Board know, you only have so much money.

I will finish at that point, Mr. Chairman. The Canadian Association of Veterans in UN Peacekeeping and the Gulf War Veterans Association of Canada fully support this motion. We commend the minister, the deputy minister and the staff for their dedication and loyalty to veterans.

**The Chairman:** In your presentation, you spoke a number of times about consultation and how you were consulted. The word "consultation" means many things, but did you give your views, were your views heard and were changes made in the draft as a result of those consultations, or hearing your views?

**Col. Ethell:** I would like to think so. I am sure that we were heard. The consultation process is ongoing and collective, with individuals coming out and talking to the various heads of the organizations, and we are getting feedback from our own organizations. During the five years of Dr. Neary's council, a diverse group of individuals was looking at the problem from an academic point of view, from the stakeholders' point of view, and from different angles. There were some rather heated discussions about this agreement and copious notes were taken, with VAC in the background listening.

**The Chairman:** I am getting the impression you were heard.

**Senator Kinsella:** I wish to thank the witnesses for the clear and precise detailing of their assessment of the bill that is before us.

Turning to clauses 80 and 81, where the bill talks about sharing personal information gathered by the government or requested by the minister, this personal information is measured or defined by section 3 of the Privacy Act, but then it can be shared with different groups as defined in the statute.

Dr. Neary, have you looked at that clause, and are you satisfied with that particular clause?

**Mr. Neary:** I have not looked specifically at that clause. I have read the clause but I do not have specific information about it. It is a good question, senator.

The question is best directed to the officials who are here with the ministry this evening, who would be able to give an exact answer to that.

les soldats sur le terrain, nous parlions d'invalidité et du nombre de prestataires de pension d'invalidité. Je ne vais pas donner de noms. Il est évident que l'argent leur plaît, mais ils veulent aussi que le ministère les aide à se réadapter. Cet élément a été repris dans le programme d'ACC. Oui, il y aura des indemnités d'invalidité, mais il y aura aussi des traitements.

Y a-t-il des lacunes dans la loi proposée? Rien n'est parfait en ce monde. C'est avec l'accord des six organisations que nous nous remettrons à l'œuvre. Les consultations se poursuivront. Oui, nous avons des réserves au sujet de l'indemnité forfaitaire, par exemple. Toutefois, le montant d'argent est limité, comme le savent le sénateur Dallaire et quelques-uns d'entre nous qui ont participé à l'examen de l'enveloppe que le Conseil du Trésor pouvait consentir.

Je termine sur ce point, monsieur le président. L'Association canadienne des vétérans des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix et l'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe appuient la motion sans réserves. Nous félicitons le ministre et le sous-ministre et leurs collaborateurs de leur dévouement et de leur loyauté envers les anciens combattants.

**Le président :** Au cours de votre témoignage, vous avez parlé plusieurs fois de consultations et vous avez expliqué comment vous aviez été consulté. Le terme « consultation » a bien des sens, mais avez-vous donné votre opinion, votre opinion a-t-elle été entendue et des changements ont-ils été apportés au projet par suite des consultations ou de l'expression de votre opinion?

**Le col Ethell :** J'aime à le penser. Je suis certain que nous avons été entendus. Le processus de consultation se poursuit et il est collectif, mais certaines personnes sortent du rang et s'adressent aux dirigeants des organisations, et nous recevons aussi les réactions de nos propres organisations. Pendant les cinq années de travail du conseil de M. Neary, un groupe divers a envisagé le problème sur le plan théorique, selon la perspective des intéressés et sous des angles différents. Il y a eu des échanges musclés au sujet de cet accord et on a pris des notes abondantes. ACC restait à l'écart et écoutait.

**Le président :** J'ai l'impression que vous avez été entendus.

**Le sénateur Kinsella :** Je remercie les témoins de leur évaluation claire et concise du projet de loi à l'étude.

Aux articles 80 et 81, le projet de loi traite de la communication de renseignements personnels recueillis par le gouvernement ou demandés par le ministre. Ces renseignements personnels sont définis à l'article 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais ils peuvent être communiqués à différents groupes, selon les définitions données dans la loi.

Monsieur Neary, avez-vous étudié cette disposition? En êtes-vous satisfait?

**M. Neary :** Je ne l'ai pas étudiée expressément. Je l'ai lu, mais je n'ai pas d'information particulière à ce sujet. C'est une bonne question, sénateur.

Il vaudrait mieux poser la question aux fonctionnaires du ministère qui sont ici ce soir. Ils pourraient vous donner une réponse exacte.

I have had a good many dealings with Veterans Affairs Canada through my life, and very close dealings over the five years. Veterans Affairs Canada is an organization which values personal information highly and is very careful about personal information. At the same time, in my work as chair of the advisory council, I have found it to be a unit of government that is willing to share information that should be shared.

**Senator Oliver:** For the benefit of those who are listening or watching, I would like to read the first bit of that clause. It is clause 81 of the Act.

**81.** Personal information that has been collected or obtained by the Minister in the administration of this Act may be disclosed by the Minister

a) to any person or body, to the extent that the disclosure is necessary in order for the Minister to obtain from that person or body information that the Minister requires for the administration of this Act or any other enactment administered by the Minister;

It goes on, but that is the essence of that clause.

**Senator Downe:** I agree with the members of this panel and the previous panel that the bill has made tremendous progress in a number of areas. Do any of the panellists have a concern about the lump-sum payment? Traditionally, the department has made monthly payments, as I understand it. I am sure we do not want to be paternalistic, but is there concern that someone suffering post-traumatic stress disorder or whatever, even with financial assistance and advice, still has the option, as I understand it, to spend this money as quickly as they want if that is what they decide. Do you have any concerns in that area?

**Mr. Munro:** I believe that VAC has said it would supply a case manager to administer or look at it, to begin with, and give advice. That type of question I believe will continue from the veterans associations. We all have concerns and that will be brought up in the consultation process. I am quite comfortable with that.

**Senator Oliver:** Colonel, you wanted to add something?

**Col. Ethell:** It is important that we understand that there is not total agreement in regards to lump sum. I will be up front with that. Some of us have kept our powder dry and will look at that when this becomes law. I am sure there will be follow-up discussions with regard to that. There are pros and cons of lump sum. Mr. Munro brought up the point that financial management will be offered to individuals. You can look at lump sum paid to somebody who is 54, about to retire from the service, versus somebody who is 24, and there are pros and cons either way. I do not speak for VAC, but I understand it was within the envelope, and that is what they decided to go with. We support that, recognizing that we will probably address that issue in future negotiations. Is that diplomatic enough?

J'ai eu de très nombreux contacts avec Anciens Combattants Canada au cours de ma vie, et des communications très étroites pendant cinq ans. Anciens Combattants Canada est une organisation qui attache une grande valeur aux renseignements personnels et les gère avec grand soin. Par contre, pendant mon travail de président du conseil consultatif, j'ai constaté que c'était un ministère qui était disposé à communiquer l'information qu'il fallait communiquer.

**Le sénateur Oliver :** Pour ceux qui écoutent ou regardent nos délibérations, je voudrais lire la première partie de l'article 81 de la Loi.

**81.** Le ministre peut communiquer, dans la mesure où la communication est nécessaire aux fins mentionnées, les renseignements personnels qu'il a obtenus dans le cadre de l'application de la présente loi :

a) à quiconque, pour obtenir de celui-ci les renseignements nécessaires à l'application de la présente loi ou de tout autre texte législatif relevant de sa compétence;

Le texte se poursuit, mais l'essentiel est là.

**Le sénateur Downe :** Je suis d'accord avec ce groupe de témoins et le précédent pour dire que le projet de loi marque de très grands progrès dans un certain nombre de domaines. L'un ou l'autre des témoins a-t-il des réserves au sujet du paiement forfaitaire? Par le passé, sauf erreur, le ministère faisait des versements mensuels. Nous voulons certainement éviter le paternalisme, mais craint-on qu'une personne qui souffre du syndrome de stress post-traumatique, par exemple, ne puisse, même avec de l'aide et des conseils financiers, dépenser cet argent aussi vite qu'il lui plaît, s'il décide de le faire? Avez-vous des inquiétudes à ce sujet?

**M. Munro :** Je crois qu'ACC a dit qu'il offrirait les services d'un gestionnaire de cas pour veiller à l'administration, au début, et donner des conseils. Je crois que les associations d'anciens combattants continueront de poser ce genre de question. Nous avons tous des préoccupations, et elles seront discutées au cours des consultations. Je suis très à l'aise avec la situation actuelle.

**Le sénateur Oliver :** Colonel, vous voulez ajouter quelque chose?

**Le col Ethell :** Il est important de comprendre que nous ne sommes pas tous d'accord sur le paiement forfaitaire. Je vais être franc. Certains d'entre nous ont réservé leurs munitions et s'attaqueront à cette question une fois que le projet de loi sera adopté. Je suis sûr qu'il y aura d'autres discussions là-dessus. Il y a du pour et du contre. M. Munro a parlé de l'aide en gestion financière qui sera offerte. La situation est différente selon que ce montant forfaitaire est versé à une personne de 54 ans qui est sur le point de prendre sa retraite ou à une autre qui n'a que 24 ans. D'un côté comme de l'autre, il y a du pour et du contre. Je ne suis pas le porte-parole d'ACC, mais je crois comprendre que cela était prévu dans l'enveloppe et qu'on a décidé d'aller dans ce sens. Nous sommes d'accord, tout en reconnaissant que nous discuterons probablement de la question au cours de négociations à venir. Suis-je assez adroit?

**Mr. Neary:** The lump-sum payment must be considered in the context of the whole program. It is part of a whole program of re-establishment. That is an important key to understanding it. One must remember that this is a unit of government with outstanding case-management skills. These skills will be applied on a systematic basis to the needs of former members of the Canadian Forces.

**Senator Downe:** Are any of the panellists concerned that the lump-sum payment is an effort by the department to contain the cost? If you look at the budget of Veterans Affairs Canada over the last years, the cost for health care has risen dramatically. A lump-sum payment may be a way of fixing the cost, but it may be for the benefit of the treasury and not necessarily for the benefit of the veteran.

**Col. Ethell:** When we started this process, we were not concerned about cost. I say that from the council's point of view. I am taking words out of our chairman's mouth. Obviously at a certain point in time, the department had to be involved with costing, the financial envelope. I do not mean to cop out, but that question should be posed to Mr. Mogan or Mr. Miller.

**Mr. Neary:** We could also look at the experience of World War II veterans who had a comprehensive pension program and re-establishment benefits. That was an outstanding success. It put people back to work. It quickly produced probably the most successful generation of people in the history of this country. It produced a generation of Canadian professionals. It was a huge success. There were choices. There was a systemic approach, and that is what we are returning to in Canada.

The Pension Act has been an obstacle in some ways for people getting the benefits they need. These benefits will now be provided.

**Senator Oliver:** After World War II, was there assistance for things like university education for those who wanted it?

**Mr. Neary:** Yes, there was. About 55,000 Canadians went to university at the end of World War II and a whole generation of Canadian professionals was quickly produced by that program. The fact that we had such a program was of huge benefit to the country. It was an investment in young people. This will also be an investment in young Canadians who need to build careers.

**Senator Atkins:** It was called the Veterans Rehabilitation Act and was superb. We are calling this the new veterans charter. Does it wipe out all discrimination?

**Mr. Neary:** What do you mean by "discrimination," senator?

**Senator Atkins:** The Aboriginals were discriminated against after World War II and after the Korean War. Are you satisfied now that is not a problem?

**M. Neary :** Le paiement forfaitaire doit être considéré dans le contexte de l'ensemble du programme. Cela fait partie de tout un programme de rétablissement. C'est un élément clé, si on veut comprendre. Il ne faut pas oublier que ce ministère a des compétences exceptionnelles en gestion des cas. Ces compétences seront utilisées systématiquement pour répondre aux besoins des anciens membres des Forces canadiennes.

**Le sénateur Downe :** Y a-t-il des témoins qui craignent que ce montant forfaitaire ne soit un effort du ministère visant à limiter les coûts? Si vous étudiez le budget d'Anciens Combattants Canada au cours des dernières années, vous constaterez que le coût des soins de santé a augmenté en flèche. Un paiement forfaitaire peut être un moyen de régler le problème des coûts. Cela peut être à l'avantage du Trésor, mais pas forcément de l'ancien combattant.

**Le col Ethell :** Lorsque nous avons amorcé ce processus, nous ne nous préoccupions pas des coûts. Je dis cela du point de vue du conseil. J'enlève les mots de la bouche à notre président. À un moment donné, bien entendu, le ministère a dû se préoccuper de la question des coûts, de l'enveloppe budgétaire. Je ne veux pas me défiler, mais il faudrait poser cette question à M. Mogan ou à M. Miller.

**M. Neary :** Nous pourrions aussi considérer l'expérience des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, qui ont eu droit à un programme complet de pension et à des avantages pour se rétablir. Le succès a été fulgurant. Les anciens soldats ont pu se remettre au travail. Nous avons ainsi préparé rapidement la génération qui a le mieux réussi dans l'histoire de notre pays. Il y a eu toute une génération de professionnels. Le succès a été retentissant. Des choix leur étaient proposés. Il y a eu une approche systématique, et c'est ce vers quoi nous retournerons.

La Loi sur les pensions a été à certains égards un obstacle qui a empêché les anciens combattants d'obtenir les prestations ou avantages dont ils avaient besoin. Désormais, ils les auront.

**Le sénateur Oliver :** Après la Seconde Guerre mondiale, il y a eu de l'aide pour les études universitaires, par exemple, pour ceux qui le voulaient?

**M. Neary :** Effectivement. Environ 55 000 Canadiens se sont inscrits à l'université à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et toute une génération de professionnels a ainsi été formée. Ce programme a été très bénéfique pour le pays. C'était un investissement dans l'avenir de jeunes gens. Ce qui est proposé ici sera un investissement semblable pour aider des jeunes Canadiens à se tailler une carrière.

**Le sénateur Atkins :** C'était la Loi sur la réadaptation des anciens combattants. Elle était superbe. Nous parlons aujourd'hui d'une nouvelle charte des anciens combattants. Est-ce qu'elle élimine toute discrimination?

**M. Neary :** Qu'entendez-vous par là, sénateur?

**Le sénateur Atkins :** Les Autochtones ont fait l'objet de discrimination après la Seconde Guerre mondiale et après la guerre de Corée. Êtes-vous convaincus que ce problème ne se pose plus?

**Mr. Neary:** I am satisfied that this bill looks at Canada as it exists in the year 2005 with the fact that families are being included and there will be benefits transferable to family members. A large effort has been made in this legislation to make it a true reflection of what this country is today. I am very comfortable with that.

**Senator Ringuette:** I am not under the impression, and I certainly do not want anyone to be under the impression, that this lump-sum potential does not remove the fact of monthly income. It is not an either/or. It is a plus. I just wanted to make sure, because a question earlier seemed to indicate that it was a lump-sum payment, thank you, good-bye.

**Mr. Neary:** No.

**Senator Ringuette:** That is not the situation.

**Col. Ethell:** You bring up an excellent point, and I forgot what it was.

**Senator Oliver:** She was asking about the lump sum and whether it is only lump sum, or is there a continuing payment too?

**Col. Ethell:** I am sorry, it was something else; another senior moment.

**Mr. Neary:** The senator is right about the lump sum having to be understood in the context of a comprehensive program which looks at the whole future of the person.

**Senator Day:** My questions have all been touched on. All our witnesses have made their points clearly. I am pleased that there has been consultation throughout. We heard from some individuals that there was not the type of consultation that you described. You are satisfied that it will continue?

**Mr. Munro:** I am positive it will, because we have gone through this process. We know that a schedule will be issued in the next four months, assuming this bill passes, indicating where we will meet and what we will do. This process is not stopping. It is a living document and a living process. The great harmony between the six associations will continue. They know that they have to continue this process. They promised it; we need it; and the Canadian Forces members and their families demand it.

**Senator Day:** You made the point that during this consultation process there have been compromises. Obviously, this will not satisfy absolutely everything that everybody wants, but it is, in your view, a good compromise. You heard the minister say earlier that this is a living document that will continue to expand to meet the needs of future veterans.

Is that your understanding?

**Col. Ethell:** Yes, sir.

**Mr. Munro:** With regard to the "modern veteran," in 1956 I was on the Suez mission. Our leaders were all World War II and Korea chaps. As a matter of fact, our top leader, General E.M.L.

**M. Neary :** Je suis convaincu que le projet de loi est adapté au Canada de 2005. Il est tenu compte des familles, et il y aura des prestations transférables à des membres de la famille. De grands efforts ont été faits pour que cette loi reflète fidèlement la réalité actuelle de notre pays. Je suis tout à fait à l'aise avec cela.

**Le sénateur Ringuette :** Je n'ai pas l'impression, et je ne veux pas que quiconque ait l'impression que le montant forfaitaire fait disparaître les prestations mensuelles. On n'a pas à choisir entre les deux. Ce montant vient s'ajouter au reste. Je voulais m'en assurer, car une question posée tout à l'heure semblait laisser entendre que, après ce montant forfaitaire, tout était terminé, au revoir.

**Mr. Neary :** Non.

**Le sénateur Ringuette :** Ce n'est pas le cas.

**Le col Ethell :** Vous faites ressortir un excellent point, et j'ai oublié ce que c'était.

**Le sénateur Oliver :** Elle a parlé du paiement forfaitaire et demandé si c'était tout ce qui était versé ou s'il y avait aussi des prestations continues?

**Le col Ethell :** Je suis désolé, je n'y étais pas; un autre de ces moments particuliers des personnes âgées.

**M. Neary :** Le sénateur a raison. Il faut considérer la question du paiement forfaitaire dans le contexte d'un vaste programme qui considère tout l'avenir de la personne.

**Le sénateur Day :** Mes questions ont toutes été abordées. Tous nos témoins ont clairement fait comprendre ce qu'ils voulaient dire. Je suis heureux qu'il y ait eu des consultations sur toute la ligne. Certains ont dit que les consultations n'avaient pas été telles que vous les avez décrites. Êtes-vous convaincus qu'elles se poursuivront?

**M. Munro :** J'en suis certain, parce que nous avons suivi tout ce processus. Nous savons qu'un calendrier sera publié pour les quatre prochains mois, à supposer que le projet de loi soit adopté, disant où nous allons nous rencontrer et ce que nous ferons. Le processus n'est pas interrompu. La charte est un document vivant, le processus est dynamique. La grande harmonie entre les six associations se maintiendra. Elles savent que nous devons poursuivre cette démarche. Elles l'ont promis, et nous en avons besoin. Et les membres des Forces canadiennes et leurs familles l'exigent.

**Le sénateur Day :** Vous avez dit que, pendant les consultations, il y avait eu des compromis. Évidemment, tous n'obtiennent pas satisfaction sur tous les points, mais vous estimatez qu'il s'agit d'un bon compromis. Madame le ministre a dit tout à l'heure que c'est un document vivant qui continuera d'évoluer pour répondre aux besoins des anciens combattants de demain.

C'est bien ce que vous avez compris?

**Le col Ethell :** Oui, monsieur.

**M. Munro :** En ce qui concerne les « anciens combattants modernes », j'ai participé à la mission de Suez, en 1956. Nos chefs étaient tous des gars de la Seconde Guerre mondiale et de la

Burns, was a lieutenant in the First World War. I want to ensure that we have consultations on the regulations about hospital care for younger veterans like us that are rapidly getting older.

**The Chairman:** I wish to thank all of you for your excellent presentation. It has been enjoyable and most informative.

Our final panel includes a witness appearing by way of video conference from Nanaimo, British Columbia. With us here in Ottawa is Captain (retired) Sean Bruyea and by video conference is Harold Leduc. Captain Bruyea will be accompanied at the table by Lieutenant Louise Richard, Navy.

**Captain (retired) Sean Bruyea, as an individual:** Thank you, Mr. Chair. Louise Richard and I are both Gulf War veterans. I would like to introduce my wife. She will not be speaking but is here to support me. Those with operational stress injuries often need support. My wife is from Mexico, and we often spend time there because that helps my symptoms.

In their haste to be seen as pro-veteran in this Year of the Veteran, all political parties are falling over themselves to pass Bill C-45 at all stages. What strikes many veterans as odd, and even unbelievable, is that in the rush to honour veterans, our political parties have forgotten that the core issue for which a veteran in all wars fought was responsible democracy.

In our system, responsible democracy requires consideration of government bills by committees, and input by witnesses and stakeholders, as well as the often-mentioned sober second thought of the Senate.

We all know that the government wants to be seen as honouring veterans, but that does not necessarily mean that their veterans charter is free of errors. In fact, given that the veterans' contribution to society is defined in many ways as timeless, one must ask, why is there such a rush to force something through in only two days after Veterans Affairs Canada has been dragging its heels for more than 15 years? We believe disabled veterans and the CF would rather have it right than have a flawed and unjust charter right now.

With the understanding that a new veterans charter truly serves those that society says it so highly honours, disabled veterans deserve a well thought-out program. For this reason, consultation and feedback are truly important. In the minister's press release she states:

guerre de Corée. En fait, notre grand chef, le général E.M.L. Burns, avait été lieutenant pendant la Première Guerre mondiale. Je veux m'assurer que nous aurons des consultations sur les règlements au sujet des soins hospitaliers pour de jeunes anciens combattants comme nous, qui prenons rapidement de l'âge.

**Le président :** Je vous remercie tous de vos excellents exposés. Ce fut agréable et instructif.

Notre dernier groupe comprend un témoin qui comparaîtra par vidéoconférence depuis Nanaimo, en Colombie-Britannique. Ici même, à Ottawa, nous accueillons le capitaine à la retraite Sean Bruyea et, par vidéoconférence, nous entendrons Harold Leduc. Le capt Bruyea sera accompagné par le lieutenant Louise Richard, de la marine.

**Le capitaine (à la retraite) Sean Bruyea, témoignage à titre personnel :** Merci, monsieur le président. Louise Richard et moi sommes tous deux des anciens combattants de la guerre du Golfe. Je vous présente ma femme. Elle ne prendra pas la parole, mais elle est là pour m'appuyer. Ceux qui ont été victimes de stress opérationnel ont souvent besoin de soutien. Ma femme vient du Mexique, et nous séjournons souvent dans ce pays, parce que cela soulage mes symptômes.

Dans leur empreissement à se présenter comme favorables aux anciens combattants, en cette Année de l'ancien combattant, tous les partis politiques se bousculent pour adopter le projet de loi C-45 à toutes les étapes. Ce qui semble étrange et même incroyable à bien des anciens combattants, c'est que nos partis politiques ont oublié que les anciens combattants se sont battus pendant toutes les guerres pour obtenir la démocratie responsable.

Dans notre régime, la démocratie responsable exige que les projets de loi du gouvernement soient étudiés par les comités, avec le concours de témoins et de groupes intéressés, et avec les lumières du second examen objectif du Sénat, dont il est si souvent question.

Nous savons tous que le gouvernement veut paraître honorer les anciens combattants, mais cela ne veut pas forcément dire que sa charte des anciens combattants est exempte d'erreurs. Étant donné qu'on dit que la contribution des anciens combattants à la société est, à bien des égards, intemporelle, il y a lieu de se demander pourquoi on se précipite pour faire adopter un projet de loi en seulement deux jours, alors qu'Anciens Combattants Canada traîne les pieds depuis plus de 15 ans. Nous croyons que les anciens combattants handicapés et les FC préféreraient que la charte soit bonne, plutôt qu'imparfaite et injuste comme elle l'est maintenant.

Étant donné qu'une nouvelle charte des anciens combattants est au service de ceux que la société prétend honorer tellement, les anciens combattants handicapés méritent un programme bien pensé. Voilà pourquoi les consultations et les rétroactions sont vraiment importantes. Dans son communiqué, madame le ministre dit :

...there is a strong consensus among political parties and veterans' organizations for progressive legislation to give practical meaning to long overdue service and program reforms for those who served in Canada's Armed Forces.

We could not agree more. There is indeed a strong consensus for the need to act. Nonetheless, as we understand, a select group of six veterans' organizations were provided with advance copies of the charter on a confidential basis and forbidden from sharing the information with anyone, including their membership. Thus the so-called consensus of veterans' organizations could be based on the view of as few as six people who actually saw the draft of the charter. In fact, veterans' organizations and opposition political parties based their support on a four-page press release. However, Bill C-45, as the chairman correctly point out, is a 50-page piece of legislation.

There is broad support for the principle of a veterans charter. However, most MPs, senators and their staff have not had time to read Bill C-45 in its entirety. For that reason, to say that there is a strong consensus among political parties and veterans' organizations for Bill C-45 would be more than a slight exaggeration. The truth is that there has been remarkably little consultation and actual feedback on the legislation, and the government appears to be more interested in public perceptions than in lasting results.

Of concern is the nature of those consultations that were conducted. Many of these consultations were with groups that represent principally veterans of World War II. While it is fitting and proper to include them, as this is the sixtieth anniversary of their greatest victories and greatest sacrifices, the needs of the World War II veteran, as many have pointed out, and the needs of soldiers who have served in more recent conflicts can be very different.

Indeed, the veterans charter will not apply to World War II veterans. They are covered by a host of other regulations and act. Some are still effective and others have been suspended, such as the War Veterans Allowance Act, the Veterans' Land Act and the Pensioners Training Regulations. Since the new CF charter applies to future veterans, it would have made sense to focus on consultations with disabled veterans and serving members in the most recent conflicts, such as Yugoslavia, Rwanda and the Gulf War, to meet the emerging needs of veterans serving in today's, not yesterday's, military. Most witnesses in favour of Bill C-45 represent yesterday's military.

Unbelievably, no real consultation and feedback actually happened. That is right; in designing her charter, the Minister of Veterans Affairs did not engage in meaningful consultation and feedback with disabled veterans of the recent conflicts, or serving

[...] les partis politiques et les organisations d'anciens combattants s'entendent tous pour qu'on adopte enfin une loi qui va nous permettre de moderniser les services et les programmes destinés à ceux et celles qui ont servi dans les Forces canadiennes.

Nous ne saurions être plus d'accord. Il existe effectivement un solide consensus sur la nécessité d'agir. Néanmoins, nous croyons savoir qu'un groupe choisi de six organisations d'anciens combattants a reçu confidentiellement, à l'avance, des exemplaires de la charte, avec interdiction d'en discuter avec quiconque, même leurs membres. Ainsi, le présumé consensus des organisations d'anciens combattants pourrait ne reposer que sur l'opinion de six personnes qui ont pris connaissance du texte provisoire de la charte. En réalité, ces organisations et les partis politiques de l'opposition ont fait reposer leur appui sur un communiqué de quatre pages. Or, le projet de loi C-45, comme le président l'a fait remarquer fort justement, fait 50 pages.

Il existe un large appui pour le principe de la charte des anciens combattants. Toutefois, la plupart des députés, des sénateurs et de leurs collaborateurs n'ont pas eu le temps de lire la totalité du projet de loi C-45. Pour cette raison, c'est une exagération qui est loin d'être légère de dire qu'il existe un solide consensus entre les partis politiques et les organisations d'anciens combattants. La vérité, c'est qu'il y a eu remarquablement peu de consultations et de réactions concrètes au projet de loi, et le gouvernement semble plus soucieux des perceptions de l'opinion publique que des résultats durables.

Ce qui est préoccupant, c'est la nature des consultations. Une grande partie des consultations ont été menées auprès de groupes qui représentent surtout des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a rien de plus normal que de les consulter, surtout en ce 60<sup>e</sup> anniversaire de leurs plus grandes victoires et de leurs plus grands sacrifices, mais les besoins de ces anciens combattants, comme on l'a fait remarquer, peuvent être fort différents de ceux des soldats qui ont servi au cours de conflits plus récents.

En réalité, la charte ne s'appliquera pas aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Ils sont visés par une multitude d'autres règlements et lois. Certains de ces textes sont toujours en vigueur, tandis que l'application de certains autres a été suspendue, par exemple la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le Règlement concernant la formation des pensionnés. Comme la nouvelle charte des FC s'applique aux anciens combattants de demain, il aurait été logique d'axer les consultations sur les anciens combattants handicapés et les ceux qui ont servi au cours de conflits plus récents, par exemple en Yougoslavie, au Rwanda et dans la guerre du Golfe, afin de répondre aux besoins nouveaux de ceux qui ont servi dans l'armée d'aujourd'hui, et non celle d'hier. La plupart des témoins qui sont favorables au projet de loi C-45 représentent les militaires d'hier.

Fait incroyable, il n'y a pas eu de consultations et de rétroactions réelles. C'est exact, pour élaborer sa charte, le ministre des Anciens Combattants n'a pas mené de consultations sérieuses et n'a pas recueilli les réactions des anciens combattants

members who are also disabled. This is a fatal flaw in the design of her charter. However, perhaps the biggest flaw is the actual legislation. Bill C-45 is different in spirit from the publicly released document to Parliament and the public. Consider the supportive language of the veterans charter:

If CF members are injured or become ill in service to Canada, they deserve the best health care possible....Canadians expect that CF veterans and their families will be appropriately compensated for the economic and non-economic impacts of disability arising out of their service.

These are examples of comforting, reassuring language; in fact, the kind of language upon which the so-called strong consensus among political parties and veterans' organizations is based. However, the language of Bill C-45 is not quite as comforting. You might consider it as the fine print of an insurance contract, and like fine print, it is full of limitations and restrictions. As the saying goes, the devil is in the details.

Clause 9(2) for example, lets the minister refuse to consider an application that is made more than 120 days after the veteran's release. For many veterans, this could completely block coverage. For operational stress injuries such as PTSD and depression, symptoms often do not show up for five or even 10 years, and it takes six months or more to garner a firm diagnosis. A 120-day limit on filing a claim puts the disabled veteran in a difficult bind. First, he has to justify an exception to the 120-day filing limit, and then he has to prove that his injury is related to service. Many disabled veterans will give up. Instead of making things easier, Bill C-45 makes them harder.

Worthy of careful scrutiny is that access to all benefits, including those for the family, are tied to following a VAC-prescribed vocational rehab program, even though the veteran could be so disabled as to be otherwise unemployable. A veteran must be assessed as "totally and permanently disabled" to opt out of vocational rehab. When we presented this portion of the legislation to numerous medical doctors and practitioners, their unanimous response was that even unemployable disabled veterans would be unlikely to receive such a restrictive prognosis. Disabled and otherwise unemployable veterans will likely be forced to work or risk losing even the most basic income supplements under the legislation. We believe that Canadians will come to view the new legislation with the term, CF workfare.

Bill C-45 creates different and distinct classes of veterans: one for those who served in the Canadian military on or before April 1, 1947; a second for those who served in Korea; a third for

handicapés des conflits récents ni des personnes handicapées qui sont encore en service. C'est là une lacune fatale de sa charte. La lacune la plus grave est peut-être le projet de loi même. Le C-45 diffère, dans son esprit, du document remis au Parlement et au grand public. Voyez ce qu'on dit de l'appui à la charte des anciens combattants :

Si des membres des FC sont blessés ou tombent malades au cours du service pour le Canada, ils méritent les meilleurs soins de santé possible[...] Les Canadiens s'attendent à ce que les anciens combattants des FC et leurs familles soient indemnisés adéquatement pour les répercussions financières et non financières attribuables à une invalidité imputable à leur service.

Ce sont des exemples de propos réconfortants, rassurants; ce sont en réalité les propos qui fondent le prétendu consensus solide entre les partis politiques et les organisations d'anciens combattants. Par contre, le texte du projet de loi C-45 n'est pas aussi réconfortant. Cela se compare aux clauses en petits caractères des polices d'assurance. Ces clauses sont pleines de limitations et de restrictions. Comme on dit, les difficultés surgissent des menus détails.

Ainsi, le paragraphe 9(2) permet au ministre de refuser une demande qui est présentée plus de 120 jours après la libération de l'ancien combattant. Cette disposition entraînera le refus de protection pour de nombreux vétérans. Dans les cas de stress opérationnel comme le SSPT et la dépression, les symptômes n'apparaissent souvent que cinq ou même dix ans plus tard, et il faut six mois ou plus pour établir un diagnostic sûr. Un délai de 120 jours pour la présentation des demandes place l'ancien combattant handicapé dans une situation impossible. D'abord, il doit justifier une exemption à ce délai de 120 jours, puis il doit prouver que son handicap est attribuable au service. Bien des anciens combattants handicapés renonceront. Au lieu de faciliter les choses, le projet de loi C-45 les complique.

Une question mérite une étude approfondie : l'accès à tous les avantages ou prestations dépend de la participation à un programme de réadaptation professionnelle prescrit par ACC, même si l'ancien combattant peut être handicapé au point de ne pouvoir occuper un emploi. Pour se soustraire à cette obligation, l'ancien combattant doit avoir « une incapacité totale et permanente ». Lorsque nous avons présenté cette disposition de la loi à de nombreux médecins et praticiens, ils ont tous dit qu'il était peu probable que même les anciens combattants handicapés qui ne peuvent occuper un emploi puissent faire l'objet d'un pronostic aussi radical. Il est probable que des anciens combattants handicapés ou incapables d'occuper un emploi devront travailler, au risque de perdre les compléments de revenu même les plus élémentaires que le projet de loi prévoit. Nous croyons que les Canadiens finiront pas accoler à la nouvelle loi l'expression « travail obligatoire des FC ».

Le projet de loi C-45 crée des catégories différentes et distinctes d'anciens combattants : une pour ceux qui ont servi dans l'armée canadienne le 1<sup>er</sup> avril 1947 ou avant; une autre pour ceux qui ont

those who served from World War II to present; and a fourth for those who are covered by new legislation.

Canadians are always told that veterans fought for democracy and there can be nothing more fundamental to democracy than equality. Creating multiple classes of people who were proud to serve in the Canadian Forces is not the type of equality that Canadians treasure and that Canadians have died for.

The legislation calls for a one-time lump-sum payment of \$250,000. Most disabled veterans will likely receive only a fraction of that amount. Nevertheless, one must question the wisdom of giving lump-sum payments to sufferers of operational stress injuries, while many are in the depths of depression and crisis. Presently, veterans enjoy a lifelong yet modest disability pension. The lump-sum payment is equivalent to no more than seven to 10 years of disability pension. Most disabled veterans live for 20, 30 or even 40 years after release. Such appropriate compensation, as the minister terms it, appears to dodge responsibility for caring for the disabled veteran rather than accepting responsibility for what are lifelong disabilities. If people are not convinced about the lump sum, then I suggest the Senate recommend that they make an amendment so that veterans can make a choice between lump sum and pension.

Finally, I would like to comment on what is not in the charter or in Bill C-45. For many years now, veterans have been calling for dedicated hospital beds for incapacitated veterans. Various groups and parties have called for the creation of an ombudsman for disabled veterans, similar to what CF members now enjoy. The outgoing ombudsman for the Department of National Defence, André Marin, agrees with this philosophy, arguing that it is curious that the healthy, employable, serving member has an ombudsman while injured, retired and disabled soldiers do not.

Curiously, a confidential Senate analysis, written by one of the few Canadians who actually read Bill C-45 in its entirety, states: "While the legislation will provide veterans with much-needed job assistance, it does not provide them with an ombudsman."

One often forgotten factor in all this political wrestling is the Department of Veterans Affairs employee who is already at the breaking point, managing a number of different programs and three different classes of veterans. One must wonder about employees' ability to deliver quality and timely service with the addition of again, another class of veteran, six more programs and legislation which allows the department to intrude upon the veteran and his or her family in the most private matters at all stages of rehabilitation, medical treatment, job placement and financial security.

servi en Corée; une troisième pour ceux qui ont servi entre la Seconde Guerre mondiale et maintenant; et une dernière pour ceux qui sont visés par la nouvelle loi.

On dit toujours aux Canadiens que les anciens combattants ont lutté pour la démocratie et qu'il ne peut rien y avoir de plus fondamental dans la démocratie que l'égalité. La création de catégories différentes de gens qui ont été fiers de servir dans les Forces canadiennes n'est pas le genre d'égalité auquel les Canadiens tiennent et pour lequel certains d'entre eux sont morts.

Le projet de loi prévoit un paiement forfaitaire de 250 000 \$. La plupart des anciens combattants handicapés ne recevront qu'un infime partie de ce montant. Néanmoins, il faut se demander s'il est judicieux de remettre des montants forfaitaires à des personnes qui souffrent de stress opérationnel, au moment où nombre d'entre elles sont plongées dans une dépression ou une crise. À l'heure actuelle, les anciens combattants ont une pension d'invalidité modeste, certes, mais qui dure toute la vie. Le paiement forfaitaire n'équivaut pas à plus de sept à dix ans de pension d'invalidité. La plupart des anciens combattants handicapés vivent 20, 30 ou même 40 ans après leur libération. Cette indemnité jugée adéquate par madame le ministre semble une façon de se soustraire à la responsabilité des soins pour l'ancien combattant handicapé au lieu d'accepter la responsabilité à l'égard de handicaps permanents. Si on n'est pas convaincu de la valeur de cette indemnité forfaitaire, je propose que le Sénat recommande un amendement pour que les anciens combattants puissent choisir entre le paiement forfaitaire et une pension.

Enfin, je voudrais dire un mot de ce qui ne se trouve ni dans la charte, ni dans le projet de loi C-45. Depuis de longues années, les anciens combattants réclament des lits d'hôpitaux qui leur soient réservés pour ceux d'entre eux qui sont frappés d'incapacité. Divers groupes et partis ont demandé la création d'un poste d'ombudsman pour les anciens combattants handicapés, analogue à celui qu'ont maintenant les membres des FC. L'ombudsman sortant du ministère de la Défense nationale, André Martin, est d'accord sur ce principe, estimant qu'il est curieux qu'un soldat en bonne santé, employable et en service ait un ombudsman, alors que les soldats blessés, à la retraite et handicapés n'en ont pas.

Chose curieuse, une analyse confidentielle du Sénat, rédigée par l'un des rares canadiens qui ont lu tout le projet de loi C-45, dit ceci : alors que la loi procurera aux anciens combattants une aide fort nécessaire pour chercher un emploi, elle ne leur donne pas d'ombudsman.

Un facteur qu'on oublie, dans toutes ces tractations politiques, c'est le fonctionnaire du ministère des Anciens Combattants qui en est déjà au point de rupture, obligé de gérer un certain nombre de programmes et trois catégories d'anciens combattants. On peut se demander si les fonctionnaires seront en mesure d'offrir un service rapide et de qualité, puisqu'on ajoute une catégorie nouvelle et six autres programmes, en plus d'une loi qui permet au ministère de s'ingérer dans les affaires les plus intimes à toutes les étapes de la réadaptation, des traitements médicaux, du placement et de la recherche de sécurité financière.

How is this treating the disabled veteran with dignity and independence? The year 2005 is the Year of the Veteran, and we have correctly spent this last week honouring the sacrifice and victories of World War II veterans. For us and for Canadians, they are all heroes. I would also like to show that beside me and in the audience are disabled veterans and heroes of modern combat, from Rwanda, Yugoslavia and the Gulf War. These veterans and their families are heroes for more than their service and sacrifice.

Our mere action of defending the interests of modern veterans in the past has resulted in threatening letters and phone calls from the Department of Veterans Affairs. This compounds a general unwillingness of disabled veterans to speak openly about their own problems as well as preventing whistle-blowing on systemic problems within the complex and difficult-to-reach department. The bullying atmosphere has silenced many, if not the majority of, disabled veterans. In fact, we understand that the entire publicity campaign around the forcing through of the veterans charter has seen bullying at all levels. Members of veterans' organizations and government who have not read the legislation, or have not had time to, bullied the opposition with threats of turning veterans against anyone who opposes the bill. We thought we left bullying behind in the school playgrounds of the past. We thought we had the right to free speech in Canada. That is why we were willing to sacrifice our lives.

In this, the year of the veteran, if Canadians are truly interested in promoting veterans' welfare, we must look beyond the publicity around the veterans charter. We have to read the underlying legislation while demanding the kind of changes that will recognize the dignity of all Canada's veterans regardless of when they served or whether they choose to belong to a veterans' organization or not. What is the rush to pass this bill so quickly? If there truly is widespread support from all Canadians and sympathy for the plight of the veteran, especially the disabled one, a bill would pass any time of year and under any government. Thank you.

**The Chairman:** Thank you for an excellent, forceful, powerful, passionate expression on this bill. Before going to questions, we will hear from Harold Leduc.

**Mr. Harold Leduc, Immediate Past National President, Canadian Peacekeeping Veterans Association:** Honourable senators, minister and staff and fellow veterans, I would like to take this opportunity to thank the Honourable General Dallaire and members of the grassroots veterans community for insisting, and for the collective wisdom of the Senate for agreeing, to provide veterans with an opportunity to exercise their constitutional rights to a democratic legislative process. These democratic rights, although we understand the reason why, may

Comment peut-on dire qu'on reconnaît ainsi la dignité et l'autonomie de l'ancien combattant handicapé? En 2005, nous soulignons l'Année de l'ancien combattant, et nous avons, à raison, consacré cette dernière semaine à rappeler le sacrifice et les victoires des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Pour nous et pour les Canadiens, ils sont tous des héros. Je voudrais aussi faire remarquer que près de moi et dans l'auditoire se trouvent des anciens combattants handicapés et des héros de combats modernes, au Rwanda, en Yougoslavie et dans le Golfe. Ces anciens combattants et leurs familles sont des héros, et pas seulement par leur service et leurs sacrifices.

Le seul fait que nous ayons défendu les intérêts des vétérans modernes par le passé nous a valu des lettres et des appels de menace de la part du ministère des Anciens Combattants. Cela ne fait qu'aggraver les réticences générales des anciens combattants handicapés à parler ouvertement de leurs propres problèmes et empêcher qu'on ne signale des problèmes systémiques dans un ministère complexe qu'il est difficile de joindre. L'intimidation a fait taire un grand nombre d'anciens combattants handicapés, sinon la majorité. Nous comprenons que toute la campagne de publicité qui a servi à forcer l'adoption de la charte des anciens combattants s'est faite par l'intimidation à tous les niveaux. Des membres des organisations d'anciens combattants et du gouvernement qui n'ont pas lu le projet de loi ou n'ont pas eu le temps de le faire ont menacé l'opposition de retourner les anciens combattants contre ceux qui oseraient d'opposer au projet de loi. Nous pensions que l'intimidation était une chose du passé, reléguée dans les cours d'école du passé. Voilà pourquoi nous sommes prêts à sacrifier nos vies.

En cette Année de l'ancien combattant, si les Canadiens tiennent vraiment à promouvoir le bien-être des anciens combattants, ils doivent voir plus loin que la publicité qui entoure la charte des anciens combattants. Nous devons lire le texte du projet de loi correspondant tout en exigeant des changements pour reconnaître la dignité de tous les anciens combattants du Canada, peu importe quand ils ont servi ou s'ils ont décidé ou non d'adhérer à une organisation d'anciens combattants. Pourquoi cet empressement à adopter ce projet de loi si rapidement? S'il existe vraiment un large soutien de la part de tous les Canadiens et de la sympathie pour le sort de l'ancien combattant, surtout celui qui est handicapé, un projet de loi sera adopté à n'importe quel moment de l'année et sous n'importe quel gouvernement. Merci.

**Le président :** Merci d'avoir fort bien exprimé une opinion énergique, convaincante et passionnée sur le projet de loi. Avant de passer aux questions, nous allons écouter un autre témoin, Harold Leduc.

**M. Harold Leduc, président national sortant, Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix :** Honorable sénateurs, madame la ministre et ses collaborateurs, collègues anciens combattants, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier l'honorable général Dallaire et les membres de la base, chez les anciens combattants, d'avoir insisté pour que les anciens combattants puissent exercer leur droit constitutionnel de participer à un processus législatif démocratique et pour remercier le Sénat, dans sa sagesse, d'avoir accepté. Nous

have been otherwise forsaken in the haste to rush Bill C-45 to Royal Assent. Canadian Forces members, veterans and their families, serve and sacrifice in a continuum to preserve these rights for all Canadians. This is important to all Canadians. I would also like to thank Minister Guarnieri for her initiatives such as the Year of the Veteran, and the leadership and staff of Veteran Affairs Canada, whose tireless work and dedication on behalf of veterans is exceptional, whether at the front lines or in the back offices.

I would like to take a moment and talk a little bit about myself. I spent 22 years in airborne infantry. I served in Germany and Cyprus. At the end of the 22 years, in 1992, I was told, "Thanks for your service. You are broken. We do not need you any more."

From that day forward, I tried to find out why we are treated differently from other veterans. In doing so, I was lucky to be part of the Canadian Peacekeeping Veterans Association of Canada because we found a voice and, as part of that voice and representative of that organization, I was able to propose for Veteran Affairs Canada a 1-800 assistance line, and another proposal planted a seed with the Veterans Affairs Canada - Canadian Forces Advisory Council. I have been extremely lucky.

The speed with which this bill must be passed has placed everyone in a difficult position. It is a dilemma for all involved. We heard people talk about consultation. I have been involved in this process since 1992, have been a member of the VAC-CFAC, and have sat with the modernization task force. I can tell you that we have been consulted on the details of the programs, but we have not been consulted on the details of Bill C-45 until two days prior to it being tabled in the House of Commons. That is unfortunate, because I have been interested and I have been asking about the details since at least January.

A little story, if I may: Denis Gogan was a simple soldier like the rest of us. He took soldiering very seriously. In the late 1970s, he selflessly saved another soldier's life in a mountain warfare training accident. That soldier was slipping through a harness dangling 150 feet above a dry, rocky creek bed. The harness had cut through his uniform, skin and into his muscles, damaging nerves and rendering his arms useless. Because of Mr. Gogan's quick actions in a dangerous situation, fatal or severe consequence was avoided. Mr. Gogan continued on a wonderful career in the Canadian Forces, serving on a number of overseas missions. I was recently made aware that Mr. Gogan became troubled in the latter years of his career, most likely as a result of what he has experienced. Unfortunately, I was also recently made aware that Mr. Gogan took his own life a few years ago. The impact of Bill C-45, in as much as due diligence requires, must go to great lengths to prevent the pain and suffering for all

comprendons pourquoi, mais ces droits démocratiques risquaient autrement d'être sacrifiés, dans la hâte d'adopter précipitamment le projet de loi C-45 pour lui donner la sanction royale. Les membres des Forces canadiennes, les anciens combattants et leurs familles servent et se sacrifient tous pour préserver ces droits pour tous les Canadiens. Cela est important pour tous les Canadiens. Je tiens aussi à remercier le ministre Guarnieri de ses initiatives, comme l'Année de l'ancien combattant, les dirigeants et le personnel d'Anciens Combattants Canada, dont le travail inlassable et le dévouement à la cause des anciens combattants sont exceptionnels, que ce soit aux premières lignes ou dans d'obscurs bureaux.

Je voudrais prendre une minute pour dire un mot de moi-même. J'ai passé 22 ans dans l'infanterie aéroportée. J'ai servi en Allemagne et à Chypre. À la fin de ces 22 ans, en 1992, on m'a dit : « Merci de vos services. Vous êtes fichu. Nous n'avons plus besoin de vous. »

Depuis ce jour-là, j'essaie de savoir pourquoi nous ne sommes pas traités comme les autres anciens combattants. Dans cette recherche, j'ai eu la chance de faire partie de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix, car nous avons trouvé une voix. Grâce à cette voix et en étant le représentant de cette organisation, j'ai pu proposer pour Anciens Combattants Canada une ligne d'aide 1-800, et une autre proposition a germé au Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'Anciens Combattants Canada. J'ai eu beaucoup de chance.

La précipitation avec laquelle ce projet de loi doit être adopté met tout le monde en difficulté. C'est un dilemme pour tout le monde. Nous avons entendu des gens parler de consultation. Je participe au processus depuis 1992, J'ai été membre du Conseil consultatif et j'ai fait partie du groupe de travail sur la modernisation. Je peux vous dire que nous avons été consultés sur les détails des programmes, mais non sur les détails du projet de loi C-45 jusqu'à deux jours avant la présentation de cette mesure à la Chambre des communes. C'est regrettable, car je m'intéresse à la question, et j'essaie de me renseigner sur les détails depuis au moins le mois de janvier.

Une anecdote, si je peux. Denis Gogan était un simple soldat, comme le reste d'entre nous. Il prenait son travail de soldat très au sérieux. À la fin des années 70, il a sauvé avec abnégation la vie d'un autre soldat victime d'un accident au cours d'un exercice de combat en terrain montagneux. Ce soldat était en train de glisser hors de son harnais, à 150 pieds au-dessus du lit asséché et rocheux d'un cours d'eau. Le harnais avait fait une entaille dans son uniforme, sa peau et ses muscles, causant des lésions nerveuses et rendant ses bras inutiles. Grâce à l'intervention rapide de M. Gogan dans une situation dangereuse, il a été possible d'éviter une mort ou de graves blessures. M. Gogan a ensuite fait une très belle carrière dans les Forces canadiennes et servi dans un certain nombre de missions à l'étranger. J'ai appris récemment que M. Gogan avait commencé à éprouver des troubles mentaux vers la fin de sa carrière, très probablement à cause des expériences qu'il avait vécues. Malheureusement, j'ai

soldiers such as Mr. Gogan, and their families. It is a small price to pay in thanks for their service. I was that soldier whose life Mr. Gogan saved that day. I will be forever thankful.

How a country treats its veterans also has a direct impact on recruitment and retention of the Canadian Forces. I support Bill C-45 in principle because the concept of modernization of legislation and benefits for veterans is long overdue. I have been working with the Department of Veterans Affairs to advance that very principle since 1992, and I found that the best way to do that is working with them.

The document co-authored by the membership of the VAC-CFAC, of which I am a member, is entitled "Honouring Canada's Commitment: "Opportunity with Security" for Canadian Forces Veterans and Their Families in the 21st century." This implies, and it was our understanding, that the new veterans charter would build on the people's and the Government of Canada's existing obligations to those who served. This obligation is enshrined in the construction of existing veterans legislation that we are currently qualified for. This obligation will not cost any money to continue.

The impact of Bill C-45, once enacted, will change forever how Canada treats its veterans, potentially creating another class of veterans, as we heard. While the intent of Bill C-45 is to re-establish Canada's commitment, it in fact changes it — a change made without consultation with veterans or the people and Government of Canada, the major stakeholders in the existing social contract. In whose interests is it to shift the recognized obligation, and who agreed to the shift?

Bill C-45 will forever change the concept of the Pension Act, when simple amendments could meet our needs. Just as a point here: the Pension Act was brought into effect in 1916 for the Royal Canadian Navy and the Canadian Expeditionary Force. It was brought in as a regulation. It was then enacted in 1919 as the Pension Act, and that forms the basis of what we know today as the Pension Act.

As we have heard earlier, the proposed \$250,000 for a disability award is subject to the fifth system, a fifth system we were seeking to remove. All three legs — there are five legs of the new legislation, but the three — the job placement, clause 2 and the disability portion all lack the benefit of the doubt as in the existing legislation.

Canada was faced with rewriting its veterans charter once before. This was achieved by bringing into force the Veterans Benefits Regulation 1950 under the authority of the Department of Veterans Affairs Act and the newly enacted Canadian Forces Act of 1950. The regulation brought under it the necessary

aussi appris récemment que M. Gogan s'était suicidé il y a quelques années. Le projet de loi C-45 doit faire l'impossible, dans les limites de la diligence raisonnable, pour prévenir les souffrances de tous les soldats comme M. Gogan et leurs familles. Ce n'est pas cher payé en remerciement de leur service. Le soldat dont M. Gogan a sauvé la vie, ce jour-là, c'est moi. Je lui serai toujours reconnaissant.

Le traitement qu'un pays réserve à ses anciens combattants a également un effet direct sur le recrutement et le maintien en service des membres des Forces canadiennes. J'appuie le projet de loi C-45 en principe parce que nous n'avons attendu que trop longtemps. Je travaille avec le ministère des Anciens Combattants pour faire reconnaître ce principe depuis 1992. J'ai constaté que le meilleur moyen de le faire était de collaborer avec lui.

Le document auquel ont participé les membres du Conseil consultatif sur les Forces canadiennes, dont je suis membre, s'intitule « Respecter l'engagement du Canada : offrir « possibilités et sécurité » aux anciens combattants des Forces canadiennes et à leurs familles au XXI<sup>e</sup> siècle. » Cela veut dire, et c'était notre interprétation, que la nouvelle charte des anciens combattants ajouterait aux obligations existantes de la population et du gouvernement du Canada envers ceux qui les ont servis. Cette obligation est consacrée par les lois existantes auxquelles les anciens combattants ont droit. Il n'en coûtera rien de plus de continuer à honorer cette obligation.

L'adoption du projet de loi C-45 changera pour toujours la façon dont le Canada traite ses anciens combattants et créera peut-être une nouvelle catégorie d'anciens combattants, comme un témoin l'a dit. Bien que le but visé par le projet de loi C-45 soit de rétablir l'engagement du Canada, il a pour effet de le changer — et ce changement se fait sans consultations auprès des anciens combattants, de la population et du gouvernement du Canada, des principales parties intéressées par le contrat social existant. De qui sert-on les intérêts en modifiant une obligation reconnue, et qui a accepté ce changement?

Le projet de loi C-45 changera pour toujours le principe de la Loi sur les pensions, alors que des modifications simples pourraient répondre à nos besoins. Un détail en passant : la Loi sur les pensions a été mise en vigueur en 1916 pour la Marine royale canadienne et le Corps expéditionnaire canadien. Il s'agissait d'abord d'un règlement. Le texte est ensuite devenu la Loi sur les pensions en 1919, et ce fut le fondement de ce qui est aujourd'hui la Loi sur les pensions.

Comme nous l'avons entendu tout à l'heure, l'indemnité d'invalidité de 250 000 \$ qui est proposée est assujettie au cinquième système, ce que nous cherchions justement à faire disparaître. Les trois piliers — la nouvelle loi a cinq piliers, mais je parle de trois —, le placement, l'article 2 et les éléments portant sur l'incapacité s'appliquent sans que joue le bénéfice du doute, qui existe dans la loi actuelle.

Le Canada a déjà été appelé à revoir sa charte des anciens combattants par le passé. Il l'a fait en adoptant le règlement de 1950 sur les avantages destinés aux anciens combattants, règlement d'application de la Loi sur le ministère des Anciens Combattants , et la nouvelle Loi de 1950 sur les forces

funding and existing, new and amended statutes required to meet the veterans' needs. It also allowed for amendments as required. The Veterans Benefits Regulation was enacted as the Veterans Benefits Act in 1954 once it achieved satisfactory purpose, all the while preserving the people's and Government of Canada's recognized obligations.

There is wisdom in following best practice. We have heard that the new charter is based on best practice from the U.K. and other countries. However, we do not know what the impact of lump-sum payments and their current programs are on aging veterans. Today there are over 400,000 Canadian Forces veterans in Canada, and surely we do not think that they are all aged 39 or 40. Many are seniors.

I provide the Veterans Benefits Regulation just to table another model that worked. I think we are seeking something that will actually work. From my point of view, we need to exercise caution. Providing a regulation before legislation will preserve the current all-party commitment of funding and programs in a timely manner; allow for amendment of regulations under existing legislation; modernize and harmonize existing programs and services to meet the needs of CF veterans, members and their families; and continue the people's and Government of Canada's existing regulation or recognized obligations to those who serve.

One of the regulations that has been brought up and put back was the Pensioner's Training Regulation for which, if you were injured in a special duty area, the Department of Veterans Affairs could provide tuition and subsistence allowance for up to a university degree. That is trying to be achieved in the new bill, without the university portion. Often, especially for an infantryman that has spent over 20 years at a supervisory level, that is the barrier to getting at least a job that is equal in stature.

Reading through the debate yesterday, it is my opinion that a veterans affairs ombudsman is necessary, whether it is an expanded role for the current CF ombudsman or a stand-alone office. While veterans' organizations can argue that they act in this role, their role is really as a watchdog for their subscribed memberships. The scope of the office of the ombudsman is greater. This ombudsman has to be the right person as well.

At the risk of running on, I will conclude — because you also have a copy of recommendations — by asking this committee not to forestall the chosen legislative path of Bill C-45 but to make recommendation in the shortness of time to bring Bill C-45 into force as a regulation under authority of the National Defence Act and Department of Veterans Affairs Act, if possible. This bill will allow the all-party Government of Canada to solidify its commitment to Canadian Forces members, veterans and their

canadiennes. Le règlement s'est accompagné des fonds nécessaires, et des lois existantes, nouvelles et modifiées nécessaires pour répondre aux besoins des anciens combattants. Il a également permis d'apporter les modifications au gré des besoins. En 1954, ce règlement est devenu la Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants, une fois les objectifs atteints. Et pendant tout ce temps, les obligations reconnues de la population et du gouvernement du Canada ont été préservées.

Il y a une certaine sagesse à s'inspirer des pratiques exemplaires. On nous a dit que la nouvelle charte se fonda sur les pratiques exemplaires du Royaume-Uni et d'autres pays. Toutefois, nous ignorons quels sont les effets des indemnités forfaitaires et des programmes actuels sur les anciens combattants qui prennent de l'âge. Aujourd'hui, il y a au Canada plus de 400 000 vétérans des Forces canadiennes. Bien sûr, ils n'ont pas tous 39 ou 40 ans. Beaucoup sont âgés.

Je présente le règlement sur les avantages destinés aux anciens combattants comme un modèle différent qui a bien marché. Je crois que nous cherchons des solutions efficaces. Selon moi, il faut faire preuve de prudence. La présentation du règlement avant la mesure législative préservera l'actuel engagement de tous les partis à l'égard du financement et des programmes; il faut permettre la modification du règlement en vertu de la loi existante; il faut moderniser et harmoniser les programmes et services existants pour répondre aux besoins des anciens combattants et membres des FC et de leurs familles; il faut maintenir le règlement actuel et les obligations reconnues de la population et du gouvernement du Canada envers ceux qui les ont servis.

L'un des règlements qui ont été abordés et laissés en place est le Règlement concernant la formation des pensionnés. Aux termes de ce règlement, le ministère des Anciens Combattants pouvait accorder à un soldat blessé dans une zone d'opération spéciale les frais de scolarité et une allocation de subsistance pour fréquenter l'université et obtenir un diplôme. On essaie de faire la même chose dans le projet de loi, mais sans les études universitaires. Souvent, surtout pour un soldat d'infanterie qui a eu des fonctions de surveillance pendant 20 ans, c'est là un obstacle qui l'empêchera d'obtenir un emploi ayant un prestige au moins égal.

Après avoir lu le débat d'hier, je suis d'avis qu'il faut un ombudsman pour les anciens combattants, qu'on élargisse le rôle de l'actuel ombudsman des FC ou qu'on crée un poste distinct. Les organisations d'anciens combattants peuvent soutenir qu'elles jouent ce rôle, mais leur rôle est au fond celui d'un chien de garde qui veille sur les intérêts de leurs membres. La portée des fonctions d'ombudsman est plus vaste. Il faut aussi que le titulaire de ce poste soit soigneusement choisi.

Je pourrais poursuivre, mais je vais conclure — puisque vous avez le texte de mes recommandations — en demandant au comité non pas de retarder l'adoption prévue du projet de loi C-45, mais de recommander, dans le peu de temps disponible, d'appliquer d'abord le projet de loi comme un règlement relevant de la Loi sur la Défense nationale et de la Loi sur le ministère des Anciens Combattants . Ce projet de loi permettra à tous les partis de consolider leur engagement envers les membres et les vétérans des

families during this session of Parliament. This approach will also allow us to resolve collectively the concerns regarding the nuts and bolts of Bill C-45, as well as to preserve the people's and Government of Canada's recognized obligations to members, veterans and their families of the Canadian Forces in the fullness of time.

Thank you again for preserving our constitutional rights through these committee deliberations and thank you for this opportunity.

**The Chairman:** Thank you very much for that excellent presentation. I think that you can still hear us so please stay on the line because senators want to put some questions to you.

**Senator Kinsella:** Thank you, Mr. Chairman, and I want to thank both our current witnesses for their testimony.

First, Mr. Leduc, I heard you say that you support the principle of this bill, but you raised some important questions on the detail of the statute. I have been studying the bill because that is my job. I am trying to see whether there is anything there that would be so offensive that some kind of a social injustice would be caused by the provisions of this bill, and I am having difficulty finding that.

However, I am also concerned because witnesses like you are raising important questions. It seems to me that often in dealing with social legislation, it is programmatic by nature as opposed to being self-executory; that is to say, steps are taken progressively to give flesh and bones to a conceptual social right that one is thinking about.

With this bill, should it become statute, in areas that have been mentioned so far and in things that I have read, it seems to me it would not be difficult for Parliament, should convincing evidence be brought forward, to modify the new law, unless I am missing something. That is my question to you: am I missing something here? I think the bill, in principle, is good and I cannot find anything in the detail of the statute that I can find to be dysfunctional. If there is anything, that experience with the new legislation detects, that could be corrected.

I had raised the question about clause 2(5) I think it was, around the issue of benefits if suicide was involved. Do you have a comment on that? That is on page five of the bill. Do you have that concern about a benefit not being available if a veteran commits suicide — that the family is not eligible for benefits?

**Mr. Leduc:** In the clause-by-clause definition, I believe it is spelled out that if there were psychiatric or operational stress injuries that caused a person to harm themselves or commit suicide, they would be covered.

However, the part I am concerned about is that changing from the military culture to civilian culture is not an easy task. We are different people after we have joined the service. We do not take off the uniform and switch into being a civilian again.

Forces canadiennes et leurs familles pendant la session en cours du Parlement. Cette approche nous permettra également de régler, collectivement, les préoccupations que suscitent les détails du projet de loi et de préserver pour de bon les obligations reconnues de la population et du gouvernement du Canada envers les membres et vétérans des Forces canadiennes et leurs familles.

Encore une fois, merci d'avoir préservé nos droits constitutionnels en tenant ces délibérations de comité, et merci de m'avoir permis de témoigner.

**Le président :** Merci beaucoup de cet excellent exposé. Je crois que vous pouvez toujours nous entendre. Restez en ligne parce que des sénateurs ont des questions à vous poser.

**Le sénateur Kinsella :** Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier nos deux derniers témoins de leurs interventions.

D'abord, monsieur Leduc, vous avez dit que vous appuyez le principe du projet de loi, mais vous avez soulevé des questions importantes au sujet des détails. J'ai étudié le projet de loi, puisque c'est mon travail. J'essaie de voir s'il y a des dispositions à ce point mal conçues qu'elles puissent être la source d'une sorte d'injustice sociale, et j'ai du mal à en trouver.

Toutefois, je suis aussi préoccupé parce que des témoins comme vous ont soulevé des questions importantes. Il me semble qu'il arrive souvent, dans les lois sociales, qu'on propose des programmes plutôt que des mesures qui s'appliquent d'elles-mêmes. Autrement dit, on prend des mesures progressivement pour donner de la substance à un droit social théorique.

Dans le cas de ce projet de loi, qui pourrait devenir loi, aussi bien dans les domaines qui ont été signalés jusqu'à maintenant que dans ce que j'ai lu, il me semble qu'il ne serait pas difficile pour le Parlement, si on trouvait des faits convaincants pour le justifier, de modifier la nouvelle loi. À moins que quelque chose ne m'échappe. C'est ce que je vous demande : y a-t-il quelque chose qui m'échappe? Selon moi, le projet de loi est bon, en principe, et je n'arrive pas à y trouver des détails qui en entravent le bon fonctionnement. Si l'expérience révèle qu'il y a quelque chose qui cloche, nous pourrons apporter des correctifs.

J'ai soulevé la question du paragraphe 2(5), je crois, au sujet du versement des prestations en cas de suicide. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus? Cette disposition se trouve à la page 5 du projet de loi. Craignez-vous que des prestations soient refusées à la famille si un ancien combattant se suicide?

**M. Leduc :** Je crois que, dans les définitions, on dit que, si des problèmes psychiatriques ou de stress opérationnel amènent une personne à se mutiler ou à se suicider, la protection est maintenue.

Ce qui me préoccupe, cependant, c'est que la transition entre la culture militaire et la culture civile n'est pas facile. Après avoir été dans le service, nous sommes différents. Il ne suffit pas d'abandonner l'uniforme et de revêtir des habits civils.

Normal transition takes about two years. Sometimes people cannot get it, regardless of help. The bill needs to be liberally adaptable. From my understanding, you need some kind of medical need before you can even get job placement or other. However, some may not have a medical need, but a social or psychological need; some kind of need that is other than can be described. I do not think that part on suicide will cover that because people will go to any length, including self-medicating with drugs or alcohol, if they perceive themselves to be in a position where they cannot sort out their own issues.

**Senator Kinsella:** I would like to turn to Captain Bruyea on the text of your presentation tonight. You talked about the four different classes of veterans, in your mind. You raise the concern that this may lead to some form of discrimination between classes of Canadians. The principle that is enshrined in section 15 of our Charter of Rights and Freedoms is that everyone is equal before the law and has equal benefit of the law without discrimination. Where do you see inequality and unequal benefit between these four classes that you have defined for us?

**Capt. Bruyea:** That is fundamental to our concern about the legislation. Senator Atkins brought up the point about discrimination. The new group that will be discriminated against, in spite of the publicity to support them and in spite of the valiant efforts of Senator Dallaire, are operational stress injuries, post-traumatic stress disorder and depression.

I will call this legislation the “wheelchair ramp clause.” Most Canadians do not need wheelchair access, but what I love about Canada is that we put wheelchair access in. We try to do that in most public buildings, do we not? This legislation does not have a wheelchair ramp clause for operational stress injuries. We heard one member from the veterans’ organization speak about forcing veterans into jobs because it is good for them. That is the agenda we are most afraid of.

You are being asked to sign a blank cheque and trust that changes will be made regularly. The truth is that for 50 years the veterans organizations behind me as well as individual veterans have been banging their heads against the wall to make Veterans Affairs Canada not only change the Pension Act but administer the act according to the way it has been written. I am sure you are no strangers to complaints about the Veterans Review and Appeal Board, VRAB, departmental reviews and benefit of the doubt. When you are asked to sign a blank cheque here, what evidence do we have that Veterans Affairs Canada will do the right thing with it?

To see the most recent history of the actions of Veterans Affairs Canada, we need only look at the Auditor General’s report of 1998 and 2000. I would ask you to consider that while deliberating. Such things as benefit of the doubt and the

Une transition normale demande environ deux ans. Certains n'y arrivent pas, même avec de l'aide. Il faut que le projet de loi puisse s'appliquer avec beaucoup de souplesse. D'après ce que je comprends, il faut avoir un besoin quelconque d'ordre médical avant d'obtenir une aide pour le placement ou une autre aide. Toutefois, on peut avoir plutôt des besoins d'ordre social ou psychologique, des besoins différents qu'on ne peut décrire. Je ne crois pas que cette disposition sur le suicide s'applique dans ce cas, car les gens font tout, notamment prendre des médicaments ou de l'alcool, s'ils ont l'impression de ne pas pouvoir se débrouiller avec leurs problèmes.

**Le sénateur Kinsella :** Je voudrais maintenant m'adresser au capitaine Bruyea et parler de son exposé de ce soir. Vous avez dit que, d'après vous, il y avait quatre catégories d'anciens combattants. Vous avez exprimé la crainte que cela ne donne lieu à de la discrimination entre différentes catégories de Canadiens. Le principe consacré par l'article 15 de la Charte des droits et libertés est que tous sont égaux devant la loi et ont droit au même bénéfice de la loi sans discrimination. Où percevez-vous une inégalité, des avantages inégaux entre les quatre catégories que vous avez définies?

**Le capt. Bruyea :** C'est un élément fondamental de nos préoccupations au sujet du projet de loi. Le sénateur Atkins a parlé de discrimination. Le nouveau groupe qui sera victime de discrimination, malgré la publicité à l'appui du projet de loi et malgré les vaillants efforts du sénateur Dallaire, est celui des personnes victimes de stress opérationnel, de syndrome de stress post-traumatique et de dépression.

Je dirais de ce projet de loi que c'est une « clause de rampe d'accès ». La plupart des Canadiens n'ont pas besoin de ces rampes, mais ce qui me plaît au Canada, c'est que nous en installons pour les fauteuils roulants. Nous essayons d'en prévoir dans la plupart des immeubles publics, n'est-ce pas? Ce projet de loi ne prévoit pas de rampe d'accès pour les personnes victimes de stress opérationnel. Un membre d'une organisation d'anciens combattants a parlé du risque de forcer des anciens combattants à accepter des emplois qui ne leur conviennent pas. C'est ce que je crains le plus.

On vous demande de signer un chèque en blanc et de croire que des changements seront apportés régulièrement. La vérité, c'est que, depuis 50 ans, les organisations d'anciens combattants qui sont derrière moi et des anciens combattants agissant seuls se sont heurtés à un mur en essayant d'amener Anciens Combattants Canada non seulement à modifier la Loi sur les pensions, mais aussi à l'appliquer de la façon dont elle avait été conçue. Je suis sûr que vous n'êtes pas étrangers aux plaintes au sujet du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), le TACRA, des révisions ministrielles et du principe du bénéfice du doute. Au moment où on vous demande de signer un chèque en blanc, qu'est-ce qui nous prouve qu'Anciens Combattants Canada va faire ce qu'il doit faire de ce chèque?

Pour connaître l'histoire récente du comportement d'Anciens Combattants Canada, il suffit d'étudier les rapports du vérificateur général en 1998 et en 2000. Je vous demande d'en tenir compte dans vos délibérations. Il y a sept ans, le vérificateur

departmental review clause were pointed out by the Auditor General seven years ago. They are still problems today. It did not require new legislation to fix those problems. It required sound management. Veterans Affairs Canada still did not do it. Why would we trust that writing a blank cheque today ensures they will do what they promised?

To get back to the specifics about the wheelchair ramp clause, I honestly believe this legislation will work well if it is for the person with a bad knee, bad shoulder, a 20 per cent physical disability, someone that perhaps has a slight adjustment from a mild case of PTSD, but this bill does not serve complex multiple-symptom cases and complex chronic PTSD. Thirty per cent of operational stress injury victims will not get better. They will die with their illness, and they will die disabled. This legislation discriminates against them because it forces them into rehabilitation programs.

The oft word you have heard is “gateway,” the gateway to programs. The gateway for any new legislation should be the word “veteran,” not vocational rehab program but veteran. War Veterans Allowance was for war veterans. The university training plans were for veterans. They did not have to be disabled. They did not have to answer to a piper. They did not have to keep proving themselves and putting themselves through needless stress, which I can attest to, often makes veterans suicidal with the hoops we have to jump through at Veterans Affairs Canada. That is the social injustice.

**The Chairman:** Thank you for that answer. Before Senator Kinsella asks his next question, I want to remind you that the very questions you raise now and the concerns you seem to express now were raised today by Senator Ringuette in her second and third questions to Minister Guarnieri. When the minister talked about the U.K. work model and how successful it is, Senator Ringuette had two very piercing questions to the minister on that. I do not want to quote exactly what the minister said, but her answer was that you should not have to worry because there will be no detriment to you if in fact a model such as the English model is employed. I would like to suggest you have a look at the transcript and the minister’s response to the two questions put by Senator Ringuette that address the concerns you have just brought forward. Senator Ringuette, do you recall that?

**Senator Ringuette:** Yes, I do. I did not quite understand your answer on the same issue. I understand from your answer and by looking at your presentation that it is easy to identify a physical disability but a mental traumatic disability is not easily identifiable and quantifiable, I can picture a situation where a veteran would have both. You are saying both of you have both a physical and a mental disability, which would qualify you for the gateway to training, as you said. Depending on the kind of career path and training you are looking for, that can either add or remove the mental disability or stress you are experiencing. I am

général a soulevé des questions comme celle du bénéfice du doute et celle de la révision ministérielle. Il y a toujours des problèmes aujourd’hui. On n’avait pas besoin d’une nouvelle loi pour régler ces problèmes, mais d’une solide gestion. Anciens Combattants Canada n’a toujours rien fait. Pourquoi croirions-nous que le chèque en blanc signé aujourd’hui amènera le ministère à faire ce qu’il a promis?

Pour en revenir à la question précise de la rampe d’accès, je crois honnêtement que ce projet de loi sera bon pour une personne qui a un genou ou une épaule fichus, une incapacité physique de 20 p. 100, pour une personne qui a besoin d’une légère adaptation à cause d’un problème mineur de SSPT, mais il ne permettra pas de s’occuper de ceux qui ont des symptômes multiples complexes ou ont un problème complexe et chronique de SSPT. Trente pour cent des victimes de stress opérationnel ne se remettent pas. Elles mourront de leur maladie et elles mourront handicapées. Le projet de loi est discriminatoire envers elles parce qu’elle les force à participer à des programmes de réadaptation.

On parle souvent de « point d'accès » aux programmes. Le mot clé, pour avoir droit au bénéfice d'une nouvelle loi devrait être « ancien combattant ». Pas « programme de réadaptation professionnelle », mais « ancien combattant ». L'allocation d'ancien combattant était destinée aux anciens combattants. Même chose pour la formation universitaire. Il n'était pas nécessaire d'avoir une incapacité. Ils n'avaient pas à s'expliquer. Ils n'avaient pas à faire leurs preuves, ni à se soumettre à un stress inutile, ce qui, je peux en témoigner, rend souvent les anciens combattants suicidaires, lorsqu'ils doivent faire des contorsions pour se plier aux exigences d'Anciens Combattants Canada. C'est de l'injustice sociale.

**Le président :** Merci de cette réponse. Avant que le sénateur Kinsella ne pose sa prochaine question, je vous rappelle que les questions et les préoccupations soulevées en ce moment ont déjà été abordées aujourd’hui par le sénateur Ringuette dans ses deuxième et troisième questions au ministre Guarnieri. Lorsque madame le ministre a parlé du modèle du Royaume-Uni et de son taux de succès, le sénateur Ringuette a eu deux questions très pénétrantes à lui poser. Je ne veux pas citer exactement les propos de madame le ministre, mais elle a répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter parce qu'il n'y aura aucune conséquence préjudiciable pour vous si on applique le modèle anglais. Je vous propose de jeter un coup d’œil sur la transcription et la réponse du ministre aux deux questions du sénateur Ringuette qui portaient sur les préoccupations soulevées à l'instant. Vous rappelez-vous, sénateur Ringuette?

**Le sénateur Ringuette :** Oui, je me rappelle. Je n'ai pas très bien compris votre réponse à ce même sujet. Je comprends, d'après votre réponse et en lisant votre exposé, qu'il est facile de déceler une incapacité physique, mais qu'une incapacité attribuable à un traumatisme mental n'est pas facile à identifier et à quantifier. Je peux imaginer qu'un ancien combattant puisse avoir les deux. Vous dites tous les deux que vous avez les deux types d'incapacité, ce qui vous ouvrirait l'accès à la formation, comme vous l'avez dit. Selon le type de carrière et de formation que vous recherchez, cela peut aggraver ou alléger votre problème d'ordre mental ou

not sure it is directly related to the 95-per-cent success rate of job placement in the U.K. That is one issue and view, but what I perceive from you is something much different.

**The Chairman:** He calls it the wheelchair ramp clause, which is missing here.

**Capt. Bruyea:** Thank you, senator. I believe you articulated my response exactly, however convoluted. I have to emphasize this again; the 95-per-cent success rate will not occur with operational stress injuries. That is from the organization of the international study of traumatic stress. Multiple international organizations have confirmed this. There is a 30-per-cent barrier for operational stress injuries. If Veterans Affairs Canada wrote this legislation with the intention that people will go back to work, a 95-per-cent success rate is great for the budget, great for the bottom line, but the reality is the social injustice that occurs in forcing those people past that 30-per-cent barrier. We both know in dealing with the basics of life that suicidal options are very common.

**The Chairman:** Mr. Leduc, who is in British Columbia, would like to add a comment as well.

**Mr. Leduc:** I agree. I think the 95-per-cent rate we are talking about is job placement, but what is the rate of job maintenance? In my own example I did a couple of things. It was because I have difficulty focusing. There are a number of issues that come with just normal transition. Even with physical disabilities people sometimes hide it; sometimes they do not.

I return to my statement. Is it 95-per-cent job placement or is it job maintenance? We are talking about the life work of veterans. It is not good enough to say that they have a job. We have to look at the end of the day to see how many successfully maintained their job, or were able to change career paths because they later found that they could not cope with their chosen path.

**Senator Ringuette:** I agree with what you are saying. I truly believe that a 95-per-cent success rate is not a realistic statistic with regard to job placement, quality of job, quality of income and the long-term career perspective.

Capt. Bruyea, I have looked at the different gateways that are proposed. In all of them, there is a measure of appeal and review. I see that as a realistic first attempt to solve issues with regard to how to be fair to our veterans. It is pretty good, but I agree that there are some gaps. It will be up to people such as you and Mr. Leduc, and all the associations, to ensure that your voice is heard in the second phase of this blueprint; the regulations and the implementation of them. If your voice is not heard, you must ensure that your parliamentary representatives are aware that the second phase is not rolling out as we all hope it will.

votre stress. Je ne suis pas certaine qu'il y ait un lien avec le taux de réussite de 95 p. 100 de l'aide au placement au Royaume-Uni. C'est là une question et une opinion, mais ce que je comprends dans ce que vous dites est très différent.

**Le président :** Il parle d'une disposition sur les rampes d'accès, ce qui manque ici.

**Le capt Bruyea :** Merci, sénateur, je crois que vous avez donné exactement ma réponse, même si c'était compliqué. Je dois souligner ceci encore une fois : le taux de réussite de 95 p. 100 sera hors d'atteinte pour les victimes de stress opérationnel. Je tiens cela de l'organisation de l'étude internationale sur le stress traumatique. De multiples organisations internationales l'ont confirmé. Il y a une barrière de 30 p. 100 qu'on ne peut franchir pour les problèmes de stress opérationnel. Si Anciens Combattants Canada a rédigé ce projet de loi en croyant que les gens retourneraient au travail, on peut dire qu'un taux de réussite de 95 p. 100 est excellent pour le budget, excellent pour les résultats financiers, mais il y a injustice sociale si on cherche à pousser ces gens au-delà de cette barrière de 30 p. 100. Nous savons tous les deux que, lorsque les éléments fondamentaux de la vie sont en cause, les options suicidaires sont très courantes.

**Le président :** M. Leduc, qui se trouve en Colombie-Britannique, voudrait ajouter quelque chose.

**Mr. Leduc :** Je suis d'accord. Le taux de 95 p. 100 dont il est question est celui des placements, mais quel est le taux pour le maintien en emploi? Dans mon propre cas, j'ai essayé une ou deux choses. J'avais du mal à me concentrer. Il y a un certain nombre de choses qui se présentent simplement dans une transition normale. Même avec les incapacités physiques, les gens dissimulent parfois; et parfois non.

J'en reviens à ma question. Les 95 p. 100 concernent-ils le placement ou le maintien en emploi? Il s'agit ici de la vie au travail d'anciens combattants. Il ne suffit pas de dire qu'ils ont un emploi. Il faut voir en fin de compte combien réussissent à conserver leur emploi ou ont pu réorienter leur carrière parce qu'ils se sont aperçus plus tard qu'ils ne pouvaient pas rester dans la voie qu'ils avaient choisie.

**Le sénateur Ringuette :** Je suis d'accord avec vous. Je crois vraiment qu'un taux de réussite de 95 p. 100 n'est pas réaliste, si on tient compte du placement, de la qualité de l'emploi et du revenu, et des perspectives à long terme.

Capitaine Bruyea, j'ai examiné les différents points d'accès qui sont proposés. Dans tous les cas, il y a des dispositions permettant de faire appel ou d'obtenir une révision. Il me semble que c'est un effort réaliste en vue de résoudre les problèmes qui se posent lorsqu'on veut être juste envers les anciens combattants. C'est plutôt bon, mais j'admets qu'il y a des lacunes. Il appartiendra à des gens tels que vous et M. Leduc, et à toutes les associations, de faire entendre votre point de vue à la deuxième étape de l'application de ce plan, c'est-à-dire l'élaboration et l'application des règlements. Si votre voix ne se fait pas entendre, vous devez veiller à ce que des représentants parlementaires sachent que cette deuxième étape ne se déroule pas de la façon que nous souhaitons tous.

If a review is needed, you have this process available to you. You are not alone in this. As you said earlier, all veterans have fought for this. Parliamentarians are there to listen to you, and ensure fairness in the system.

**The Chairman:** That is what we are doing tonight, Capt. Bruyea.

**Capt. Bruyea:** I appreciate that, and I thank you for having us here.

Despite the good work that the six veterans organizations have done in the past, there is still a silent majority of veterans that do not have a voice.

**The Chairman:** How many?

**Capt. Bruyea:** We just heard the number. I would like to point out that many disabled veterans have to follow the treatment code according to Veterans Affairs Canada. For instance, I must see a practitioner in town. I must go through the process, and my therapist must submit reports every ten sessions. This debilitating, administrative hurdle that Veterans Affairs Canada puts in front of us only exacerbates our problems.

Some of us have not had the luxury of being sent to Dr. Matt Friedman in the United States to get the best care possible. Some of us have not had the luxury of being sent to the Mayo Clinic in the United States. I do not mean to be offensive, but there are veterans who do not have people to defend them. There are veterans who have been intimidated into silence because of the process.

An ombudsman is one wheelchair clause that would provide defence of the most marginalized of society. I recommend that the Senate attach an ombudsman clause to this legislation that will ensure that the concerns of the most marginalized veterans are defended. That is what Canada is about, looking after those who cannot defend themselves.

**The Chairman:** Thank you for that, Mr. Bruyea.

**Senator Mitchell:** As the son of a soldier who served in the Second World War, Korea and on the International Commission for Supervision and Control in Vietnam, I am acutely aware of the contribution of veterans, current soldiers and other military personnel to this country. I am very empathetic and sympathetic to what you do.

As an aside, in addition to all the contributions that veterans have made, this debate that has emerged and has been advocated by people such as you and other veterans has elevated the prominence of depression as a general ailment and given it a greater understanding by Canadians as a whole. That is another contributions that veterans have made, and I am sure that Canadians are grateful for that.

Si une révision s'impose, vous avez ce processus à votre disposition. Vous n'êtes pas seul. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, tous les anciens combattants ont lutté pour obtenir cette mesure. Les parlementaires sont ici pour vous écouter et veiller à ce que le système soit équitable.

**Le président :** C'est exactement ce que nous faisons ce soir, monsieur Bruyea.

**Le capt Bruyea :** Je le comprends, et je vous remercie de nous accueillir.

Malgré le bon travail que les six organisations d'anciens combattants ont accompli par le passé, il y a toujours une majorité silencieuse d'anciens combattants qui n'ont pas de voix.

**Le président :** Combien?

**Le capt Bruyea :** Nous venons d'entendre le chiffre. Je voudrais signaler que bien des anciens combattants handicapés doivent se conformer au code de traitement d'Anciens Combattants Canada. Par exemple, je dois voir un praticien en ville. Je dois suivre fidèlement le processus, et mon thérapeute doit présenter des rapports à toutes les dix séances. Cet obstacle administratif débilitant que nous impose le ministère ne fait qu'exacerber nos problèmes.

Certains d'entre nous ne peuvent se permettre le luxe de se faire envoyer chez le Dr Matt Friedman, aux États-Unis, pour obtenir les meilleurs soins possibles. Certains ne peuvent se permettre le luxe d'aller à la clinique Mayo, aux États-Unis. Je ne veux blesser personne, mais il y a des anciens combattants qui n'ont personne pour les défendre. Il y en a qui ont été assez intimidés par le processus pour se réfugier dans le silence.

Un ombudsman serait une façon d'assurer la défense des éléments les plus marginalisés de la société. Je recommande que le Sénat ajoute dans le projet de loi une disposition prévoyant un ombudsman pour que les intérêts des plus marginalisés soient défendus. Voilà ce qu'est le Canada, un pays qui se porte au secours de ceux qui ne peuvent se défendre.

**Le président :** Merci de cette intervention, capitaine Bruyea.

**Le sénateur Mitchell :** Je suis le fils d'un soldat qui a servi pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée et au sein de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Je suis donc on ne peut plus conscient de la contribution des anciens combattants, des soldats en service et du reste des militaires à notre pays. Je suis avec beaucoup d'empathie et de sympathie ce que vous faites.

Soit dit en passant, en plus de tout ce que les anciens combattants ont apporté, le débat qui s'est élevé et a été nourri par des gens comme vous et d'autres anciens combattants a fait reconnaître la dépression comme une maladie générale et l'a mieux fait comprendre par l'ensemble des Canadiens. C'est une autre chose que nous devons aux anciens combattants, et les Canadiens leur en sont reconnaissants.

On page 7 of your presentation, Mr. Bruyea, you make the point that the lump-sum disability payment will replace what in the past has been a disability pension amount. You say it would be equivalent to seven to 10 years. Do you know how much lump sum replaces how much pension?

**Capt. Bruyea:** As I understand it, a basic pension for a veteran at 100 per cent is approximately \$2,000 for an individual. That is \$24,000 a year for approximately 10 years. There are additional benefits for married personnel of approximately \$500 a month, which brings it up to \$30,000 a year. There is approximately \$180 for the first child and \$150 for the second.

A veteran with a family gets approximately \$35,000 a year in disability pension to support his family. That would be equivalent to seven or eight years.

**Senator Mitchell:** If you received a lump-sum payment of \$250,000 and you could invest it at 5 per cent, you would make \$12,500 a year, whereas in order to earn \$35,000 you would need a 16-per-cent return per year, without spending any of the principal, because once you do that it goes quickly.

**Capt. Bruyea:** When I was released from the forces, I would have had a difficult time with that sort of lump sum. Even with financial management, with my operational stress injury I would have resented any control over my money.

**Senator Mitchell:** You do not have a choice in this case; you will just get the lump sum.

**Senator Ringuette:** We have made it clear quite a few times that this lump-sum system is in addition to monthly income. You cannot say that \$35,000 a year is equal to approximately seven years of income, because that is completely different from a monthly income for veterans. It is part of it, but it is not unique. It is not the sole source of income.

**Capt. Bruyea:** That is an excellent point. I want to emphasize that under the present program, the people with the Service Income Security Insurance Plan, SISIP, are not required to enter vocational rehab to get 75-per-cent earnings loss. There is no gateway other than being disabled; there are no vocational rehabilitation hurdles. As well, they receive the disability pension. There are many allowances that SISIP does not deduct from, such as attendance allowance and exceptional incapacity allowance. If given my choice, I would much prefer the present system to the future one.

[Translation]

**Senator Ferretti Barth:** This bill is a starting point. The government considered the needs of veterans and developed this bill through extensive consultation with agencies and veterans' organizations. The spirit of this bill is to meet the needs of new veterans and not the older ones, and to bring in changes and improvements. In the minister's statement, I understood that all sections of the legislation will be monitored during their

À la page 7 de votre exposé, monsieur Bruyea, vous écrivez que l'indemnité forfaitaire d'invalidité va remplacer ce qui était autrefois une pension d'invalidité. Vous avez dit que ce serait l'équivalent de sept à dix ans de prestations de pension. Savez-vous quel montant forfaitaire remplace quel montant de pension?

**Le capt. Bruyea :** Selon mon interprétation, la pension complète de base d'un ancien combattant est d'environ 2 000 \$ pour une personne seule. C'est donc 24 000 \$ par année pendant environ dix ans. Il y a des prestations supplémentaires pour les prestataires mariés d'environ 500 \$ par mois, ce qui donne un total de 30 000 \$ par année. On verse aussi environ 180 \$ pour le premier enfant et 150 \$ pour le deuxième.

Un ancien combattant reçoit à peu près 35 000 \$ par année en pension d'invalidité pour faire vivre sa famille. L'indemnité forfaitaire équivaudrait donc à sept ou huit ans.

**Le sénateur Mitchell :** Si vous touchez une indemnité forfaitaire de 250 000 \$ et le placez à 5 p. 100, vous recevrez 12 500 \$ par année, alors que pour avoir 35 000 \$, il faudrait un rendement de 16 p. 100, sans toucher au capital, car, si vous le faites, il diminue rapidement.

**Le capt. Bruyea :** Lorsque j'ai été libéré des forces, j'aurais eu du mal à gérer une indemnité forfaitaire. Même avec l'aide de gestionnaires financiers, étant donné mon problème de stress opérationnel, je n'aurais pas voulu que quelqu'un d'autre contrôle mon argent.

**Le sénateur Mitchell :** Dans ce cas, vous n'avez pas de choix; vous recevez l'indemnité forfaitaire.

**Le sénateur Ringuette :** Nous avons dit clairement à quelques reprises que cette indemnité forfaitaire s'ajoute au revenu mensuel. Vous ne pouvez pas dire que 35 000 \$ par année sont égaux à environ sept années de revenu, puisque que cette indemnité est tout à fait à part du revenu mensuel des anciens combattants. Cela en fait partie, mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas la seule source de revenu.

**Le capt. Bruyea :** C'est un excellent point. Je tiens à souligner que, aux termes du programme actuel, ceux qui ont le Régime d'assurance-revenu militaire, le RARM, n'ont pas à suivre une réadaptation professionnelle pour obtenir 75 p. 100 des pertes de gains. Il n'y a pas d'autre façon d'y accéder que d'être handicapé; il n'y a pas de programme de réadaptation. De plus, ils reçoivent une pension d'invalidité. Il y a bien des allocations qui ne sont pas déduites du RARM, comme les allocations pour soins et l'allocation pour une incapacité exceptionnelle. Si on me donne le choix, je préfère nettement le système actuel à celui qui va venir.

[Français]

**Le sénateur Ferretti Barth :** Ce projet de loi constitue un point de départ. Le gouvernement a tenu compte des besoins des vétérans et a mis sur pied ce projet de loi en consultant beaucoup d'organismes, d'institutions de vétérans. L'esprit de ce projet de loi est de rencontrer les besoins des nouveaux vétérans et non pas des anciens et d'apporter des modifications, des améliorations. D'après ce que j'ai compris de la présentation du ministre, tous les

implementation and could be changed and improved later on. This does not take anything away from the spirit of this legislation. It makes it possible to have a more complete set of services for all veterans, even yours. Is this bill a good start? Is it something that will come about later on? Changes are always possible. Once this legislation is at the implementation stage, we can always amend and correct sections that do not really meet the needs of veterans. As a matter of principle, do you agree with this bill? Are you going to penalize many veterans who have long been waiting for this bill?

[English]

**Capt. Bruyea:** I do not want to sit here as a naysayer who wants to attack Veterans Affairs Canada. Many veterans have been through the ringer at Veterans Affairs Canada. We have been through the process of jumping hurdles. The Pension Act is a much more benevolently written act in terms of clearly explaining what benefits are allowed to what veterans. Even then, the Department of Veterans Affairs has a difficult time administering it. My point is, why are we rushing something through that is so important? I agree with everyone here that it is extremely important. It is also so important that it is worthy of each and every one of your attention to try to garner input from those that it affects most; the disabled modern veteran and the serving CF veterans.

I recommend that the problem areas be taken to the bases and that the Operational Trauma and Stress Support Centre be consulted for feedback on the legislation itself. They were given briefings but only after everything was written. I recommend that the Senate take the time to treat this with the importance it deserves by having Canadians at large provide feedback. Case in point is that Louise and I are at a breaking point just to show up here tonight. I have been in tears most of the day. My wife is here, and it is because she is here that I am able to talk to you. The majority of those with operational stress injuries, these people cannot rush through a committee agenda that forces us to show up in one day's time and explain to you why this is wrong for us. Your healthy agenda is addressing the needs of disabled veterans. Should you not have a wheelchair ramp for those disabled veterans and an agenda that respects their limitations to give you feedback?

**Senator Oliver:** When the minister was here, the minister said she would table with us some documentation on the consultation process she had. The minister also said she will later table with us some details on the U.K. experience that she referred to so that we can understand that better. In keeping her word, the minister has left with us today a document regarding consultations. I would like to read one of the paragraphs on the consultation process with respect to emotional and psychological injuries.

articles de la loi sont là pour être observés pendant l'application et peuvent être modifiés et améliorés plus tard. Cela n'enlève rien à l'esprit de cette loi. Cette loi permet d'arriver à compléter la gamme des besoins de tous les vétérans, même les vôtres. Ce projet de loi est-il un bon point de départ? Est-ce quelque chose à venir? On peut toujours faire des changements. Une fois la mise en œuvre de la loi, on pourra toujours amender et corriger les articles qui ne correspondent pas réellement aux besoins des vétérans. Est-ce qu'en principe vous êtes d'accord avec ce projet de loi? Vous allez pénaliser beaucoup de vétérans qui attendent depuis plusieurs années un tel projet de loi?

[Traduction]

**Le capt Bruyea :** Je ne veux pas être ici l'irréductible qui tient à s'attaquer à Anciens Combattants Canada. Bien des anciens combattants ont été soumis à rude épreuve par le ministère. Nous avons dû nous plier à toutes sortes de contorsions. La Loi sur les pensions est conçue de façon bien plus bienveillante et elle explique clairement à quelles prestations ont droit tel ou tel ancien combattant. Malgré tout, le ministère des Anciens Combattants a du mal à l'appliquer. Je veux demander ceci : pourquoi cette précipitation pour adopter une mesure aussi importante? Je reconnaissais avec tout le monde que c'est très important. Une autre chose importante qui mérite de retenir votre attention à tous, c'est qu'il faut essayer de connaître le point de vue de ceux qui sont le plus touchés, soit les vétérans modernes handicapés et les membres des FC qui sont en service.

Je recommande que, à propos des éléments qui font problème, on consulte les bases et qu'on demande au Centre de soutien pour trauma et stress opérationnels son point de vue sur le projet de loi même. Il y a eu des séances d'information, mais seulement une fois que tout a été sur papier. Je recommande que le Sénat prenne le temps de traiter cette mesure selon toute l'importance qu'il faut lui reconnaître en invitant l'ensemble des Canadiens à donner leur point de vue. En fait, Louise et moi avons beaucoup de mal à comparaître ce soir. J'ai pleuré presque toute la journée. Ma femme est ici, et c'est grâce à sa présence que je peux vous parler. La plupart des victimes de stress opérationnel ne peuvent pas se précipiter sur un ordre du jour de comité qui nous force à comparaître à une journée d'avis pour expliquer ce qui, pour nous, ne va pas. Votre programme pour personnes en bonne santé doit répondre aux besoins des anciens combattants frappés d'incapacité. Ne devrait-il pas y avoir une disposition spéciale pour ces anciens combattants et un programme de travail qui respecte les limites qu'ils doivent surmonter pour vous donner leur point de vue?

**Le sénateur Oliver :** Lorsque madame la ministre était ici, elle a dit qu'elle déposerait de la documentation sur les consultations. Elle a ajouté qu'elle nous donnerait, pour que puissions mieux comprendre, des détails sur l'expérience britannique à laquelle elle s'est reportée. Fidèle à sa parole, elle nous a laissé un document sur les consultations. Je voudrais lire l'un des paragraphes qui porte sur le processus de consultation au sujet des traumatismes émotifs et psychologiques.

Extensive consultations occurred throughout the research and development phases with continuous input from veteran stakeholder groups during the final design stages, which resulted in broad-based support. For three years, VAC worked closely with the VAC Canadian Forces Advisory Council, CFAC, which had representation from a number of federal government departments including DND —

And here is the key:

...as well as experts in mental health, chronic pain, psychological and family services, and rehabilitation. As well, VAC has worked very closely with DND who is on record as being fully supportive of this initiative. Veterans organizations have had the opportunity to provide input through CFAC as well as the formal design consultations.

That is one paragraph from the consultation paper we will circulate to members of the committee. I wanted you to know about those words about mental health, chronic pain and psychological services family rehabilitation.

**Capt. Bruya: I** would like to emphasize what Mr. Leduc said, honourable chair, that even the members of the council were not shown the legislation until two days before it was released publicly. That was only two weeks ago. It took me at least a week to go through it, and Mr. Leduc said it took him a week to go through that legislation. I am wondering how long it will take the majority of disabled veterans that this legislation serves, to go through the legislation and find concerns. Why rush it?

**The Chairman:** Mr. Leduc would like to add a comment. As you know, there are questions of parliamentary privilege that can be attached if government bills are released to the public before they go to Parliament. There are legal, strategic and parliamentary reasons why the actual document is not released.

**Mr. Leduc:** I agree with that. I understand that principle, honourable chair. I know that while we were going through the consultation process as a representative of the organizations, while we were looking at the program part with the modernization task force, we were asked not to bring the details to our members. In essence, there was a lot of consultation before, but that was leading up to the bill. When we started looking at the program design, the task force was doing its consultation. The task force asked us to keep details close to our chest. I understand the point about cabinet confidentiality. However, we should have been able to put two and two together having been that close to the process.

Frankly, some of the details of Bill C-45 came as a bit of a surprise. As I said before, I support it in principle. It is a starting point. I urge caution.

Il y a eu de vastes consultations pendant toutes les phases de recherche et d'élaboration avec un apport constant des groupes d'anciens combattants intéressés pendant les étapes finales de la conception, ce qui a permis de recueillir de larges appuis. Pendant trois ans, ACC a eu une étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur les Forces canadiennes, qui comprenait des représentants d'un certain nombre de ministères fédéraux, dont le MDN...

Et voici l'essentiel :

[...] ainsi que des spécialistes en santé mentale, douleurs chroniques, services psychologiques et à la famille et réadaptation. De plus ACC a travaillé en étroite coopération avec le MDN, qui a déclaré qu'il appuyait cette initiative sans réserves. Les organisations d'anciens combattants ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue par l'entremise du Comité consultatif ainsi qu'au cours de consultations officielles.

C'est là un paragraphe du document sur les consultations que nous allons faire circuler pour les membres du comité. Je voulais vous signaler ce passage portant sur la santé mentale, les douleurs chroniques, les services psychologiques, les services à la famille et la réadaptation.

**Le capt Bruya : Je** voudrais insister sur ce que M. Leduc a dit, monsieur le président : même les membres du conseil n'ont vu le projet de loi que deux jours avant qu'il ne soit rendu public. C'était il y a seulement deux semaines. Il m'a fallu au moins une semaine pour le parcourir, et M. Leduc a dit qu'il lui avait fallu une semaine. Je me demande combien de temps il faudra à la majorité des anciens combattants handicapés, que ce projet de loi doit servir, pour prendre connaissance du texte et définir leurs préoccupations. Pourquoi cette hâte?

**Le président : M.** Leduc voudrait ajouter quelque chose. Comme vous le savez, On peut soulever la question de privilège si les projets de loi du gouvernement sont rendus publics avant leur présentation au Parlement. Il y a des raisons d'ordre juridique, stratégique et parlementaire qui expliquent pourquoi le document n'a pas été rendu public.

**M. Leduc : Je** suis d'accord. Je comprends ce principe, monsieur le président. Je sais que, pendant que nous participions aux consultations comme représentants des organisations, lorsque nous examinions les programmes du groupe de travail sur la modernisation, on nous demandait de ne pas communiquer les détails à nos membres. En somme, il y a eu beaucoup de consultations avant, mais cela devait aboutir au projet de loi. Lorsque nous avons commencé à examiner la conception du programme, le groupe de travail procédait à ses consultations. Il nous a demandé de garder les détails pour nous. Je comprends ce qu'on dit de la confidentialité des documents du Cabinet, mais nous aurions dû pouvoir voir le résultat, si près de la conclusion du processus.

Honnêtement, certains des détails du projet de loi C-45 nous ont étonnés. Je le répète, je l'appuie en principe. C'est un point de départ, mais je conseille la prudence.

**Senator Dallaire:** I wish to excuse myself to Mr. Bruyea for my reaction as he was speaking, which was inappropriate and not gentlemanly on my part. However, I realize he finds it exceptionally difficult to even come here and do the process. I wanted to indicate it is also exceptionally difficult to sit here and listen to this process, having been through it from its inception in 1997. I have made a statement and I feel that I am not in capacity to ask a question so I will defer.

**Senator Day:** Mr. Chairman, I was pleased to hear Mr. Leduc say that he found an opportunity for input through the Canadian Peacekeeping Veterans Association of Canada and then through the advisory council, but I had not heard from Capt. Bruyea whether he had found any avenues to express his concerns other than coming here this evening. Are you represented? Do you participate in the Royal Canadian Legion or any of the other military or ex-military organizations?

**Capt. Bruyea:** I have post-traumatic stress disorder. I do not deal well with organizations or the politics of it all. I want to be able to focus on getting better. To fight a political battle to get a point made in an organization so that maybe they might be able to fight a political battle to get it here is far too draining for me.

We have tried as individuals to get input. We started as early as 1997, at least, meeting with ministers, garnering more support and more members: Minister Art Eggleton, Mr. Ron Duhamel, and Mr. Rey Pagtakhan. These are systemic problems we have pointed out to the department. They are not the best written things, but there are valid concerns in here, at least one or two, I would hope, out of a couple of hundred pages.

The response from the department has been absolutely obstinate: not embracing, and not saying, "Yes, we will open a forum and a vehicle for veterans like you." We have recommended that. Why not have a customer response cell? Department stores have it. They want to see how they can improve services. How many members of Parliament receive how many complaints about dealing with Veterans Affairs Canada? Who coordinates the systemic problems that Veterans Affairs Canada deals with? There is no organization within the Department of Veterans Affairs that has coordinated input such as this.

**Senator Day:** Have you dealt with your member of Parliament with respect to some of your concerns?

**Lieutenant (retired) Louise Richard:** We have dealt with all levels of government, sir, starting with myself, from 1994 till today. We are the voice of the silent. We do not officially belong to any organization because, as was explained, yes, they have their agenda, they follow their suit, they listen to their members and that is fine, but the process is tedious and long. We have enough

**Le sénateur Dallaire :** Je présente des excuses à M. Bruyea pour la réaction que j'ai eue lorsqu'il parlait. C'était déplacé et peu respectueux de ma part. Toutefois, je m'aperçois qu'il est extrêmement difficile pour lui de comparaître et de participer à ce processus. Je tiens à lui dire qu'il est tout aussi difficile de rester là à écouter les échanges, puisque je m'occupe de cette initiative depuis le début, en 1997. J'ai fait une déclaration, et j'estime que je ne suis pas dans une position pour poser une question. Je cède donc la parole à d'autres.

**Le sénateur Day :** Monsieur le président, j'ai été heureux d'entre M. Leduc dire qu'il avait pu s'exprimer par l'entremise de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix, puis grâce au Conseil consultatif, mais je n'ai pas entendu le capitaine Bruyea dire s'il avait trouvé des moyens d'exprimer ses préoccupations, autrement qu'en comparaissant ce soir. Êtes-vous représenté? Participez-vous à la Légion royale canadienne ou à une autre organisation qui réunit des militaires ou d'anciens militaires?

**Le capt. Bruyea :** Je souffre du syndrome de stress post-traumatique. Je ne réagis pas bien aux organisations ni aux tractations politiques qu'il y a dans tout cela. Je veux pouvoir me concentrer pour me rétablir. Livrer une bataille politique pour faire valoir un point à l'intérieur d'une organisation pour que, peut-être, elle puisse livrer une autre bataille pour le faire entendre ici, c'est trop épuisant pour moi.

Comme individus, nous avons essayé de participer. Nous avons commencé dès 1997, au moins, en rencontrant des ministres, en recueillant plus de soutien et en réunissant plus de députés : le ministre Art Eggleton, M. Ron Duhamel et M. Rey Pagtakhan. Ce sont les problèmes systémiques que nous avons signalés au ministère. Ce ne sont pas les documents les mieux écrits, mais il y a des préoccupations valables qui y sont exprimées, au moins une ou deux, je l'espère, sur quelque 200 pages.

La réponse du ministère a été parfaitement obstinée : une fin de non-recevoir. On ne nous a pas dit : « Oui, nous allons prévoir un forum, un moyen spécial pour des anciens combattants comme vous. » C'est ce que nous avons recommandé. Pourquoi ne pas avoir une cellule de réponse à la clientèle. Les grands magasins en ont parce qu'ils cherchent à améliorer leur service. Combien de parlementaires reçoivent maintenant combien de plaintes sur les relations avec Anciens Combattants Canada? Qui coordonne ce qui se rapporte aux problèmes systémiques dont Anciens Combattants Canada doit s'occuper? Dans ce ministère, il n'y a aucune organisation qui assure une participation coordonnée à cet égard.

**Le sénateur Day :** Avez-vous parlé à votre député de certaines de vos préoccupations?

**Le lieutenant (à la retraite) Louise Richard :** Nous nous sommes adressés à tous les niveaux de gouvernement, monsieur, moi la première, de 1994 à aujourd'hui. Nous sommes la voix des silencieux. Nous n'appartenons officiellement à aucune organisation puisque, comme on l'a expliqué, les organisations ont leurs objectifs, suivent leur ligne de pensée et écoutent leurs

to deal with in our own illnesses and Veterans Affairs Canada, to get our own care and needs met.

I do not think there is a week that I do not deal with a member of Parliament, or call one on behalf of veterans that are not able to express themselves well. They cannot express themselves either because they are heavily medicated or sedated because of post-traumatic stress disorder, they are on a bridge trying to jump off or their families are too distraught to handle this disabled veteran.

I am a registered nurse. Many veterans are misdiagnosed, or not diagnosed at all when they are serving with the Canadian Forces. Upon release, that remains a problem. They fall through the cracks. Perfect programs and policies are fine, and I commend them, but many veterans are not able to reach out to them.

**Senator Day:** Have you seen in this legislation and heard the minister speak earlier this evening about each retired armed forces person having a case manager who will help them through this maze that you are talking about? Are you supportive of that concept?

**Lt. Richard:** Absolutely; I look at it as a platoon commander, and that is what I am looking at Veteran Affairs Canada as. A platoon commander has so many people under them, and they manage an amount of personnel, or what have you. That is wonderful. We have worked for years now with ministers and different levels of government, and a lot of what has been brought forward tonight, was expressed or was in various documents that have been adopted, and we are very pleased for that. Many changes have happened in the last years. We have mentioned the 1-800 number. The fact we have a diagnosis for post-traumatic stress disorder is a huge thing. Our older veterans unfortunately did not have such a diagnosis, and they never got the appropriate treatment. They dealt with their illnesses the best they could. The Legion was there for them, and that is wonderful.

In the here and now today, we are aware of these things. We are looking at different avenues to get either immediate treatment or soon-to-be treatment and a process to help us get better as soon as possible, to move on with our lives.

**Senator Day:** Are you aware of the work that the Senate Subcommittee on Veterans Affairs has done on this whole area of occupational stress injuries and post-traumatic stress disorder? We have visited the hospital in Toronto, and we visited the VAC Centre Saint-Anne and Dr. Paquette's group. We have had full briefings. We have urged the government and Veterans Affairs Canada to move on certain of those issues. We feel we have made good progress. Are you aware of all that work that has been going on, and do you feel you have an opportunity to bring your concerns in this manner? Would you attend before a Senate

membres, et c'est très bien, mais le processus est ennuyeux et long. Nous avons assez de nos occuper de nos propres maladies et d'Anciens Combattants Canada, pour obtenir nos soins et répondre à nos besoins.

Je crois que pas une semaine ne passe que nous ne parlions à un député ou que nous n'en appelions un au nom d'anciens combattants qui ne peuvent pas très bien s'exprimer eux-mêmes. Ils ne peuvent pas bien s'exprimer parce qu'ils prennent beaucoup de médicaments ou de sédatifs à cause du syndrome de stress post-traumatique. Ils sont sur le pont, prêts à sauter, ou leur famille est trop désespérée pour s'occuper d'un ancien combattant handicapé.

Je suis infirmière agréée. Lorsqu'ils étaient dans les Forces canadiennes, bien des anciens combattants ont reçu un diagnostic erroné, ou pas de diagnostic du tout. Lorsqu'ils sont libérés, le problème est toujours là. Ils passent au travers des mailles du filet. Les politiques et les programmes parfaits, c'est très bien, cela mérite des félicitations, mais bien des anciens combattants ne sont pas capables de s'en prévaloir.

**Le sénateur Day :** Avez-vous lu dans le projet de loi ou entendu dans les propos de madame le ministre, tout à l'heure, qu'il y aurait un gestionnaire de cas pour chaque personne qui prend sa retraite des forces armées. Il l'aidera à s'y retrouver dans le labyrinthe dont vous parlez. Êtes-vous d'accord sur cette idée?

**La tte Richard :** Absolument. C'est comme un commandant de peloton. C'est aussi comme cela que je considère Anciens Combattants Canada. Un commandant de peloton a un certain nombre de subalternes, il gère un certain personnel, etc. C'est merveilleux. Nous travaillons depuis des années avec des ministres et divers niveaux de gouvernement. Une grande partie de ce qui a été présenté ce soir a été proposé ou se trouvait dans divers documents qui ont été adoptés, et nous en sommes très heureux. Ces dernières années, il y a eu bien des changements. Nous avons parlé de la ligne 1-800. Le fait que nous ayons un diagnostic de syndrome de stress post-traumatique est un acquis énorme. Les anciens combattants d'autrefois n'avaient pas ce diagnostic, et ils n'ont donc jamais reçu les traitements qui convenaient. Ils se débrouillaient de leur maladie comme ils le pouvaient. La Légion était là pour les aider, et c'est magnifique.

Ici et maintenant, nous sommes conscients de toutes ces choses. Nous cherchons de nouvelles avenues pour obtenir un traitement immédiat ou qui ne tardera pas trop, et une façon de nous rétablir le plus tôt possible pour mener une vie normale.

**Le sénateur Day :** Êtes-vous au courant du travail que le Sous-comité sénatorial des anciens combattants a accompli dans tout ce domaine du stress opérationnel et du syndrome de stress post-traumatique? Nous nous sommes rendus à l'hôpital de Toronto et au Centre d'ACC à Saint-Anne, et nous avons vu le groupe du Dr Paquette. On nous a donné des séances d'information complètes. Nous avons incité le gouvernement et Anciens Combattants Canada à s'occuper de certains de ces problèmes. Nous estimons qu'ils ont fait de bons progrès. Êtes-vous au courant de tout le travail qui s'est fait?

committee if it were not for the fact that there is this piece of legislation?

**Lt. Richard:** We have tried in the past. This has escalated the process. Yes, we are aware of what has happened on a national level, but if you look at Saint Anne's Hospital in Ste-Anne-de-Bellevue, for instance, there are only four beds reserved for the critical sufferers such as post-traumatic stress disorder.

**Senator Day:** There are many day people who come in.

**Lt. Richard:** I agree, but there again, Quebec is a huge province. Ontario is a huge province. Yes, we are working towards change and getting these things into place, but.

**Senator Day:** You heard the comment earlier. We are urging you to participate. We are not trying to make everyone lawyers by reviewing this piece of legislation, but the application of the general principles of the legislation comes in the development of the regulations. You have heard the commitment here this evening from the minister, and you have heard the commitment from the various organizations that will participate in developing the actual application, how this principle or these principles will be applied. Are you agreeable to participating in that second phase?

**Lt. Richard:** I am fully agreeable to participate in the second phase as long as it is an ongoing, non-closed commitment.

**Senator Day:** You have heard that commitment

**Lt. Richard:** Yes, I have.

**Senator Day:** Is it the same for you, Mr. Leduc?

**Mr. Leduc:** I am still involved. I was involved from the beginning.

**Senator Day:** You will stay involved?

**Mr. Leduc:** It is not easy to keep me quiet.

**Senator Day:** Thank you.

**Capt. Bruyea:** Thank you very much. I would like to respect all the work of Senator Dallaire and everyone who have been involved since the beginning. This word has gotten out in only a week to 400 veterans who are outraged about some of the details of the legislation, but what has upset veterans most is probably the fact that they were not made aware of the process from the very beginning. We personally wrote a letter to the minister before the legislation started. We requested in person to the minister to be part of the task force in any way possible. We requested to meet with the task force last July. They responded that they would take a written submission. You can imagine, given the fact that none of our written submissions were ever dealt with, how enthusiastic we were about putting more stress and work into a written submission that was going to be ignored.

Estimez-vous que vous avez la possibilité de faire connaître vos préoccupations de cette manière? Comparaîtriez-vous devant un comité sénatorial, n'était de ce projet de loi?

**La Lt. Richard :** Nous avons essayé par le passé. Cela a donné plus d'ampleur au processus. Oui, nous sommes au courant de ce qui s'est fait au niveau national, mais si vous prenez le cas de l'hôpital Sainte-Anne, à Ste-Anne-de-Bellevue, par exemple, il n'y a que quatre lits réservés à ceux qui souffrent de façon chronique du syndrome de stress post-traumatique.

**Le sénateur Day :** Il y a bien des gens qui y viennent pour des consultations comme patients externes.

**La Lt. Richard :** Je suis d'accord, mais le Québec est une province énorme, et l'Ontario est une province énorme. Oui, nous tentons d'apporter des changements et à mettre les choses en place, mais...

**Le sénateur Day :** Vous avez déjà entendu cette observation. Nous vous exhortons à participer. Nous n'essayons pas de transformer tout le monde en juriste en étudiant ce projet de loi, mais l'application de ses principes généraux se fait au moyen des règlements. Vous avez entendu l'engagement que le ministre a pris ce soir, tout comme l'engagement des diverses organisations qui participeront à l'élaboration des modalités d'application concrète de ce principe ou de ces principes. Aimeriez-vous participer à cette deuxième étape?

**La Lt. Richard :** Tout à fait, pourvu que ce soit un engagement permanent et non limité.

**Le sénateur Day :** Vous avez entendu cette engagement.

**La Lt. Richard :** Oui, je l'ai entendu.

**Le sénateur Day :** Est-ce la même chose pour vous, monsieur Leduc?

**M. Leduc :** Je participe toujours. Je le fais depuis le début.

**Le sénateur Day :** Vous continuerez de le faire?

**M. Leduc :** Il n'est pas facile de me faire tenir tranquille.

**Le sénateur Day :** Merci.

**Le capt. Bruyea :** Merci beaucoup. Je voudrais exprimer du respect pour tout le travail du sénateur Dallaire et de tous ceux qui ont participé à cette initiative depuis le début. Le message est parvenu en une seule semaine à 400 anciens combattants qui sont outrés devant les détails du projet de loi, mais ce qui les a indignés, c'est probablement le fait qu'ils n'étaient pas au courant du processus depuis le début. Pour notre part, nous avons écrit une lettre au ministre avant qu'on ne commence à travailler sur le projet de loi. Nous avons demandé en personne au ministre de faire partie du groupe de travail d'une façon quelconque. En juillet dernier, nous avons demandé à rencontrer le groupe de travail. Il a répondu qu'il accepterait un mémoire. Étant donné qu'aucun de nos mémoires n'a jamais eu de suite, vous pouvez imaginer avec quel enthousiasme nous envisagions de nous stresser et de travailler sur un mémoire dont on n'allait pas tenir compte.

We have briefed the VAC-CF advisory council. We requested to come back. They did not invite us back. Maybe some of the organizations are offended by our presence, and we are sorry about that, but we want to emphasize that there is no mechanism in the VAC consultation process to reach out, and it could have been as simple as a year ago saying in *Salute!*, which is the newspaper all disabled veterans receive, "What would you like to see in a new charter?" They could have provided an email address and a mailing address. They could have taken 10 per cent of the letters. Maybe there would not have been that many letters.

The point is that those mechanisms were ignored in the consultation process, so it was still limited to a select group of six organizations.

I recommend that the Senate consider, before passing this legislation, putting in a mechanism that will garner input regarding the systemic problems that exist within Veterans Affairs Canada, and allow the minister and the department to administer whatever new programs are put in place in a meaningful way.

**Senator Kinsella:** I think our witnesses have provided valuable testimony this evening which will help this committee and, particularly, our Subcommittee on Veterans Affairs.

I envisage this bill as part of a journey. This is the first step, and there are many more steps to be taken. We cannot ignore the issues that Capt. Bruyea and Mr. Leduc have raised, which have been raised by others.

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology is doing an in-depth study of the quality of a Royal Commission. It is a continuation of its study on health with the focus on mental health. That committee has received much testimony directly on the questions that have been raised here.

We have been studying this bill in detail, and I cannot find anything in the detail that would be an impediment to us adopting it. However, in so doing, I do not think any members of this committee see this as the end of the exercise. My colleagues who serve on the Subcommittee on Veterans Affairs have wanted to make some steps forward, and this is a good step.

Mr. Chairman, we have had the opportunity to examine the bill in detail, and we have been helped by the testimony of these witnesses. As per our conversation of the last few moments, I see this as an ongoing journey and a very important second phase.

**Senator Day:** Speaking on behalf of Senator Atkins and myself, as well as the other members of our committee, the Senate Subcommittee on Veterans Affairs is committed to follow up on all the information we have received tonight, and we will certainly follow up with the minister on a regular basis to ensure that veterans are being properly attended to. The minister is very cooperative in appearing before our committee whenever we ask

Nous avons donné de l'information au Conseil consultatif sur les Forces canadiennes. Nous avons demandé à y revenir, mais on ne nous a pas réinvités. Peut-être certaines organisations trouvent-elles à redire à notre présence, et nous en sommes désolés, mais nous tenons à souligner qu'il n'y a aucun mécanisme, dans le processus de consultation d'ACC, pour rejoindre la clientèle. Cela aurait pu être simplement une annonce, il y a un an, dans *Salute!*, le journal que reçoivent tous les anciens combattants handicapés, demandant : « Que souhaitez-vous voir dans une nouvelle charte? » On aurait pu fournir une adresse de courrier électronique et une adresse postale. Ils auraient pu prendre 10 p. 100 des lettres. Peut-être aussi n'y aurait-il pas eu beaucoup de lettres.

On n'a utilisé aucun de ces mécanismes pour mener les consultations, qui ont donc toujours été limitées à un groupe choisi de six organisations.

Je recommande que le Sénat envisage, avant d'adopter le projet de loi, d'insérer un mécanisme qui permettra de recueillir les points de vue sur les problèmes systémiques qui existent à Anciens Combattants Canada; le ministre et le ministère pourront ainsi appliquer de façon sérieuse les nouveaux programmes mis en place.

**Le sénateur Kinsella :** Nos témoins nous ont livré ce soir des témoignages précieux qui aideront le comité et surtout le Sous-comité des anciens combattants.

Je considère le projet de loi comme une étape dans un plus long voyage. C'est le premier pas, mais il y en aura beaucoup d'autres. Nous ne pouvons pas faire abstraction des problèmes soulevés par le capitaine Bruyea et M. Leduc ainsi que par d'autres.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie réalise une étude approfondie d'une qualité digne d'une commission royale. Il s'agit de la suite de son étude sur la santé, mais l'accent est mis cette fois sur la santé mentale. Ce comité a reçu de nombreux témoignages directs sur les questions qui ont été soulevées ici.

Nous avons étudié le projet de loi de façon détaillée, et je ne peux rien trouver dans les détails qui puisse nous empêcher de l'adopter. Toutefois, je ne crois pas qu'un seul membre du comité estime que c'est là la fin du travail. Mes collègues qui siègent au Sous-comité des anciens combattants ont voulu prendre des mesures pour aller de l'avant, et c'en est une.

Monsieur le président, nous avons pu étudier le projet de loi en détail, et nos témoins nous ont éclairés. Quant à notre conversation des derniers instants, j'estime qu'il y a une route à parcourir et qu'il s'agit d'une très importante deuxième étape.

**Le sénateur Day :** Au nom du sénateur Atkins et en mon nom propre, ainsi qu'au nom des autres membres de notre comité, je dois dire que le Sous-comité sénatorial des anciens combattants est déterminé à donner suite à toute l'information reçue ce soir. Nous allons certainement intervenir régulièrement auprès du ministre pour qu'on s'occupe correctement des anciens combattants. Madame le ministre coopère de façon empressée

her. We invite you to continue to follow the activities of the Senate Subcommittee on Veterans Affairs.

I cannot say it any more clearly than Senator Kinsella has just done. I know that it has not been easy for you to participate in this process, but it has been helpful for us. We thank you for that.

**The Chairman:** On behalf of the committee, thank you all very much. We deeply appreciate your input. It has broadened our understanding of this important legislation.

Honourable senators, this concludes the witnesses that we set out to hear this evening. The committee notice, as amended, indicates that our study of Bill C-45 is completed, unless there are other witnesses to come before the committee now.

I do not see any.

**Senator Day:** Mr. Chairman, as indicated by the minister at the beginning of this session, the departmental officials have remained here. If any senator has any question arising from any of the other testimony that we heard, they are hereto answer. If there are no questions, I propose that we proceed to clause-by-clause examination of the bill.

**The Chairman:** Is it agreed, honourable senators, to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-45, an act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain acts?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1, short title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Honourable senators, shall clauses 2 to 35 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Honourable senators, shall clauses 36 to 117 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall schedule 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall schedule 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall schedule 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1 short title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the title carry?

avec le comité en comparaissant chaque fois que nous le lui demandons. Nous vous invitons à continuer de suivre les activités du Sous-comité des anciens combattants.

Je ne saurais m'exprimer plus clairement que le sénateur Kinsella ne l'a fait à l'instant. Nous savons qu'il n'est pas facile pour vous de participer à ce processus, mais cela nous a été utile. Nous vous en remercions.

**Le président :** Au nom du comité, je vous remercie tous beaucoup. Nous vous sommes profondément reconnaissants de votre apport, qui a permis d'élargir notre compréhension de cet important projet de loi.

Honorables sénateurs, voilà qui met fin à l'audition des témoins que nous devions accueillir ce soir. L'avis modifié dit que notre étude du projet de loi C-45 est terminée, à moins que d'autres témoins ne veuillent se présenter immédiatement.

Je n'en vois aucun.

**Le sénateur Day :** Monsieur le président, comme le ministre l'a dit au début de la séance, les représentants du ministère sont restés parmi nous. Si des sénateurs ont des questions à poser au sujet des témoignages que nous venons d'entendre, ces représentants sont là pour répondre. S'il n'y a pas de questions, je propose que nous passions à l'étude article par article du projet de loi.

**Le président :** Est-ce d'accord, honorables sénateurs, pour passer à l'étude article par article du projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il réservé?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1, titre abrégé, est-il réservé?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Honorables sénateurs, les articles 2 à 35 sont-ils adoptés?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Honorables sénateurs, les articles 36 à 117 sont-ils adoptés?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 1 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 2 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 3 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1, titre abrégé, est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the bill carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Honourable senators, shall I report the bill without amendments to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Carried.

**Senator Atkins:** Is there an opportunity to make a comment?

**The Chairman:** Yes, right now.

**Senator Atkins:** It has been an interesting evening and one I think all of us have taken quite seriously about the comments that have been made. I think it is important also to say to the people of Veteran Affairs Canada that in our experience as members of the Subcommittee on Veterans Affairs, our dealings with them have been really outstanding.

I would like to believe that every department of government was as good as Veteran Affairs Canada. While Veteran Affairs Canada is not perfect, but the experience I have noted is, first, they are user-friendly, and they are under extreme pressures in certain circumstances. I think that the work they have done deserves our gratitude and appreciation.

**The Chairman:** Senator Atkins, I think that is an excellent comment. It is certainly on the record and it is something that the clerk will take before our steering committee. A letter will likely go forward encompassing your views.

Honourable senators, is there anything further to come before the meeting tonight at this time?

**Senator Day:** We all agree fully with the words of Senator Atkins.

**Senator Downe:** I have a brief comment as well. We all agree with what Senator Atkins has said, and it is not because the Department of Veterans Affairs is located in Charlottetown. That may be a factor.

**The Chairman:** Say Atlantic Canada, not Charlottetown.

**Senator Downe:** I wanted, as well, to congratulate the clerk and all of those in Senate who on very short notice were able to put this together quickly, with a list of witnesses on all sides of the issue. I know they worked long hours on it, and again it is another indication of the Senate doing some of the work that is not done in the House of Commons.

[Translation]

**Senator Ferretti Barth:** Would it be possible to mention to the minister that the legislation is being passed, but that a few senators, including me, would like her to be more open concerning situations like the one this young man explained to us, in order to see whether the legislation could be implemented in the future in such a way as to meet the needs of the veterans who feel they are targeted.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Honorables sénateurs, dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat sans propositions d'amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté

**Le sénateur Atkins :** Est-il possible de faire une observation?

**Le président :** Oui, tout de suite.

**Le sénateur Atkins :** La soirée a été intéressante, et je crois que nous avons tous pris très au sérieux les observations qui ont été faites. Il me semble important d'ajouter à l'intention des représentants d'Anciens Combattants Canada que, d'après notre expérience à titre de membres du Sous-comité des anciens combattants, nos relations avec eux ont été vraiment exceptionnelles.

Je voudrais croire que tous les ministères sont aussi bons qu'Anciens Combattants Canada. Ce ministère n'est sans doute pas parfait, mais l'expérience que j'ai retenue, c'est que ses représentants sont conviviaux et que, parfois, ils font l'objet de pressions extrêmes. J'estime que leur travail leur vaut notre gratitude et nos remerciements.

**Le président :** Sénateur Atkins, voilà une excellente observation. Elle figure à notre compte rendu, et c'est une chose que le greffier communiquera à notre comité directeur. Une lettre sera probablement envoyée pour exprimer vos vues.

Honorables sénateurs, y a-t-il autre chose à soumettre au comité ce soir?

**Le sénateur Day :** Nous sommes tous d'accord avec le sénateur Atkins.

**Le sénateur Downe :** J'ai également un mot à ajouter. Nous approuvons tous ce que le sénateur Atkins a dit, et ce n'est pas parce que le ministère des Anciens Combattants a son siège à Charlottetown. C'est peut-être un facteur qui joue.

**Le président :** Disons le Canada atlantique, et non Charlottetown.

**Le sénateur Downe :** Je voulais aussi féliciter le greffier et tout le personnel du Séant qui a pu, avec un préavis très bref, organiser cette séance et dresser une liste de témoins représentant des points de vue divers. Je sais que nous avons travaillé pendant de longues heures, mais c'est une nouvelle indication qui montre que le Sénat fait un travail qui ne se fait pas aux Communes.

[Français]

**Le sénateur Ferretti Barth :** Serait-ce possible de mentionner à madame la ministre qu'effectivement la loi est adoptée, mais que quelques sénateurs, comme moi, aimeraient qu'elle montre davantage d'ouverture pour des situations comme celles que le jeune homme nous a expliquées, afin de voir s'il n'y aurait pas une future application de la loi qui répondrait aux besoins de ces vétérans qui se sentent visés.

*[English]*

**The Chairman:** I thought Senator Day indicated we do have a subcommittee that deals with that very thing, and Senator Day indicated that they will look into these issues in their future meetings. Senator Atkins and Senator Day, who were here tonight, serve on the subcommittee that deals with the affairs of veterans.

**Senator Ferretti Barth:** I agree with Senator Downe. I think this is so short a time. You cannot go inside of the bill for people like me. They went to the war. I never did military service. For me, it is very hard to understand something like this with my sensibility.

*[Translation]*

Otherwise, it is really difficult to make a precise, honest and transparent judgment. I have been touched by the statement of our last witness. I think there are more people like him, and it is a fact that the legislation does not do anything for this group of people. I do not feel comfortable with this.

*[English]*

**The Chairman:** Senator Kinsella also said before he left that he sees this as a journey and this was the first step. As a result of a lot of the evidence we heard from British Columbia and from Capt. Bruyea tonight, this is now part of our record. It is something that can be picked up by the committee that is designed to study these issues, the committee that Senator Day, Senator Atkins and Senator Kinsella serve on.

Senator Day, did you want to add to that?

*[Translation]*

**Senator Day:** I understand it was somewhat difficult for members of this committee to examine this bill. It should have been referred to another committee, but since that other committee is traveling, the bill was referred to us. My sincere appreciation goes to you, because this was a very important bill. We made a good examination and we succeeded well.

*[English]*

**The Chairman:** Honourable senators, our next meeting is on Tuesday, May 17, and we will review a draft report on the officers of Parliament and on the issues of foundations. If there is no further business, this meeting is now adjourned. Thank you for your help and assistance tonight.

The committee adjourned.

*[Traduction]*

**Le président :** Je croyais que le sénateur Day avait dit que nous avions un sous-comité qui s'occupait justement de cela. Il a dit que ce sous-comité se pencherait sur ces questions au cours de futures séances. Les sénateurs Atkins et Day, qui étaient ici ce soir, siègent au sous-comité chargé des affaires des anciens combattants.

**Le sénateur Ferretti Barth :** Je suis d'accord avec le sénateur Downe. Je crois que les délais sont brefs. Pour des gens comme moi, il est impossible d'examiner le projet de loi à fond. Ces gens-là sont allés à la guerre. Je n'ai pas fait de service militaire. Pour moi, étant donné ma sensibilité particulière, il est très difficile de comprendre une chose comme celle-là

*[Français]*

Autrement, c'est vraiment difficile de porter un jugement précis, honnête et transparent. Le témoignage du dernier témoin m'a touchée. Je pense qu'il y a d'autres personnes comme lui et c'est vrai que la loi ne fait rien pour cette catégorie de gens. Je ne me sens pas confortable dans cette situation.

*[Traduction]*

**Le président :** Le sénateur Kinsella a également dit avant de partir qu'il voit ici un voyage qui commence et dont ce n'est que la première étape. Les longs témoignages que nous avons entendus depuis la Colombie-Britannique et de la part du capitaine Bruyea ce soir font maintenant partie de notre compte rendu. Le comité qui a pour mission d'étudier ces questions, celui où siègent les sénateurs Day, Atkins et Kinsella, peut se saisir de la question.

Sénateur Day, avez-vous quelque chose à ajouter?

*[Français]*

**Le sénateur Day :** Je comprends que c'était un peu difficile pour les membres de ce comité d'étudier ce projet de loi. Il aurait normalement dû être étudié par un autre comité, mais du fait que ce comité voyage, cela a été renvoyé ici. Je vous remercie sincèrement parce que c'était un projet de loi très important. Nous l'avons bien étudié et nous avons bien réussi.

*[Traduction]*

**Le président :** Honorables sénateurs, notre prochaine séance aura lieu le mardi 17 mai. Nous étudierons un projet de rapport sur les agents du Parlement et sur la question des fondations. S'il n'y pas d'autres sujets à l'ordre du jour, la séance est levée. Merci de votre aide de ce soir.

La séance est levée.

*Canadian Peacekeeping Veterans Association:*

Dave Munro, President.

*The Gulf War Veterans Association:*

Col. (ret.) Don Ethell, Honourary President.

*Veterans Affairs Canada:* —

Dr. Peter Neary, Chair, Canadian Forces Advisory Council:

*As an individual:*

Captain (ret.) Sean Bruyea;

Lieutenant (ret'd) Louise Richard.

*By videoconference:*

*As an individual:*

Harold Leduc.

*Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix :*

Dave Munro, président.

*Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe :*

Le colonel (à la retraite) Don Ethell, président honoraire.

*Anciens Combattants Canada:*

Dr Peter Neary, président, Comité consultatif sur les Forces canadiennes :

*À titre personnel :*

Le capitaine (à la retraite) Sean Bruyea ;

Louise Richard, lieutenante (à la retraite).

*Par vidéoconférence :*

*À titre personnel:*

Harold Leduc.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

#### APPEARING

The Honourable Albina Guarnieri, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs Canada.

#### WITNESSES

*Veterans Affairs Canada:*

Verna Bruce, Associate Deputy Minister;

Darragh Mogan, Executive Director, Service & Program Modernization Task Force;

Ken Miller, Director, Consultation Team, Service & Program Modernization Task Force.

*Royal Canadian Legion:*

Mary-Ann Burdett, President;

Pierre Allard, Director, National Services.

*National Council of Veteran Association:*

Cliff Chadderton, President.

*Army, Navy and Air Force veterans in Canada:*

Ken Henderson, Dominion President.

*(Continued on previous page)*

#### COMPARAÎT

L'honorable Albina Guarnieri, C.P., députée, ministre des Anciens Combattants du Canada.

#### TÉMOINS

*Anciens Combattants Canada :*

Verna Bruce, sous-ministre déléguée ;

Darragh Mogan, directeur exécutif, Groupe de travail sur la modernisation des services et des programmes ;

Ken Miller, directeur, Équipe de consultation, Groupe de travail sur la modernisation des services et des programmes.

*Légion royale canadienne :*

Mary-Ann Burdett, présidente ;

Pierre Allard, directeur, Services nationaux

*Conseil national des associations d'anciens combattants :*

Cliff Chadderton, président.

*Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada :*

Ken Henderson, président national.

*(Suite à la page précédente)*